

Rapporteur général en charge du budget : Philippe LAMÉ

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Budget primitif pour 2024 »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Dans un environnement incertain, marqué par un ralentissement de la croissance et l'existence de contraintes financières fortes, le Président du Conseil régional soumet un projet de budget volontariste, prévoyant une hausse globale des dépenses de 3,6 % (1,928 Md€), avec des charges de structure maîtrisées, mobilisant 2,9 % des ressources.

Le volontarisme affiché transparaît au travers de la poursuite d'une politique d'investissements dynamique qui va mobiliser 4 % de ressources supplémentaires par rapport à 2023 (804 M€ globalement, soit 710 M€ hors dettes). A cela s'ajoute la réévaluation du programme pluriannuel d'investissements 2022-2027, porté de 2,8 Md€ à 3 Md€. Les dépenses de fonctionnement augmentent, quant à elles, de 3,3 % (3,5 % à périmètre constant).

En cohérence avec les grandes priorités affichées dans les schémas stratégiques régionaux adoptés, les engagements d'agir pour préparer l'avenir (36 % du budget consacrés au développement des compétences humaines), soutenir les entreprises et l'innovation (13 % du budget) et développer les mobilités (22 % du budget) sont clairement réaffirmés.

En parallèle, la volonté d'intervenir pour répondre aux défis liés tant à la transition écologique qu'aux enjeux de cohésion sociale et territoriale est clairement réitérée. Elle se traduit par un engagement fort au service d'une amélioration de la qualité de vie au quotidien, tant en matière d'environnement, que de cohésion territoriale, de culture, de sport et de langues régionales, avec en particulier un effort significatif en faveur de la contractualisation territoriale (soutien aux EPCI pour les aider dans leurs projets liés au programme « Bien Vivre en Bretagne »).

Ce budget va être déployé dans un environnement globalement peu porteur. Face à une situation difficile et jugée fragile, avec un panier de recettes disponibles contraint et un mur d'investissements à bâtir pour préparer l'avenir, le Conseil régional s'engage à poursuivre une stratégie budgétaire prudente visant à préserver la soutenabilité de sa trajectoire financière.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

En préambule, le CESER, qui entame une nouvelle mandature, tient à remercier le Conseil régional pour la qualité du projet présenté, la clarté des informations transmises qui rappellent bien les ambitions portées, les grandes orientations adoptées dans le cadre de ses schémas stratégiques, les enjeux auxquels celui-ci souhaite répondre ainsi que les défis à relever.

2.1. Un budget ventilé selon une nouvelle nomenclature M57

Le budget primitif 2024 est le premier budget de la collectivité régionale présenté selon l'instruction budgétaire et comptable M57. Cette nouvelle nomenclature, généralisée à l'ensemble des collectivités au 1^{er} janvier 2024, entraîne des évolutions notables en matière d'imputation des subventions versées ainsi que de suivi et de gestion des immobilisations. Ces dernières, ainsi que les subventions d'équipement versées, seront dorénavant amorties prorata temporis. Il est par ailleurs à noter que la déclinaison des chapitres comptables va être modifiée.

Le CESER comprend que le changement de référentiel ait pu empêcher le Conseil régional d'effectuer, comme il en avait l'habitude, un rappel de certaines données du budget 2023. Il espère toutefois que la mise en place de tables de correspondance permettra de retrouver cet usage, fort utile pour effectuer des comparaisons et évaluations.

2.2. Concernant le budget primitif

- **Un budget s'inscrivant dans un environnement incertain et contraint**

Le projet de budget primitif présenté met bien en relief toute la complexité et les difficultés de l'environnement dans lequel son élaboration s'effectue. Le CESER partage la description faite du contexte dans lequel l'action régionale s'inscrit, avec la mise en perspective de nombreuses incertitudes et contraintes.

Le Conseil régional rappelle ainsi qu'il va déployer son action dans un environnement macro-économique peu porteur (ralentissement de la croissance, persistance de tensions inflationnistes, taux d'intérêt long terme élevés, etc.) et dans un contexte financier contraint qui vont, tous deux, impacter les grands équilibres budgétaires. A ce titre, le CESER mentionnait, dans [son avis sur les Orientations budgétaires 2024](#) (décembre 2023), un surcoût de dépenses lié aux chocs exogènes (inflation, énergie, taux, etc.) qui pourrait osciller autour des 60 M€ sur les exercices 2023-2024. Cet impact ressort bien à l'analyse des dépenses de fonctionnement, qui augmentent globalement de 3,3 %. Cette incidence se remarque notamment au niveau de certaines composantes, telles que les dépenses de ressources humaines (+4 %, soit 8 M€, découlant de la revalorisation du point d'indice et du SMIC et de l'évolution du Glissement vieillesse technicité (GVT)), les charges de fonctionnement des lycées (+5 %, soit 4,7 M€, même si celles-ci ont bénéficié du maintien de l'amortisseur électricité) ou encore la charge d'intérêts dont le poids augmente de manière significative du fait du durcissement des conditions de marché (+35 %, soit +11 M€).

Dans cet environnement dégradé, le CESER relève avec satisfaction que le Conseil régional tire bien parti de la qualité de certains des partenariats noués, notamment dans le domaine des mobilités (plus particulièrement la nouvelle convention avec SNCF Voyageurs pour les dix prochaines années), qui a permis de peser positivement sur l'évolution des dépenses (+0,6 % globalement) et de compenser des hausses sensibles enregistrées sur d'autres volets comme le transport scolaire ou le fret.

Le caractère stratégique de la maîtrise des dépenses de fonctionnement est réaffirmé par le Conseil régional. Le CESER ne peut que le rejoindre dans cette affirmation, ce d'autant plus qu'il dépend fortement de l'Etat au niveau de ses ressources et que ce dernier affiche clairement, dans son cadrage financier pluriannuel, sa volonté d'engager le redressement des finances publiques et de demander aux collectivités d'y contribuer (baisse en volume de 0,5 % des dépenses publiques escomptée, avec une évolution globale de 2 % en 2024 et 1,5 % en 2025).

- **Un budget primitif ambitieux et volontariste**

Dans ce projet de budget, le Conseil régional réaffirme sa volonté d'inscrire son action dans la continuité, ce que le CESER ne peut qu'approuver.

Le CESER apprécie la cohérence d'ensemble du projet qui décline bien en actions les grandes orientations des schémas stratégiques adoptés ou mis à jour récemment (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité du territoire (SRADDET), Stratégie régionale des transitions économiques et sociales (SRTES), Stratégie maritime, etc.) et qui veille à la prise en compte des enjeux liés à la qualité de vie, aux transitions écologiques ainsi qu'à la cohésion sociale et territoriale.

Le CESER souligne le caractère ambitieux du budget présenté qui déroule une politique d'investissements dynamique. Ainsi, les dépenses dédiées à cette dernière (48 % du budget global) augmentent de 4 % (3,7 % hors dette) et représentent 23 % du programme pluriannuel d'investissements 2022-2027, dont le montant a été réévalué et porté de 2,8 Md€ à 3 Md€.

Outre la poursuite des investissements dans l'immobilier scolaire (135 M€ – avec un plan d'actions 2022-2024 impacté à hauteur de 30 M€ par l'inflation et le coût des matériaux), le CESER apprécie la forte augmentation des crédits alloués au développement économique (+31 %) et aux mobilités (+17,6 %). Ils permettent notamment de déployer la stratégie portuaire, avec 100 M€ de dépenses budgétées (+81 %) et de poursuivre à un rythme soutenu (+38 %) le financement des investissements dans les infrastructures de mobilité.

Le CESER constate avec satisfaction l'importance attachée à la qualité de vie (+7 %) ainsi qu'à la cohésion sociale et territoriale (+58 %), qui transparaît au travers de crédits dédiés en hausse sensible, comme ceux alloués aux canaux bretons (+4,6 M€), à la contractualisation territoriale (+11,5 M€) et l'investissement dans le numérique (+14,2 M€).

Le CESER soutient la volonté affichée par le Conseil régional de poursuivre son effort d'investissements pour répondre aux défis présents et préparer l'avenir. Conscient toutefois de la difficulté de l'environnement dans lequel il évolue ainsi que des contraintes subies, le CESER ne peut qu'encourager le Conseil régional à poursuivre le développement de l'approche partenariale mise en place, qui porte ses fruits. Dans une volonté d'amélioration de l'action publique, il ne peut que l'inciter à poursuivre les efforts engagés en matière d'évaluation et de transparence avec un éclairage plus précis sur l'application des principes d'éco-socio-conditionnalité des aides.

2.3. Concernant les recettes

- **Une très faible dynamique des recettes évaluées de manière prudente**

Le CESER note avec satisfaction les effets positifs pour la Région des derniers arbitrages effectués lors de l'adoption du projet de loi de finances 2024 (non pris en compte dans le présent projet) ainsi que des mesures liées aux enjeux de transition écologique que celui-ci prévoit (3,4 M€ de recettes pour la Région au titre du déploiement d'un fonds chaleur, un programme SARE prorogé et mieux doté (+2 M€), un fonds vert reconduit).

Sur le volet « recettes » du budget, le CESER apprécie l'approche prudente développée par le Conseil régional qui retient notamment une hypothèse d'évolution de la TVA de +3,5 %, en retrait d'un point par rapport aux prévisions du gouvernement (+4,5 %), jugées optimistes par le Haut Conseil des Finances Publiques.

Au-delà de cette prudence, le CESER rejoint le Conseil régional quand il souligne les incertitudes et limites du modèle des ressources à la base de l'alimentation de son budget. Celui-ci s'avère en effet sensible à la conjoncture, offre peu de leviers actionnables directement par le Conseil régional (un potentiel estimé de 8 à 10 M€ sur les cartes grises au vu du plafond de 60 € par cheval fiscal) et se trouve donc impacté par les changements de comportements, les préoccupations environnementales, les transitions en cours ainsi que le développement des mobilités douces.

Le budget présenté fait ressortir une faible dynamique des recettes réelles de fonctionnement qui évoluent peu (1,32 Md€). Cette évolution d'ensemble se trouve particulièrement impactée par l'absence de dynamique des ressources issues de la TVA (711 M€) ainsi que par la faible évolution des recettes tirées des accises sur les énergies (+0,8 %). Elle bénéficiera par contre du plein effet de la hausse de la taxe sur les cartes grises (+9 M€) actée en 2023.

L'examen du volet « fonctionnement » du budget fait ressortir une baisse sensible de l'épargne brute dégagée qui ne représente plus que 14,5 % de ses recettes de fonctionnement, contre plus de 18 % l'an dernier. Au vu des projections soumises, cette tendance pourrait d'ailleurs se poursuivre, du fait d'une dynamique escomptée des dépenses de fonctionnement (+1,6 %) supérieure à celle des recettes de même nature (1 %) ainsi que d'une charge d'intérêts qui devrait s'alourdir (du fait de la combinaison des effets de taux et de volume). Cette tendance à la baisse se trouve par ailleurs amplifiée au niveau de l'épargne nette qui subit l'augmentation poids de la dette (annuité en capital de 94 M€) et ne couvre plus que 14 % des dépenses d'investissements programmées.

Si la Région dispose d'une situation financière satisfaisante, le CESER souhaite attirer son attention sur l'incidence en termes de dynamique d'investissements qu'une baisse prolongée du niveau d'épargne dégagée pourrait avoir.

- **Un encours de dette qui progresse**

Un recours à l'emprunt d'un montant similaire à celui de l'an dernier (361 M€) est prévu pour boucler le budget. Après remboursement d'une échéance annuelle de 94 M€, en hausse de près de 7 %, l'encours global de dette porté augmente d'environ 50 M€ et atteint les 1,46 Md€.

Cet alourdissement du poids de la dette, joint à une baisse du niveau d'épargne dégagé, se traduit par une diminution de la capacité de désendettement extériorisée. Celle-ci reste toutefois à un niveau satisfaisant et se situe en deçà du seuil limite de 8 ans fixé par la Banque européenne d'investissements (BEI), un des principaux partenaires financiers de la Région.

Au vu des projections effectuées, des dynamiques escomptées en matière de recettes et dépenses de fonctionnement ainsi que d'encours de dette, le CESER ne peut qu'apprécier l'engagement de la Région de poursuivre une politique budgétaire prudente visant à assurer la soutenabilité de sa trajectoire financière.

2.4. Conclusion

Le projet budgétaire présenté traduit bien les ambitions portées par le Conseil régional et sa volonté de continuer à investir pour préparer l'avenir, en mettant au service des habitant·es et des territoires un service public de qualité et de proximité.

Son exécution va s'effectuer dans un environnement difficile et peu porteur. Dans ce contexte, et au vu des évolutions anticipées, le CESER ne peut que soutenir le souhait formulé par le Conseil régional de voir un dialogue s'engager avec l'Etat, tant sur la question des ressources que sur les sujets d'expérimentation et de différenciation.

Le CESER réitère par ailleurs la proposition qu'il a faite récemment d'organiser avec le Conseil régional un temps d'échanges portant sur la situation actuelle et son évolution probable.

1 – Vie lycéenne et vie étudiante

101 – Accompagnement de projets éducatifs des lycées et des initiatives des jeunes

Sur proposition de Manuel DE LIMA, Laurent FONTENELLE et Aude POCHON
au nom de la Commission 3

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce programme vise à poursuivre la politique volontariste du Conseil régional dans l'accompagnement des projets éducatifs et des initiatives des jeunes au travers de différents dispositifs.

Avec le dispositif *Karta Bretagne*, la Région cherche à promouvoir une éducation citoyenne et éco-citoyenne des lycéen-ne-s. À partir de 2024, ce dispositif n'intégrera plus la mobilité internationale des jeunes ; celle-ci relèvera du programme 801 « Actions européennes et internationales ».

Grâce à *Qualycée*, un label de qualité et de développement durable, la Région cherche à valoriser les filières professionnelles des établissements volontaires et à renforcer le lien avec le milieu économique.

Avec le Conseil régional des jeunes (CRJ), la Région permet à des lycéen-ne-s et apprenti-e-s breton-ne-s de s'engager dans un exercice concret de citoyenneté. Le CRJ est un lieu de construction de projets au service de la collectivité. Il permet aussi aux jeunes d'apprendre à devenir des citoyens avertis et responsables.

L'expérimentation d'un budget participatif des lycéens et lycéennes a été lancé en 2023 ; il permet l'expression et la création de projets par de jeunes breton-ne-s afin d'encourager l'engagement citoyen. Les 9 lycées qui se sont portés volontaires pour l'expérimentation ont déposé des dossiers sur la thématique des enjeux climatiques.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER note une baisse importante des autorisations d'engagement (montant qui passe de 5,9 M€ à 2,3 M€) et des crédits de paiement de fonctionnement (montant qui passe de 5,7 M€ à 2,9 M€). En investissement, l'autorisation et les crédits de paiement restent stables. Cette baisse s'explique en partie par un transfert du budget alloué aux mobilités internationales des jeunes vers le programme 801 ainsi que par un transfert du budget alloué à l'aide au premier équipement professionnel des lycéennes et lycéens vers les programmes 107 et 108. Le CESER souhaiterait toutefois avoir des explications supplémentaires pour bien comprendre toutes les raisons de cette baisse très significative.

Il est indiqué dans l'introduction de la Mission 1 que « *la refonte des modalités de soutien aux mobilités collectives des lycéens à l'étranger* », laquelle s'accompagne de son détachement du dispositif *Karta Bretagne* (et du transfert dans un autre programme, le 801), « *permettra d'assurer un financement amélioré de ces projets en mobilisant notamment des fonds européens* ». Le CESER souhaiterait avoir des explications à ce sujet.

Le CESER regrette la disparition, dans la présentation de ce programme (comme des autres programmes), de la liste des actions à la fin.

Le CESER se félicite :

- de la poursuite de l'aide financière via *Karta Bretagne* pour des projets éducatifs sur les thématiques retenues : la santé, le développement durable, l'égalité, l'éducation artistique ;

- de la poursuite et du déploiement de l'action initiée par le CRJ pour la mise à disposition gratuite de protections périodiques assurant à chaque lycéenne bretonne l'accès à des protections de qualité. Le CESER regrette néanmoins l'absence d'information sur les projets menés par le CRJ en 2024 ;
- de la continuité de l'expérimentation d'un budget participatif sur la thématique « les enjeux climatiques ». Le CESER sera attentif aux projets qui seront retenus et qui recevront ainsi le soutien financier du Conseil régional pour leur mise en œuvre ;
- de la valorisation des filières professionnelles par le label *Qualycée* ;
- du maintien du Goncourt des lycéen-ne-s, du Prix de la plume lycéenne et de la journée lycéens et apprentis Étonnants voyageurs. Le CESER salue la mise en place d'une nouvelle expérimentation du compagnonnage artistique et culturel entre lycées et structures culturelles, en lien avec la politique culturelle portée par la Région.

Le CESER a réitéré à plusieurs reprises son attachement à la gratuité où, à tout le moins, au soutien financier apporté par la Région aux familles pour l'acquisition des ressources pédagogiques. Il regrette, ainsi qu'il l'a dit dans ses avis sur [le Rapport d'activité par programme 2022](#) (octobre 2023) et sur [le Budget primitif 2023](#) (janvier 2023), la disparition de cette aide car, en attendant la généralisation des manuels numériques pour tous les lycées, elle occasionnera un coût pour les familles, les lycées souhaitant encore des manuels scolaires.

Bien que le budget alloué à l'aide au premier équipement professionnel des lycéennes et lycéens ne figure plus dans ce programme (mais désormais dans le 107), le CESER tient à dire ici qu'il souhaiterait connaître les résultats de la gestion d'achat homogène et mutualisé pour l'acquisition de matériels professionnels des lycéens initiée en 2023.

102 – Patrimoine bâti des lycées publics

Sur proposition de Jean-Marc CLÉRY et Chantal JOUNEAUX
au nom de la Commission 3

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Encadré par un plan d'actions de trois ans (2022-2024), ce programme, qui regroupe l'ensemble des actions et obligations du Conseil régional pour le bâti des lycées, a pour objectifs de disposer des capacités d'accueil répondant aux évolutions des effectifs dans les lycées publics, d'adapter les locaux aux évolutions des besoins de l'ensemble des usagers, et d'assurer la maintenance et l'amélioration du patrimoine immobilier, notamment en matière de réduction de l'empreinte énergétique des établissements dans le cadre du Plan énergie des lycées.

Il est rappelé que 2024 est la dernière année de mise en œuvre de l'actuel schéma directeur immobilier des lycées et qu'un nouveau schéma directeur immobilier est annoncé pour début 2025.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Avec un budget de plus de 116 M€ en investissements, cette dernière année du plan d'actions 2022-2024 est conforme au rythme prévu de 110 M€ d'investissement par an. La hausse de 5,86 % par rapport au budget de l'année dernière s'explique sans doute principalement par la hausse des coûts des matériaux (la synthèse de la Mission 1 évoque un impact de 30 M€ sur le plan d'actions). Quoiqu'en recul par rapport au montant exceptionnel du plan d'actions précédent (564 M€), ce plan d'actions aura donc su rester à un haut niveau avec un montant total au-delà des 330 M€ sur trois ans.

En termes d'appréciation générale, le CESER observe que les actions de « restructuration globale des lycées nécessitant une intervention d'ampleur » se poursuivent pour les 19 lycées prioritaires par l'Axe 1 du schéma directeur immobilier, pour un montant de 12,7 M€, soit au même niveau qu'en 2023 mais très en-deçà des plus de 50 M€ budgétés en 2021 ; signe que l'on arrive au terme de la priorité donnée à cet axe. Il apparaît clairement que les

actions liées à l'amélioration des performances énergétiques du bâti constituent désormais un axe prioritaire (15 M€ prévus en 2024 comme en 2023, soit deux fois le niveau des dépenses des années précédentes). C'est effectivement une nécessité au regard des besoins des établissements.

Le CESER relève également le poids des actions consacrées au « maintien des sites » qui représentent la part la plus importante (42 %) de ce programme avec plus de 48 M€ (35 % en 2023). Il note au passage les opérations d'envergure programmées au lycée Lesage de Vannes : c'est une excellente nouvelle, mais c'est la preuve que cet établissement stratégique pour le réseau public dans ce secteur aurait dû figurer dans l'Axe 1 lors de l'élaboration du schéma directeur immobilier.

De manière générale, le CESER ne peut que souligner le niveau des besoins restant à couvrir pour un parc certes activement entretenu mais dont on ne peut cependant pas dire qu'il est globalement remis à neuf. Il suivra donc avec intérêt le prochain bilan du plan d'actions 2022-2024 ainsi que les conclusions des consultations menées pour définir les nouveaux axes du futur schéma directeur immobilier, en particulier celles qui seront tirées des évolutions de la démographie lycéenne, notamment sur le bassin rennais. Le CESER retient avec satisfaction qu'en dépit de l'annonce l'an passé d'un report *sine die* de la construction du lycée de Chateaugiron, le projet semble finalement bien conforté, l'exécutif régional ayant communiqué cet automne dans la presse à ce propos en évoquant un « phase d'étude ».

S'agissant de la place nouvelle donnée au déploiement de la production photovoltaïque dans le cadre des actions « amélioration de la performance énergétique du patrimoine », le CESER apprécie les exemples d'actions présentés. Il rappelle toutefois sa demande d'informations quant à la façon dont est mis en œuvre le déploiement des centrales pour atteindre l'objectif de plus de 30 % des besoins électriques couverts par la production sur site à l'horizon 2025. Pour ce faire, le CESER se demande s'il ne serait pas judicieux de faire de ces actions très spécifiques l'objet d'une communication à part afin de permettre de bien les suivre.

Enfin, s'agissant des actions relevant de la responsabilité du propriétaire dont font partie les engagements au titre de l'Agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP), le CESER ne peut que redire, comme l'an passé, son scepticisme quant à l'atteinte des engagements d'ici au printemps 2025. Lors du bilan à mi-parcours de l'Agenda, la Région tablait sur un rythme annuel des investissements pour l'accessibilité de l'ordre de 15 M€ par an sur la période 2020-2025. Même si une bonne partie des travaux nécessaires est sans aucun doute intégrée dans d'autres opérations, les 7,7 M€ prévus pour les travaux de « mise en conformité » (qui ne comportent pas que l'accessibilité) ne semblent pas beaucoup plus à la hauteur cette année que l'année passée (un peu moins de 6 M€).

Compte tenu de ces observations, le CESER suivra en particulier :

- le déploiement des centrales photovoltaïques de production d'électricité dans les lycées ;
- la mise en œuvre des objectifs de l'Agenda d'accessibilité programmée.

103 – Accompagnement des investissements immobiliers des établissements privés

Sur proposition de Laëtitia BOUVIER et Virginie TEXIER
au nom de la Commission 3

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

La Région est partenaire des quatre réseaux des établissements privés du Comité académique de l'enseignement catholique (CAEC), du Conseil national de l'enseignement agricole privé - Bretagne (CNEAP), de la Fédération régionale des maisons familiales rurales (FRMFR) et de Diwan.

Le CAEC et le CNEAP ont contractualisé leur enveloppe financière avec le Conseil régional dans le cadre de protocoles de partenariats pluriannuels. Le protocole concernant le CAEC a été acté fin 2022. Le protocole avec le CNEAP-Bretagne, négocié au cours de l'année 2023, sera finalisé tout début 2024. Quant à la FRMFR et Diwan qui n'ont pas encore contractualisé leurs enveloppes financières, l'aide du Conseil régional dont bénéficient leurs établissements est déterminée en fonction des besoins annuels exprimés et discutés d'un commun accord.

Les propositions du Conseil régional sont les suivantes :

- ouvrir une autorisation de programme et inscrire un crédit de paiement d'investissement de 17,8 M€ ;
- ouvrir une autorisation d'engagement et inscrire un crédit de paiement de fonctionnement de 230 k€.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER ne reviendra pas sur les protocoles d'accord signés entre le Conseil régional et les différents réseaux privés, CAEC, CNEAP, et les communs accords avec les réseaux FRMFR et Diwan, puisqu'ils répondent à la loi mais il restera attentif à la répartition des financements.

Les travaux financés s'inscrivent dans cinq thématiques :

- sécurité et santé des usagers : le CESER est soucieux de ce que chaque élève soit en sécurité dans son établissement ;
- accessibilité des personnes à mobilité réduite : le CESER aimerait savoir s'il reste beaucoup d'établissements qui ne sont pas aux normes et souhaite disposer d'un état des lieux ;
- modernisation des locaux – efficacité énergétique et maîtrise des consommations d'eau : le CESER approuve l'action de la Région en faveur de la transition énergétique de ces établissements ;
- conservation du bâti : le CESER souhaite que la Région continue de s'assurer que les rénovations des bâtiments privés (toitures et ravalements) entrent dans le cadre de l'amélioration énergétique.

Le CESER suivra avec attention les financements de ces cinq thématiques. Il y a beaucoup de retard sur ces sujets et il est indispensable que le Conseil régional soutienne ces améliorations le plus efficacement possible.

104 – Equipements des lycées publics

Sur proposition de Jean-François ESNÉE et Chantal JOUNEAUX
au nom de la Commission 3

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce programme regroupe l'ensemble des actions touchant à l'équipement des lycées publics qui relèvent de la compétence du Conseil régional (lycées de l'Éducation nationale, lycées agricoles et maritimes). Il finance les équipements liés à l'accueil, la restauration, l'hébergement et l'entretien dans les établissements, ainsi qu'à la fourniture des mobiliers et matériels des locaux. Ce programme contribue aussi au financement des équipements pédagogiques nécessaires aux enseignements, notamment pour permettre l'adaptation aux nouveaux référentiels de formation, et pour prendre en charge les besoins en équipements pédagogiques liés aux évolutions de la carte des formations professionnelles initiales sous statut scolaire.

Avec un montant global d'autorisation de programme de 8,86 M€, le budget du programme 104 présente une évolution à la hausse de 3,5 % par rapport à 2023.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Si le CESER constate l'évolution de plus 3,5 % du programme (8,86 M€ contre 8,56 M€), il relève aussi que, pour les seules actions liées à la modernisation et l'adaptation des équipements aux évolutions pédagogiques et aux référentiels de formation, les besoins exprimés par les établissements dans leur demande sont « en moyenne de 9 M€ chaque année ».

Le CESER apprécie trouver dans le BP 2024 une présentation par programme de la répartition financière de l'enveloppe en fonction des actions inscrites. Ainsi cette année, pour le programme 104 : 2,4 M€ pour la modernisation des équipements des services d'entretien, d'hébergement et de restauration, des mobiliers et des véhicules ; 1,7 M€ pour l'acquisition des équipements dans le cadre des opérations de construction, rénovation et restructuration ; 4,06 M€ pour l'adaptation des équipements aux évolutions pédagogiques et aux référentiels de formation ; 700 k€ pour l'acquisition des équipements pédagogiques liés aux évolutions de la carte des formations. Le Conseil régional répond ainsi à une demande exprimée depuis plusieurs années par le CESER dans ses précédents avis.

S'agissant des actions visant à la modernisation des équipements pour l'exploitation des lycées, si le CESER note positivement la poursuite des orientations politiques du Conseil régional en matière de valorisation des bio-déchets dans les services de restauration et de développement du volet multiservices de KorriGo, il souhaiterait toutefois disposer de plus d'informations sur le déploiement opérationnel de la carte KorriGo dans les lycées et de l'impact potentiel pour les agents des établissements.

S'agissant du volet « modernisation et adaptation des équipements pédagogiques aux référentiels de formation », en dehors de la remarque faite sur le budget au regard des besoins exprimés par les établissements, le CESER apprécie de trouver dans ce BP une information concernant le coût en matière d'équipements induit pour la Région par l'évolution de la carte des formations professionnelles initiales. Par ailleurs, la carte des formations professionnelles initiales sous statut scolaire ayant vocation à devenir pluriannuelle, le CESER souhaiterait savoir si cela aura des impacts sur le budget.

105 – Accompagnement des équipements dans les établissements privés

Sur proposition de Laëtitia BOUVIER et Virginie TEXIER
au nom de la Commission 3

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

La Région participe au financement des équipements pédagogiques et par ce programme contribue à l'amélioration continue des conditions d'accueil et d'enseignement des élèves des trois réseaux privés.

Pour rappel, le Comité académique de l'enseignement catholique (CAEC) et le Conseil national de l'enseignement agricole privé - Bretagne (CNEAP) ont contractualisé leur enveloppe financière avec le Conseil régional dans le cadre de protocoles de partenariats pluriannuels. Le protocole concernant le CAEC a été acté fin 2022. Le protocole avec le CNEAP-Bretagne, négocié au cours de l'année 2023, sera finalisé tout début 2024. Quant à la Fédération régionale des maisons familiales rurales (FRMFR) et Diwan qui n'ont pas encore contractualisé leurs enveloppes financières, l'aide du Conseil régional dont bénéficient leurs établissements est déterminée en fonction des besoins annuels exprimés et discutés d'un commun accord.

Le Conseil régional propose d'ouvrir une autorisation de programme et d'inscrire un crédit de paiement d'investissement de 4,1 M€ répartis de la manière suivante :

- participer au financement des équipements pour l'exploitation des lycées : 600 k€ ;
- participer au financement des équipements pédagogiques : 3,5 M€.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER n'a pas de remarque particulière à faire quant à ce programme.

Il note juste que le Conseil régional prend en charge, dans la limite des plafonds fixés par la loi, les équipements indispensables aux ouvertures de formations professionnelles des lycées privés décidées induites par l'évolution de la carte régionale des formations professionnelles initiales. Cela permet d'ouvrir des formations professionnelles sur l'ensemble du territoire avec une qualité homogène et un même niveau de formation.

106 – Numérique éducatif

Sur proposition de Hervé SALIOU et Gaëlle URVOAS
au nom de la Commission 3

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce programme concourt à renforcer l'usage du numérique dans les établissements publics : ressources et logiciels utiles aux actions de formation, équipements numériques. La maintenance informatique et le raccordement haut débit à internet relevaient de ce programme jusqu'en 2023 mais à compter de 2024, ces actions sont rattachées au programme 907.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER note que le budget de ce programme est difficile à appréhender car toute une partie est désormais prise en charge par le programme 907 « Systèmes d'information », notamment les 1,5 M€ qui servent aux raccordements haut débit des lycées n'ayant pas accès au très haut débit. Ainsi, le programme 907 comprend les budgets suivants pour les lycées publics des réseaux Education nationale, agricole et maritime : 500 k€ en investissement et 750 k€ en fonctionnement pour les dépenses de maintenance, matériels, abonnements et prestations, mais aussi 900 k€ en investissement pour financer les équipements pour mettre à niveau et développer les réseaux informatiques, adapter le niveau de couverture Wifi des établissements scolaires, et 800 k€ pour ouvrir les dépenses d'abonnement aux solutions logicielles.

S'agissant du programme 106, le CESER salue la prise en compte de critères environnementaux (réparabilité, prolongation de la durée de vie des postes, possibilité d'acquérir des matériels issus du réemploi). Le niveau d'équipement, en moyenne d'un ordinateur pour trois lycéen·n·es, semble se situer dans la moyenne nationale. Par contre, le pourcentage de lycéen·e·s n'ayant pas accès à un équipement n'est pas documenté, ni le taux d'équipement par type d'établissement (général, professionnel), les besoins pouvant être différents selon les pratiques des enseignants, le type d'établissements et les filières. Le CESER renouvelle son souhait de savoir si des lycées demanderaient un effort de renouvellement particulier.

Le CESER s'interroge sur l'impact fort mentionné, lié à la refonte des filières, des programmes ou des référentiels en voie générale. En effet, aucun élément d'information ne vient étayer cette affirmation, et le fait qu'un grand nombre de ressources soit disponible en réseau (Cloud/internet), plutôt que sur les équipements eux-mêmes, aurait pu atténuer cette assertion. Une accélération du très haut débit devrait également atténuer cet impact.

Concernant la maintenance des équipements informations (qui figure au programme 907, partie lycées), le CESER constate l'absence d'objectif chiffré de raccordement centralisé au serveur de la Région. Tout comme en 2021, 2022 et 2023, dans un souci d'équité territoriale, il souhaite savoir à quelle échéance la totalité des lycées seront raccordés au Réseau Fibre Ultra Haut Débit (RUHD). L'hybridation des enseignements ne peut s'opérer de manière satisfaisante que dans ces conditions, même avec les améliorations de débits envisagés dans les lycées non raccordés.

Le partenariat sur l'Espace Numérique de Travail Tout@tice se poursuit en 2024, une convention doit avoir été conclue. Le CESER aimerait être informé des conclusions de l'audit sur cette plateforme.

Le CESER note que le Conseil régional constate une nouvelle fois le recours à davantage de matériels nomades utilisant une connexion sans fil, davantage de ressources numériques et les contraintes d'évolution des réseaux informatiques que cela suppose. Le Conseil régional n'envisageant pas de modifier substantiellement sa politique d'équipements, le CESER souhaiterait suivre l'évolution du parc dans ce programme et des équipements réseaux dans le programme 907, y compris la part de matériel recyclé utilisé.

Le CESER serait intéressé par le bilan de l'expérimentation réalisée dans six lycées sur l'année 2022-2023 qui a permis la mise à disposition de ressources numériques des éditeurs Nathan, Bordas et de la plateforme technique Pearltrees Education, et par l'analyse de son impact sur les besoins en équipements nécessaires, notamment s'agissant des réseaux.

Cette expérimentation étant désormais élargie, le CESER souhaiterait savoir si les budgets affectés aux lycées seront à la hauteur des besoins supplémentaires en équipements.

107 – Fonctionnement des lycées publics

Sur proposition de Laurent FONTENELLE et Françoise FROMAGEAU
au nom de la Commission 3

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce programme concerne les moyens financiers et humains affectés par la Région au fonctionnement des lycées publics et plus précisément aux missions dont elle a la charge, à savoir l'accueil, la restauration, l'hébergement et l'entretien général de ces établissements. Les objectifs et les moyens qu'elle alloue concourent ainsi à la qualité des enseignements et de la vie lycéenne dans les 114 lycées publics.

Dans le cadre de ce BP 2024, les actions du programme 107 sont :

- l'évolution des ressources financières à travers la nouvelle Dotation globale de fonctionnement (DGF) et les subventions hors DGF ;
- la continuité de la mise en œuvre du « Bien manger ».

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Les propositions budgétaires du programme 107 connaissent une augmentation financière. L'autorisation d'engagement passe de 45,73 M€ en 2023 à 49,67 M€ en 2024. Cette augmentation est en partie liée à l'augmentation des dépenses énergétiques et à la volonté de soutenir le plan d'actions « Bien manger dans les lycées ». Pour les lycées publics, l'aide au premier équipement professionnel des lycéennes et lycéens est désormais rattachée à ce programme (il figurait auparavant dans le programme 101) mais l'autorisation d'engagement pour cette aide au 1^{er} équipement s'élève à seulement 710 k€ en 2024, ce qui est loin de couvrir l'augmentation du budget du programme 107.

Le CESER salue la poursuite de l'effort financier pour assurer le fonctionnement des lycées publics.

Il salue également les orientations choisies, notamment le financement à 100 % des charges de viabilisation et l'instauration d'un système de péréquation pour compenser les différences de situation entre établissements.

Le CESER approuve l'ajout d'un barème « géo-social » dans le calcul de la nouvelle DGF pour la part du fonctionnement général et pédagogique. Cela permettra aussi une meilleure égalité entre les lycées des différents territoires. Il rappelle que dans [son avis sur le dossier « Une dotation globale de fonctionnement \(DGF\) renouvelée pour mieux accompagner les lycées publics »](#) (décembre 2023), il demandait à savoir comment les « capacités territoriales » actées au printemps 2021 et l'indice de positionnement social (IPS) de chaque lycée seraient intégrées au calcul, et quelles « typologies » d'établissements doivent en résulter.

Concernant la subvention liée à la « performance » de réduction de la consommation d'énergie, dans son avis de décembre 2023, le CESER demandait que cette subvention soit évaluée en prenant en compte la disparité du bâti des lycées. Il n'en est pas fait mention dans ce programme. Est-ce que le critère de péréquation évoqué dans les orientations du programme sera pris en compte pour l'évaluation de la « performance » énergétique ?

Le CESER salue le financement à 100 % des dépenses des fluides, dont celles liées à la restauration et l'hébergement, ainsi que l'ambition de lutter contre le gaspillage alimentaire et il acte l'augmentation du « tarif pivot » qui passe de 2,70 € à 3 €.

En ce qui concerne la tarification régionale solidaire de la restauration et de l'hébergement, le CESER souhaiterait un retour sur le dispositif concernant l'aide aux familles éloignées du numérique et sur le module de gestion du portail numérique pour faciliter le traitement des dossiers.

108 – Participation au fonctionnement des établissements privés

Sur proposition de Laëtitia BOUVIER et Virginie TEXIER
au nom de la Commission 3

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

La Région participe au fonctionnement des classes d'externat des lycées privés du réseau Comité académique de l'enseignement catholique (CAEC), conformément aux obligations légales. Elle prend en charge les dépenses liées aux activités d'enseignement via le forfait d'externat « part matériel » (viabilisation, entretien, maintenance), ainsi que les dépenses liées aux rémunérations des personnels non enseignants affectés au service de l'externat via le forfait d'externat « part personnel ».

De plus, les établissements privés sous contrat bénéficient, dans les mêmes conditions que les lycées publics, du dispositif d'accès aux équipements sportifs extérieurs des collectivités locales pour l'Education physique et sportive (EPS).

Dans le cadre de ce programme il est proposé d'ouvrir une autorisation d'engagement et d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement de 49,67 M€.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER reconnaît l'application du Conseil régional à maintenir des relations équilibrées entre les réseaux privés et publics et n'a pas de commentaire particulier à formuler sur ce programme.

109 – Enseignement supérieur et vie étudiante

Sur proposition de Clémence GAIGNEUX et Pascal OLIVARD
au nom de la Commission 3

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

En 2024, le programme 109 mettra l'accent sur deux actions : la poursuite du déploiement du Contrat de Plan État Région (CPER) signé en 2022 d'une part et la mise en place d'actions dédiées à la vie étudiante d'autre part.

Ainsi, pour le CPER, des projets immobiliers, dont les études ont été finalisées en 2023, entreront en phase opérationnelle en 2024. De nouvelles études seront poursuivies en 2024. Ce volet du programme 109 intègre les dimensions énergétiques du patrimoine immobilier universitaire et l'amélioration des conditions de vie étudiante (logement, restauration, documentation).

La Stratégie régionale des transitions économiques et sociales (SRTES) a intégré les enjeux liés à la vie étudiante dans son volet consacré à l'Enseignement supérieur et à la recherche (ESR). Le présent programme en rappelle les objectifs. La déclinaison opérationnelle sera présentée dans un bordereau spécifique courant 2024.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER note une amélioration significative de la lisibilité de l'action du Conseil régional grâce à la nouvelle nomenclature qui consacre un programme à l'enseignement supérieur et la vie étudiante, le programme 109, avec ses déclinaisons internes.

Le CESER note avec satisfaction la poursuite du déploiement du CPER en cours, comprenant les études et le déploiement opérationnel. Au-delà des enjeux énergétiques que recouvre le CPER, l'amélioration des conditions de vie et de travail des étudiants et personnels constitue un enjeu crucial, et l'amélioration du bâti existant ainsi que la construction d'espaces adaptés aux nouveaux usages y concourent.

Le CESER s'interroge toutefois sur l'absence de référence à « l'expérimentation bretonne » spécifiquement dédiée à la transition énergétique du bâti universitaire qui mobilisera 20 M€ de la Région, 17,5 M€ des autres Collectivités locales et 37,5 M€ de l'État. Cette opération étant indépendante du CPER, le CESER souhaiterait en être tenu informé. En effet, aux côtés de l'urgente nécessité de la prise en compte de la transition énergétique, la dimension du bien-être étudiant peut y être également appréhendée, en lien avec la qualité de ces infrastructures.

Par ailleurs, le CESER salue la prise de conscience de la situation de la communauté estudiantine à la sortie de la crise sanitaire, crise dont les répercussions actuelles demeurent et sont indéniables. Le CESER, dans son rapport « [Il faut toute une région pour favoriser le bien-être des jeunes en Bretagne](#) » (juin 2023), révèle des constats préoccupants, soulignant les multiples origines de la dégradation de la santé mentale. Ainsi, il apparaît essentiel de soutenir des actions en faveur de la santé mentale, du bien-être alimentaire et de la lutte contre la précarité.

Le soutien aux initiatives étudiantes est également un levier essentiel que souhaite mobiliser le Conseil régional.

Le CESER s'interroge quant au budget alloué aux aides destinées aux associations étudiantes. Est-il, en effet, inclus dans la catégorie « amélioration de l'accueil et de la qualité de vie étudiante » et si oui, pour quel montant ? Il est fait référence à un bordereau spécifique qui sera présenté courant 2024. Le CESER sera vigilant quant aux montants qui y figureront ainsi que la méthodologie qui sera associée, et notamment l'articulation entre ce nouveau dispositif et les dispositifs existants (Contribution de vie étudiante et de campus par exemple).

Le CESER prend acte de la volonté de soutenir les projets des associations et des jeunes et le salue. Il accordera une attention particulière au suivi de sa déclinaison opérationnelle. Il suivra également avec attention les projets régionaux sur les thématiques « santé mentale » et « accès aux droits » des étudiants.

Par ailleurs, le CESER sera attentif à la façon dont le Conseil régional accompagnera la mise en application de la loi Levi qui consacre le principe d'un accès de tous les étudiants à une restauration à tarification modérée et prévoit le versement d'une aide financière à ceux qui en seraient privés.

Enfin, le programme 109 comprend une ligne dédiée au déploiement physique du campus numérique à hauteur de 900 k€. La présentation du programme ne donnant pas d'autres précisions, le CESER s'interroge sur les objectifs liés à ce financement.

2 – Emploi, formation et orientation professionnelles

201 – Orientation et information sur les métiers

Sur proposition de Frédéric LE GOUIL, Pascal OLIVARD et Daniel TUNIER
au nom de la Commission 3

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le programme 201 recouvre le développement de la connaissance de la relation emploi-formation, la gouvernance du Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP) et l'animation d'IDEO, service public régional d'information et d'appui à l'orientation.

Pour l'année 2024, le président du Conseil régional souhaite mener des actions qui s'inscriront en lien avec les objectifs de la Stratégie régionale des transitions économiques et sociales (SRTEs).

Ainsi, concernant le développement de la prospective emploi-compétences, il s'agira d'impulser la nouvelle commission « Prospective Emploi-Compétences » du Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP) afin d'anticiper les métiers de demain. Le déploiement d'un outil d'analyse du besoin en compétences se poursuivra dans le cadre du Pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC). Les branches professionnelles seront sollicitées via les contrats d'objectifs notamment pour répondre aux enjeux d'évolution des compétences au regard des transitions écologique, énergétique et environnementale et dans le cadre de l'élaboration pluriannuelle de la carte des formations professionnelles initiales sous statut scolaire.

Dans le cadre de la démarche d'information et d'orientation sur les formations vont se poursuivre les actions d'évolution d'IDEO avec :

- la mise en place d'une charte précisant les engagements des membres et prenant en compte les orientations du nouveau CPRDFOP ;
- le développement des espaces information-orientation IDEO sur les territoires ;
- l'enrichissement de la plateforme IDEO.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER note la volonté clairement affichée d'inscrire ce programme dans une démarche d'accompagnement des transitions écologique, énergétique et environnementale ainsi que sociétale en cohérence avec les enjeux et orientations posés par la SRTEs et son volet CPRDFOP.

Si le CESER partage globalement les orientations proposées par le Conseil régional, certaines actions interrogent et amènent quelques remarques.

Ainsi, le CESER note positivement la hausse des autorisations d'engagement mais relève une baisse des crédits de paiement de fonctionnement, et souhaite donc obtenir des explications sur ce choix.

Si plusieurs références sont faites à la SRTES dans les actions proposées, le CESER regrette toutefois qu'il soit peu fait mention des deux autres schémas règlementaires qui la composent, à savoir la Stratégie régionale de développement économique d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) et le Schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche (SRESR), alors même que plusieurs chantiers du CPRDFOP font clairement des liens avec des chantiers relevant de ces deux autres schémas. Le CESER sera vigilant quant au respect de la transversalité portée par la SRTES, notamment dans le cadre de sa participation au CREFOP.

Sur le rôle de la commission « Prospective Emploi-Compétences » du CREFOP, il est écrit qu'elle est chargée de définir et de piloter la mise en œuvre opérationnelle du chantier 1 du CPRDFOP « Anticiper les métiers de demain en confortant l'analyse emploi-compétences ». Il paraît nécessaire au CESER qu'il soit rappelé que cette commission doit aussi, plus largement, venir en appui à l'ensemble des instances du CREFOP dans la mise en œuvre des chantiers du CPRDFOP notamment.

Le CESER souhaite avoir des explications plus approfondies sur la notion de « carte cible » évoquée dans le cadre des travaux préparatoires à la carte pluriannuelle des formations professionnelles initiales sous statut scolaire. Les tenants et aboutissants de la démarche, dont la méthodologie, s'ils suscitent un intérêt certain, mériteraient une présentation plus précise.

Dans le cadre de l'information et de l'aide à l'orientation pour tous les publics, le CESER note avec intérêt la poursuite du développement du réseau IDEO dans les territoires et en version dématérialisée. Ce déploiement en proximité permet à de plus en plus de jeunes en formation et d'adultes d'avoir accès à une information claire sur l'orientation, les métiers et les formations. Cependant, il observe qu'il n'est pas fait référence à la lutte contre les déterminismes géographiques, sociaux et de genre pourtant clairement inscrite comme un objectif dans le CPRDFOP.

Alors que les enjeux de l'information pour une orientation réussie sont clairement identifiés dans le programme 201, le CESER s'étonne de l'absence de référence au dispositif BRIO (Bretagne réussite information orientation) du Programme d'investissement d'avenir (PIA3) dont le Conseil régional est pourtant partenaire, aux côtés du Rectorat, de la Banque des Territoires et des quatre universités bretonnes porteuses. Le CESER considère en effet que ce dispositif, qui a pour objectif une transformation systémique des questions d'orientation, est maintenant bien ancré dans le paysage breton de l'information et de l'orientation et ne peut pas être décorrélié de la politique régionale en la matière.

Par ailleurs, le CESER souhaite disposer de plus d'informations, d'une part sur la nouvelle feuille de route destinée à prévenir le décrochage scolaire pendant et après le lycée, d'autre part sur les actions visant à faciliter l'accès au Conseil en évolution professionnelle (CEP). S'agissant de la nouvelle feuille de route sur le décrochage scolaire, il souhaite savoir si les missions des Plateformes de suivi et d'appui au décrochage (PSAD) et de l'observatoire du décrochage scolaire ont vocation à être modifiées et si des actions spécifiques sont prévues au niveau par exemple de l'enseignement supérieur.

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional, les initiatives en matière d'information et d'aide à l'orientation pour tous les publics d'une part, et la mise en œuvre des chantiers du CPRDFOP au sein du CREFOP d'autre part.

202 – Apprentissage

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Les objectifs du programme 202 sont les suivants :

- le soutien aux centres de formation d'apprentis (CFA) contribuant à un aménagement équilibré du territoire régional ;
- le développement des filières prioritaires de l'économie bretonne ;
- la qualité des formations délivrées et la sécurisation des parcours des apprentis.

Le Conseil régional organise son intervention financière autour de deux appels à projets annuels : l'un pour accompagner les projets d'investissement et l'autre pour accompagner les projets pédagogiques des parcours de formation des apprentis.

En 2024, l'effort régional se concentrera plus fortement sur les projets d'investissement dans les CFA, notamment ceux proposés par les lycées agricoles publics. Le soutien en fonctionnement visera en priorité la qualité de l'accompagnement pédagogique des apprentis les plus en difficulté et les projets présentant une logique de complémentarité des voies de formation.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

S'agissant de renforcer la qualité et l'amélioration continue de la formation dans les CFA, le CESER approuve la volonté du Conseil régional de porter une attention particulière au développement des projets en faveur des apprentis les plus fragilisés face à l'emploi. Cette action étant en continuité des actions entreprises les années précédentes, il serait pertinent d'avoir une évaluation de la situation et un bilan de l'efficacité des actions mises en œuvre.

S'agissant des formations qui répondent aux attentes des jeunes et aux besoins des entreprises, le CESER approuve l'orientation proposée qui consiste à « *soutenir des formations en apprentissage préparant à des métiers émergents dans les filières stratégiques, notamment les nouvelles compétences liées aux transitions écologiques et énergétiques* ». Il invite toutefois le Conseil régional à ne pas laisser de côté des secteurs sur lesquels il existe de fortes tensions en termes de recrutement (par exemple, l'informatique avec l'explosion de l'intelligence artificielle et de la cybersécurité).

Enfin, s'agissant du soutien à la construction, la rénovation et l'équipement des CFA, le CESER est favorable à ce que l'inscription des enjeux du bâtiment durable dans les projets de construction et de rénovation soit intégrée aux critères de sélection ou de priorisation.

203 – Formations sanitaires et sociales

Sur proposition de Françoise FROMAGEAU, Frédéric LE GOUIL et Arnaud PESSON
au nom de la Commission 3

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

L'action régionale en matière de formations sanitaires et sociales recouvre quatre axes principaux : l'analyse des besoins dans le cadre du schéma des formations sanitaires et sociales, la définition de la carte des formations via l'autorisation d'un nombre de places par institut et par formation, le financement des écoles et instituts de formation, le versement aux élèves et étudiants de bourses d'études sur critères sociaux.

Les actions du Conseil régional pour 2024 portent sur :

- la mise en œuvre de la nouvelle Stratégie régionale des transitions économiques et sociales (SRTES) 2023-2028, adoptée en avril 2023 ;
- le financement des écoles de formation aux carrières paramédicales, de sages-femmes et du travail social ;
- le versement des bourses d'études ;
- le dispositif de fidélisation des masseurs-kinésithérapeutes.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER approuve toutes les actions annoncées. Pour autant, au-delà de la référence au cadre de la SRTES, le CESER aurait souhaité que le programme 203 soit placé dans son contexte, notamment par rapport aux besoins inscrits dans le temps. La présentation du financement annuel, sans cette mise en perspective, restreint les prévisions et les décisions sensibles au temps. De façon générale, il est toujours intéressant dans l'approche budgétaire de proposer une présentation à partir de données glissantes, c'est-à-dire comparables sur plusieurs années et faisant apparaître ce qui est un peu plus nouveau, comme par exemple les ruptures de parcours de plus en plus fréquentes (abandons en cours de formations, sorties précoces pour les personnes en poste). L'action de la Région dans le domaine des formations sanitaires et sociales nécessite une grande adaptabilité compte tenu des évolutions qui affectent les métiers et les formations ; elle nécessite d'analyser et de comprendre de multiples données liées à ces évolutions.

Dans le domaine de l'évaluation de l'action du Conseil régional, celle portant sur le contrat d'objectifs du secteur de l'accompagnement et de l'aide à domicile, signé en mai 2021, fera l'objet de toutes les attentions en raison des enjeux du secteur.

Le CESER approuve l'augmentation, en lien avec le Ségur de la santé, de 826 places supplémentaires ouvertes sur les métiers du soin infirmier, d'aide-soignant et d'accompagnement éducatif et social. Il estime que l'effort de formation des professionnels dans le sanitaire et social sera à poursuivre en s'appuyant sur l'analyse des besoins dans le cadre du schéma des formations sanitaires et sociales.

Le CESER relève qu'il n'est pas fait mention de l'accompagnement des élèves et des étudiants dans leurs parcours de formation. Certes, le nombre de places a augmenté, de même que le montant des bourses d'études, mais il n'y a pas de référence à l'accompagnement dans les stages, aux difficultés d'accès au logement, etc.

Le CESER remarque aussi qu'il est peu fait cas de la notion d'attractivité des métiers du sanitaire et social. Il constate que des moyens sont alloués aux instituts de formation afin d'améliorer les bâtiments et d'être en mesure d'offrir davantage de places, ce qui est légitime au regard des enjeux, mais il note aussi qu'il n'est pas fait mention des actions destinées à promouvoir ces métiers et ces filières de formation qui font face à des difficultés de recrutement.

204 – Projets individuels de formation et de qualification

Sur proposition de Jean-François ESNÉE et Yannick SAUVÉE
au nom de la Commission 3

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

L'accès aux formations qualifiantes, garantes d'une meilleure insertion professionnelle, ainsi que leur sécurisation, constituent des priorités de l'action régionale.

Ce programme est centré sur les dispositifs d'aides individuelles pour les demandeurs d'emploi avec accès à une formation certifiante via le dispositif QUALIF Emploi individuel. Ce dernier intervient également sur la sécurisation des parcours à travers l'aide au permis de conduire.

Le programme 204 intègre également un volet d'actions en faveur de la formation des salarié-e-s ou chef-fe-s des petites et moyennes entreprises, permettant d'intervenir par complémentarité de financements, auprès de celles et ceux qui accèdent difficilement à la formation et dont l'accompagnement pour une transition professionnelle s'avère prioritaire.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER constate la poursuite de l'action du Conseil régional en faveur des personnes peu ou pas qualifiées. En 2023, 14 % des personnes bénéficiaires du dispositif QUALIF Emploi individuel relevaient de ces publics prioritaires, un chiffre en stagnation depuis quelques années.

Aujourd'hui, tout demandeur d'emploi avec un projet de formation est invité à mobiliser ses droits individuels à la formation et peut mobiliser son Compte personnel de formation (CPF). Le CESER souhaite bénéficier de plus d'éléments de constat au sujet de la complémentarité entre l'utilisation des CPF et les aides régionales via QUALIF Emploi individuel et QUALIF VAE. En effet, le CESER ne dispose que des prévisions 2023 et constate qu'elles sont identiques en 2024.

Concernant la plateforme nationale pour l'accompagnement des usagers à la réalisation des parcours de validation des acquis de l'expérience (VAE), qui a pour objectif une simplification, le CESER souhaiterait en savoir plus et connaître plus en détail les augmentations quantitatives. Les prévisions du nombre de bénéficiaires de QUALIF VAE pour 2024 étant nulles, il en déduit que la prise en charge est prévue par l'Etat et non plus par la Région.

Le CESER ne peut qu'apprécier les mesures reconduites en faveur des aides au permis B des jeunes (700 bénéficiaires prévus pour 2024).

Le Conseil régional met en œuvre également des fonds à destination des structures d'accompagnement et des organismes de formation afin de sécuriser les parcours des stagiaires et ainsi faciliter leur accès à la qualification en les maintenant dans une dynamique d'insertion.

Concernant le dispositif d'accompagnement à la formation des actifs au sein des très petites entreprises, le CESER, ne disposant pas d'une information suffisante à ce sujet, ne peut apprécier la portée de cette initiative qui ciblerait 9 000 personnes.

Enfin, le CESER approuve la participation du Conseil régional au financement des formations mises en œuvre par le Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) de Bretagne.

205 – Formation qualifiante

Sur proposition de Michel FRANCOMME et Françoise FROMAGEAU
au nom de la Commission 3

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional propose, dans ce programme, de conforter les offres de formation QUALIF Emploi et PRÉPA. Ces offres de formation en direction des demandeurs d'emploi leur permettent d'obtenir une qualification et d'acquérir des compétences pour accéder à un métier ou évoluer dans leur parcours professionnel.

Ces formations répondent à plusieurs enjeux : un déploiement sur l'ensemble du territoire breton afin d'être au plus près des besoins des publics et des entreprises de chaque territoire ; la possibilité de proposer des « parcours adaptés » visant à accompagner les publics fragiles vers les opportunités d'emploi ; l'innovation pédagogique pour

des formations plus attractives et pour répondre à l'émergence de nouvelles compétences notamment liées aux transitions environnementales.

Les autres axes de ce programme sont les formations aux personnes sous-main de justice, le renforcement des compétences professionnelles des demandeurs d'emploi via QUALIF Emploi programme et la mise en œuvre d'un accompagnement à la Responsabilité sociale des organismes de formation.

Concernant les personnes sous-main de justice, la Région propose 500 places de formation pour acquérir un socle de compétences avec une validation CLÉA, pour obtenir un métier ou se pré-qualifier, obtenir un diplôme ou une certification, notamment dans des chantiers/écoles au sein de la détention.

Par ailleurs, le Conseil régional propose d'accompagner les organismes de formation pour leur permettre de mieux appréhender la Responsabilité sociale des entreprises (RSE), et notamment les aider à faire évoluer leur offre de formation pour répondre aux enjeux des transitions écologiques.

Pour exécuter ce programme sur la formation qualifiante, le Conseil régional propose une autorisation d'engagement à hauteur de 91,5 M€ (93 M€ en 2023) et un crédit de paiement de fonctionnement s'élevant à 73,9 M€ (77,5 M€ en 2023).

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER note un tassement du nombre d'entrées en PRÉPA Projet et PRÉPA Avenir et une très nette augmentation du nombre d'entrées en PRÉPA Clés, avec des objectifs en hausse probablement liés aux besoins majoritairement exprimés par le public concerné, en particulier l'acquisition des savoirs de base.

Le CESER note avec intérêt que le Conseil régional prône l'innovation pédagogique pour rendre la formation plus attractive avec l'objectif d'atteindre la reconnaissance par la qualification. Le CESER considère que la formation et la qualification constituent un moyen d'émancipation et d'épanouissement permettant de rendre leur dignité à des personnes exclues, en rupture de lien social ou très éloignées de l'emploi, ce qui constitue un levier essentiel pour que ces dernières retrouvent leur place dans notre société.

Le CESER partage l'attention portée aux personnes les plus éloignées de l'emploi et insiste sur le fait que ces politiques sont d'intérêt général et collectif. La volonté du Conseil régional de déployer les formations au cœur des territoires, en proximité des personnes concernées constituent, pour le CESER, un levier essentiel d'inclusion et de réussite. Il suivra avec attention l'impact de ce programme sur le parcours des personnes bénéficiaires.

Le CESER note que les budgets alloués pour la formation et la qualification des personnes sous-main de justice permettent de proposer 500 places. Ce chiffre est à rapprocher de nombre de détenu-e-s : 2 100 dans les sept établissements pénitentiaires de Bretagne. Le CESER estime qu'il serait intéressant d'étoffer cette offre et peut être de la diversifier. L'enjeu d'une offre qualifiante en direction des personnes sous-main de justice est un atout pour une réinsertion réussie en sortie de détention et une action de prévention notable et reconnue sur la récidive, en particulier en direction des jeunes. Le CESER approuve cette initiative ambitieuse, menée avec d'autres partenaires engagés, qui permet d'accompagner ce public invisible vers une réinsertion réussie. Il suivra avec attention le nombre d'entrées dans ces formations.

Le CESER note avec intérêt la démarche initiée par le Conseil régional en direction des entreprises de formation et souligne la volonté de proposer des formations de qualité, attractives, participatives dans le respect des critères de durabilité et de responsabilité sociale. Le CESER s'interroge sur les attendus de cette démarche et sur l'opportunité d'un label.

Le CESER accueille favorablement le lancement d'un nouveau PRIC dont il est fait mention dans les actions de la gamme PREPA. Il sera toutefois vigilant sur les liens qui seront faits entre le PRIC et les chantiers du CPRDFOP dans

leur mise en œuvre. A ce titre, le CESER souhaite avoir la possibilité de suivre régulièrement le déploiement opérationnel du PRIC.

206 – Vie des stagiaires de la formation professionnelle

Sur proposition de Carine Kerdiles et Gaëlle Urvoas
au nom de la Commission 3

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce programme vise à proposer une aide financière aux personnes suivant une formation financée par la Région et qui ne sont pas ou ne sont plus indemnisées au titre du chômage. Elle est complétée par un forfait transport et un forfait restauration.

Pour l'ensemble des stagiaires bénéficiaires de l'aide financière régionale, la couverture sociale couvrant les quatre risques est assurée (assurance sociale, vieillesse, prestations familiales et accident du travail).

Le système de rémunération, défini selon le code du travail, est maintenu pour deux dispositifs : les personnes en formation dans les établissements et services de pré-orientation et de rééducation professionnelle ainsi que les personnes sous-main de justice détenues en centre pénitentiaire.

Une subvention annuelle à l'AFPA permet une aide à l'hébergement. Cette aide concerne environ 1 190 personnes par an. En 2024, il est prévu de revaloriser les montants des barèmes de cette aide ainsi que de l'élargir à certains stagiaires suivant les formations du secteur sanitaire et social financées par la Région et se trouvant dans une situation de reconversion professionnelle.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER approuve que les montants des différentes tranches d'aide financière soient réévalués. En effet, le nombre de bénéficiaires entre 2022 et 2023 a sensiblement diminué ce qui donne à penser que de potentiels futurs stagiaires ont pu renoncer à se former en raison du contexte inflationniste.

Le CESER estime nécessaire que les forfaits transport et restauration soient fortement réévalués, ces postes de dépenses étant très affectés par l'inflation.

La proposition d'élargir l'accès à cette aide financière aux personnes suivant une formation du secteur sanitaire et social, financée par la Région, et se trouvant en situation de reconversion professionnelle, est une évolution positive.

Le CESER soutient ces propositions d'évolution sous réserve que les réévaluations soient corrélées à l'inflation.

207 – Accompagnement des dynamiques territoriales emploi formation

Sur proposition de Marie-Catherine MOUCHOT et Arnaud PESSON
au nom de la Commission 3

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

En 2024, le Conseil régional propose, en continuité de l'action engagée les années précédentes, plusieurs modalités en réponse aux besoins identifiés sur les territoires : accompagnement de projets territoriaux de formation en lien avec les besoins en compétences des entreprises et des publics, soutien aux initiatives locales facilitant l'entrée et le maintien en formation des apprenants (mobilité, logement, numérique, etc.), soutien aux projets inclusifs portés par les entreprises (nouvelles modalités de recrutement).

Quatre actions prioritaires sont présentées :

- soutenir les projets de formation des territoires ;
- soutenir les projets innovants et/ou expérimentaux en faveur de l'emploi-formation ;
- soutenir des actions conduites en amont de la formation ;
- sécuriser les parcours des jeunes les plus en difficulté et renforcer l'accompagnement à la qualification des publics fragiles

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

La dynamique emploi-formation est un enjeu majeur pour la compétitivité des territoires ; la Région en fait la promotion dans le cadre des 14 Commissions territoriales emploi-formation. Le CESER approuve le soutien aux dynamiques territoriales emploi-formation et porte une attention particulière à l'impact qu'aura le déploiement du Réseau pour l'emploi sur ces dynamiques.

Le CESER aurait cependant aimé que le programme 207 mentionne la volonté d'opérationnalité et de cohérence avec les autres dispositifs existants, tout en reconnaissant l'impérieuse nécessité de s'adapter à un environnement qui connaît des bouleversements rapides et inédits. Rappelons que, selon certaines prévisions, 50 % des emplois seront transformés dans les 10 ans qui viennent, 10 à 20 % seront créés, autant vont disparaître. Dans ce contexte, les préconisations de la Région pourraient être plus affirmées.

Au titre du soutien des projets de formation dans les territoires, le CESER confirme l'intérêt de conserver, en 2024, un niveau important du nombre de projets de formation au titre des Actions territoriales (avec un prévisionnel de 1 400 personnes formées en complément de QUALIF Emploi et PRÉPA Avenir) pour répondre aux besoins de recrutement des entreprises, ainsi qu'un niveau important de l'accompagnement très adapté des personnes les plus éloignées de l'emploi.

Le CESER se réjouit que les entreprises soient parties prenantes de la construction des projets pour assurer une adéquation avec les objectifs de recrutement du territoire : la recherche d'une meilleure articulation entre les Actions territoriales et les dispositifs financés par France Travail et les Opérateurs de compétences (OPCO), notamment les Préparatoires opérationnelles à l'emploi, est une bonne initiative.

Concernant le soutien aux projets innovants et/ou expérimentaux en faveur de l'emploi-formation, le CESER souhaite avoir connaissance plus précisément du bilan et des perspectives à venir concernant l'appel à projet des tiers lieux de compétences – DEFFINOV, pour des actions autour de la cohésion des territoires. La poursuite en 2024 de l'accompagnement de ces projets devra être assortie d'une évaluation des actions engagées afin d'évaluer leur pertinence. L'objectif affiché de « développer un rapport à l'apprentissage de proximité, plus inclusif et innovant,

en réponse aux enjeux des territoires », devra être objectivé de façon à pouvoir mieux apprécier l'efficacité du dispositif.

Le CESER rappelle que, dans son étude [« Organiser l'emploi-formation dans les territoires de Bretagne : dialogue et anticipation, une nécessité ! »](#) (octobre 2023), il a formulé des préconisations liées avec cet axe du programme 207, autrement dit la Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales (GPECT). Le CESER approuve le soutien réitéré du Conseil régional aux actions des Missions locales dont le maillage territorial est un gage de proximité et d'efficacité.

Le CESER partage pleinement l'analyse révélant que certaines personnes éprouvent des difficultés à accéder à la formation et à un emploi durable en raison de freins liés à la mobilité, à la garde d'enfants, à l'accès au logement, à l'équipement numérique, etc., et approuve le soutien apporté par le Conseil régional aux initiatives, principalement locales, pour lever ces freins pour les personnes fragiles et éloignées de l'emploi. Il réitère sa demande consistant à pouvoir disposer d'un suivi du nombre de personnes ainsi soutenues.

3 – Qualité de vie et rayonnement

301 – Langues de Bretagne

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le présent programme budgétaire s'inscrit dans le cadre du Plan de réappropriation des langues de Bretagne voté par le Conseil régional en décembre 2023.

Par ce plan, la Région se propose de renforcer et d'adapter ses politiques existantes en poursuivant la structuration de son action selon deux grands axes, d'une part le renforcement de la transmission, et d'autre part le développement de la présence des langues de Bretagne dans la vie quotidienne.

En matière de transmission des langues régionales, le plan prévoit de renforcer les politiques en faveur de la transmission scolaire et de la formation des adultes. Pour ce qui concerne l'usage et la présence des langues régionales dans la vie quotidienne, le plan comprend 27 actions pour le breton et 25 actions pour le gallo permettant de renforcer la prise en compte des questions linguistiques dans le fonctionnement de l'institution et les politiques régionales, de prévoir la réalisation en 2024 de la seconde enquête sociolinguistique, de renforcer les capacités des organismes structurants, et de développer la diffusion en langues régionales dans les médias, l'édition, et les pratiques culturelles.

Une publication annuelle dans le cadre du rapport transversal annexé au Rapport d'activité et de développement durable (RADD) permettra le suivi des indicateurs mentionnés dans le plan. Un état de la réalisation de chacune des actions sera joint à cette évaluation.

En fonctionnement, il est proposé une autorisation d'engagement de 10,11 M€ et un crédit de paiement du même montant ; en investissement, sont prévus une autorisation de programme de 1,2 M€ et un crédit de paiement équivalent.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

2.1. Soutien à la transmission des langues régionales

Sur proposition de Jean-Marc CLÉRY et Manuel DE LIMA
au nom de la Commission 3

Le CESER note la très significative augmentation de ce programme, celui-ci dépassant pour la première fois et de façon marquée le cap symbolique des 10 M€ (avec +1,5 M€ en fonctionnement et +400 k€ en investissement par rapport au BP 2023).

S'agissant du premier axe du volet « transmission », les actions d'appui à la sensibilisation, la connaissance, la diffusion et le pratique linguistiques (+700 k€), le développement de l'enseignement bilingue initial (+400 k€), ainsi que le développement de la formation pour adultes (+300 k€) connaissent notamment des hausses marquées.

Première étape de la déclinaison pluriannuelle du Plan de réappropriation des langues de Bretagne voté en décembre 2023, le présent programme reprend à grands traits les principales orientations et actions annoncées dans le cadre de ce plan. Le CESER ayant amplement commenté ces mesures, il ne renouvellera donc pas dans le détail ses observations et renvoie [à son avis de décembre](#).

Le CESER acte le renforcement du soutien à la connaissance et à la transmission du gallo, et marque son intérêt pour certaines mesures en faveur du breton telles que le développement du parcours « Licence parcours préparatoire au professorat des écoles bilingues », ou encore l'abondement de l'enveloppe pour les aides Desk Enseignement.

Le CESER tient cependant aussi à redire ses doutes quant à la volonté effective de l'Éducation nationale de répondre à la hauteur des engagements pris dans le cadre de la Convention spécifique pour les langues de Bretagne. A cet égard, le fait que l'enveloppe « spécifique » annoncée par le rectorat pour la formation continue au bilingue dans le Premier degré s'avère finalement devoir être compensée dans le budget de l'académie par le retrait de 5 équivalents temps plein par département, semble hélas en être une confirmation.

2.2. Soutien au développement de la présence des langues régionales dans la vie quotidienne

Sur proposition de Claudine PERRON
au nom de la Commission 4

Le CESER remarque avec une grande satisfaction l'augmentation de l'enveloppe globale attribuée au programme 301 (transmission et présence des langues bretonne et galloise) par rapport à celle du BP 2023 : + 21,1 % pour les autorisations de programme et d'engagement ; + 18,6 % pour les crédits de paiement d'investissement et de fonctionnement.

Le tableau de répartition des crédits par programme et par action n'intégrant pas encore, dans sa nomenclature, les évolutions récentes découlant du Plan de réappropriation des langues adopté en décembre 2023, il n'est pas possible, pour le CESER, de mesurer l'évolution des crédits budgétaires dédiés aux actions de développement de la présence des langues régionales dans la vie quotidienne. En prenant acte de cette présentation transitoire, il apprécierait, à l'avenir, de trouver dans le tableau de répartition indicative des autorisations d'engagement et de programme par actions, les chiffres de l'année précédente, à périmètre constant, pour en faciliter le suivi. Le CESER note également que, outre les importants changements intervenus dans l'architecture du programme 301, certaines dépenses prévues au BP 2024 présentent un caractère exceptionnel. Là encore, une identification plus précise de ces dernières permettrait une analyse plus claire des évolutions annuelles du programme et des actions qui s'y rapportent.

La volonté de développer le breton dans la formation des agents et le bilinguisme paritaire répond en effet à l'obligation de diffusion et de promotion de la langue qui est faite par l'article L1 du code du patrimoine mais il faudrait aussi mettre en place des actions de valorisation de la langue dans le territoire sous la forme d'affiches, de clips télévisés ou radiophoniques ainsi qu'au cinéma comme cela se fait déjà pour faire connaître les réalisations financées par l'Europe. Il faut donner envie de breton aux populations qui en sont très éloignées.

Il est en effet urgent de lancer la politique du numérique en langue bretonne pour pouvoir avoir accès au GPS en breton, à des cours de breton numérisés, etc.

Le CESER apprécie toutes les aides apportées à l'édition et au spectacle vivant.

Pour ce qui est du soutien à la mise en œuvre d'actions de sauvegarde et de développement de la langue galloise, par rapport au BP 2023, l'augmentation de 295 k€ de l'autorisation d'engagement dédiée à la langue galloise, soit + 39,3 %, est significative de l'intérêt porté par le Conseil régional.

Le CESER apprécie la reconduction et l'élargissement de la campagne de promotion du gallo.

302 - Spectacle vivant, arts plastiques et pratiques culturelles

Sur proposition de Madeleine LOUARN
au nom de la Commission 4

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional poursuit la mise en œuvre de sa feuille de route culturelle pour 2023-2028. Ce programme a pour but de soutenir la vitalité de la création artistique et culturelle dans toute sa diversité, de favoriser la participation du plus grand nombre à la vie culturelle et de stimuler la transmission, la structuration du spectacle vivant et des arts plastiques et enfin d'accompagner l'écosystème artistique et culturel dans les transitions : développement durable, égalité hommes-femmes, adaptation énergétique.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

2.1. Observations générales

La Région Bretagne, malgré un contexte budgétaire difficile, reste l'une des Régions françaises qui réaffirme sa volonté de poursuivre une politique artistique et culturelle ambitieuse. Pourtant, la fragilité de cet écosystème artistique et culturel, sous tension depuis de nombreuses années, se trouve aggravée face aux transitions à venir. L'inflation et l'augmentation des charges réduisent d'autant les possibilités de production et de diffusion des événements et spectacles. Il est à craindre des pertes d'emploi dans les structures culturelles et les équipes artistiques. L'ajustement budgétaire de 2024 est loin de compenser les pertes financières et les investissements nécessaires aux transitions. L'année 2024 se présente comme une année qui verra s'affaiblir les capacités d'action de ce secteur, ce qui pourrait constituer une entrave à la réalisation de certaines mesures de la feuille de route du Conseil régional. Ce dernier a multiplié les coopérations et concertations avec tous les acteurs de la culture ainsi qu'avec ses différents partenaires : Etat, autres collectivités territoriales, EPCI, etc. En ces temps difficiles, ces liens sont d'autant plus indispensables. Ils le sont aussi pour relever collectivement le défi des transitions. La vigilance sur l'évaluation environnementale du programme budgétaire 302 n'en est que plus importante.

2.2. Adapter les aides proposées aux enjeux du secteur

Le CESER soutient les mesures prévues par le Conseil régional concernant le renforcement des apports en production, la concertation des équipes artistiques et des lieux afin de coordonner et de garantir un nombre

suffisant de dates de tournées, tout en favorisant les projets au long cours sans toujours, à la clé, avoir à produire de nouvelles créations. De cette façon, il pourra favoriser l'implantation des artistes sur les territoires, en lien avec les habitant·e·s, à travers des actions de transmission et d'éducation artistique. Cette implantation territoriale doit aussi s'accompagner de mise à disposition de lieux, mutualisés ou non.

Le CESER souhaite qu'une attention toute particulière soit portée au soutien et à l'avenir des équipes artistiques, lourdement impactées par l'appauvrissement des structures de productions.

Le CESER suggère la création d'un observatoire pour mesurer et analyser l'impact de ses mesures sur la diversité et la nature des créations ainsi que sur l'emploi. Spectacle vivant en Bretagne serait un organisme *ad hoc* pour cette initiative.

2.3. « Accompagner la transition globale »

Le CESER approuve la volonté du Conseil régional de mettre en place, de façon concertée, un cadre d'intervention publique volontariste dans la mise en œuvre d'un processus de transition globale, et la prise en compte des critères nouveaux comme ceux inscrits dans le plan de l'Etat « Mieux produire, mieux diffuser ».

Ces importantes évolutions dans l'appréciation des projets auront aussi des conséquences pratiques en termes de dimensionnement des projets, d'audience et de fréquentation et il faudra savoir les prendre en compte. Là encore, la mise en place d'un observatoire pourrait être très utile.

La mission confiée au Collectif des festivals, concernant la transition globale, est une bonne chose. Il faudra porter une attention particulière aux équilibres territoriaux quant à l'ingénierie nécessaire ; les territoires ruraux, les petites et moyennes villes étant largement désavantagés au regard des métropoles.

2.4. L'action artistique et culturelle comme levier

Le CESER soutient toutes les initiatives concernant l'éducation artistique et culturelle qui favorisent le jumelage, dans la durée, entre les structures culturelles et les lycées ainsi que la plus grande présence des artistes en leur sein. Il semble indispensable d'œuvrer à la simplification administrative de la mise en œuvre de ces initiatives.

Concernant l'éducation artistique et culturelle, le CESER signale l'absence d'actions spécifiques à l'intention des personnes en situation de handicap, et dans le champ social et médico-social. Il souligne la nécessité d'une réflexion concertée à ce sujet.

2.5. Réunir les acteurs de la photographie

Le CESER salue cette initiative de réunir tous les acteurs de la photographie, secteur qui a besoin d'être mieux structuré et mis en valeur face à l'intérêt du public et aussi dans le contexte d'évolutions considérables de cet art.

Le CESER précise que, de façon générale, les artistes plasticiens, jeunes et confirmés, ont besoin du soutien de la Région. Toutes les initiatives concourant à la structuration, à la formation, au rayonnement de leurs créations sont donc bienvenues.

2.6. et 2.7. Fêtes de la Bretagne et Coopération des pays celtes

La Fête de la Bretagne et la coopération internationale entre les pays et régions celtiques concourent au rayonnement de la Bretagne, contribuant à son attractivité. Ces initiatives renouvelées sont à inscrire dans le temps et doivent permettre de renforcer la réalité d'une Bretagne vivante et ancrée dans le monde. Le CESER approuve ces initiatives.

En conclusion, le CESER souligne la pertinence des propositions du Conseil régional tout en constatant que les moyens alloués sont inférieurs aux besoins du secteur. La Bretagne est une région dont la vitalité en fait une des régions les plus attractives pour les artistes de toutes disciplines comme pour ses habitant-es. Ce succès est une chance. Il engendre de nouvelles initiatives et propositions qu'il va falloir saisir tout en analysant leur potentiel et leur faisabilité. Par la concertation et la mise en commun, la Bretagne a la capacité de croire en ce futur pourtant si complexe. Le CESER souhaite que le Conseil régional sache trouver les ressources pour traverser ces temps incertains.

303 - Cinéma, livres, radios et pratiques culturelles

Sur proposition de Madeleine LOUARN et Isabelle SUDRE
au nom de la Commission 4

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ces propositions visent à structurer une économie de la création, encourager la diversité de la création, des pratiques culturelles, des échanges entre les habitant-e-s, et la participation de chacun à la vie littéraire, cinématographique et audiovisuelle. Cette politique se fait en concertation avec les professionnels du réseau et le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), le Centre national du livre (CNL) et la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de Musique (SACEM). Ce programme 2024 propose d'accompagner les acteurs des secteurs dans un processus de transitions sociétales, sociales et environnementales, notamment à travers l'éducation artistique et culturelle.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le Conseil régional poursuit la mise en œuvre de sa feuille de route culturelle 2023-2028. Le contexte de profondes mutations que vivent les industries de la création cinématographique, de l'audiovisuel, de la radio et du livre est complexifié par la crise économique. Les réalités sont contrastées selon les territoires en termes de diffusion cinématographique dont la fréquentation évolue à la hausse, après la forte baisse liée à la période de la crise sanitaire. Concernant la production cinématographique, le secteur est particulièrement dynamique : augmentation des jours de tournage, rayonnement dans les festivals, emploi en croissance, densité territoriale des salles de cinéma, notamment associatives et labellisées « art et essai ». Le réseau des librairies indépendantes et de proximité, particulièrement dense et vivant en Bretagne, reste fragile par la précarité de son économie.

2.1. Une politique en faveur du cinéma et de l'audiovisuel réaffirmée et les nouveaux enjeux

Le CESER se félicite de la création de postes de médiateurs du cinéma, permettant les échanges et une porte d'entrée dans les arcanes de l'art cinématographique. Cette décision est très importante pour développer l'éducation à l'image. Il s'agira d'analyser sur du moyen terme l'importance de cette proposition et voir comment la développer. Le CESER remarque que le nombre de 3 postes de médiateurs est largement sous-dimensionné au regard du nombre d'associations et salles de cinéma (47 adhérents à Cinéphare), de la tâche à accomplir et des distances à parcourir à l'échelle de la Bretagne.

Le CESER salue la réactualisation de la convention entre l'Etat, la Région et le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) qui, en recentrant ses ambitions, permet de poursuivre avec succès le développement des productions et la professionnalisation du secteur.

Le CESER soutient la consolidation de Bretagne Cinéma, afin de renforcer l'attractivité de la région et celle de Films en Bretagne qui favorisent les actions de transmission et d'éducation à l'image, à travers la présence d'auteurs et d'autrices de scénario en résidence.

2.2. Le soutien au secteur du livre et de la vie littéraire au plus proche des territoires

L'état des lieux établi par « Livre et lecture en Bretagne » en 2023 concernant les auteurs et autrices, le livre et les librairies, les éditions, les bibliothèques, restitue bien les atouts de la Bretagne dans sa politique du livre ainsi que les difficultés : une dynamique réelle et une réelle précarité économique des petites librairies indépendantes, des autrices et auteurs, de l'édition aussi. Les librairies indépendantes sont un véritable atout, au plus près des habitant·e·s, particulièrement pour la vitalité des zones rurales. Le CESER encourage le Conseil régional à poursuivre la structuration du secteur, sa professionnalisation, la mise en réseau et les mutualisations. Il se félicite de la consolidation de l'Etablissement public de coopération culturelle (EPCC) « Livre et lecture en Bretagne » afin de développer le soutien aux auteurs et autrices en Bretagne, à la création littéraire, aux résidences d'artistes favorisant ainsi les rencontres entre les artistes et les habitant·e·s.

2.3. Le secteur de la radio mute et de nouvelles radios émettent en Bretagne

La diffusion numérique de la radio est un enjeu important pour l'avenir des radios. La péréquation des aides est indispensable afin de garantir l'équité territoriale. Le CESER sera attentif à la couverture numérique des zones rurales et à la possibilité, pour les radios implantées sur ces territoires, de prospérer.

En conclusion, les industries culturelles et audiovisuelles sont des marqueurs forts de la vitalité d'une région. En activant les leviers de la plus grande décentralisation et de l'équité territoriale, le Conseil régional garantit aussi la singularité, l'originalité et la diversité des créations, au plus près des habitant·e·s. Le CESER ne peut qu'encourager cette orientation de la politique culturelle de la Bretagne.

304 – Inventaire et valorisation du patrimoine

Sur proposition de Claudine PERRON
au nom de la Commission 4

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Président du Conseil régional rappelle, dans la synthèse de la mission 3 du BP 2024, que bien que facultatives, ces compétences sont essentielles et représentent une certaine idée de la cohésion sociale, des équilibres territoriaux et de la vie démocratique en Bretagne. Le patrimoine contribue avec force à l'identité et à la cohésion sociale bretonne, à son rayonnement et à son ouverture. La Bretagne continue de bénéficier d'une cohésion plus forte que d'autres territoires français et elle doit préserver cet avantage.

« *Les lieux sont aussi des liens* » (P. Besson), c'est pourquoi la Région reconnaît les héritages culturels comme un facteur essentiel de développement de ses territoires. L'action régionale comporte deux volets : l'inventaire du patrimoine, une compétence régionale déterminée par la loi et une politique volontariste de restauration et de valorisation du patrimoine.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER note que le budget du programme 304 pour 2024 est identique à celui de l'année 2023 ce qui, au vu du taux d'inflation, montre une légère régression du budget en euros constants.

2.1. Révéler et partager la connaissance produite

Le CESER apprécie que l'inventaire du patrimoine implique de multiples acteurs en Bretagne : collectivités, associations, habitants, étudiants, doctorants, etc. Il en va de même pour les études thématiques qui seront lancées en 2024, grâce à des appels à projets et des bourses d'études articulées aux enquêtes sur de nouveaux sujets. Il apprécie également la mise à disposition des connaissances auprès du public par la diffusion numérique et la ligne éditoriale de l'inventaire. Il suggère de faire connaître plus largement les modalités d'accès aux ouvrages de sa collection « Images Patrimoine »¹, en particulier auprès des librairies indépendantes qui le diffusent.

Le CESER félicite le Conseil régional pour le lancement de l'application GLAD qui permettra des pratiques encore plus participatives pour la collecte et le partage des données sur le patrimoine en Bretagne. Le CESER encourage la Région à faire connaître GLAD auprès du grand public. Il semblerait judicieux de solliciter le Département de Loire-Atlantique pour une contribution et une mutualisation financières qui permettraient d'ouvrir l'application aux cinq départements de la Bretagne historique pour une meilleure valorisation du patrimoine.

Le CESER souligne l'importance du travail de coordination de l'action publique patrimoniale en Bretagne : Etat, Région, Départements, EPCI, communes, etc. Celle-ci doit permettre de sauvegarder, inventorier et valoriser la richesse et la diversité de ses patrimoines et patrimoines culturels.

2.2. Transmettre et faire vivre le patrimoine

Il est important de connaître et de faire partager les chiffres du nombre de touristes (6,3 millions dont un tiers de Breton-nes) qui ont visité des monuments et sites historiques en Bretagne, ce qui justifie la nécessité de budgets régionaux pour valoriser le patrimoine sous toutes ses formes.

Le CESER approuve la volonté du Conseil régional de relier la valorisation du patrimoine bâti à sa nouvelle politique de logement pour inciter à la restauration/réhabilitation des biens patrimoniaux. De même, il se réjouit du second appel à projet « Patrimoine maritime et littoral – Réhabilitation du bâti et médiations innovantes ».

L'opération permettant aux lycéen·nes breton·nes de s'approprier le patrimoine culturel qui les entoure est une très bonne initiative qui, de plus, leur permet une meilleure compréhension de l'histoire, de la géographie et des milieux naturels.

305 – Tourisme

Sur proposition de Jeanne-Noëlle LAMOUR et Marie-Christine LE GAL
au nom de la Commission 2

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

En 2024, la politique touristique du Conseil régional sera consacrée à la mise en place des contrats de développement triennaux avec les 10 Destinations touristiques ainsi qu'à l'actualisation de deux feuilles constitutives de la Stratégie régionale de développement du tourisme et des loisirs (SRDTL).

La cellule régionale Ti Hub et son collectif d'acteurs constituera un facilitateur logistique et financier de projets innovants et de démonstrateurs, et ce dans le cadre des transitions touristiques.

¹ La liste des ouvrages publiés par le service de l'Inventaire est consultable sur <https://bibliotheque-patrimoine.bretagne.bzh/>

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Dans un premier temps, le CESER s'interroge sur la baisse sensible des autorisations de programme (3,9 M€ en 2024 contre 5,2 M€ en 2023) et souhaite savoir s'il s'agit d'arbitrages ou de renoncement à certains investissements en particulier. Il incite le Conseil régional à donner plus de moyens pour un secteur pesant près de 9 % du PIB régional.

2024 sera une année importante pour la Stratégie régionale de développement du tourisme et des loisirs (SRDTL). Tout d'abord, le CESER relève la mise à jour de deux feuilles de route : l'itinérance douce terrestre et l'univers des îles. A ce titre, il souhaite savoir s'il existe des éléments d'évaluation des feuilles de route jusqu'alors mises en œuvre. Le CESER rappelle que la mise en place de ces documents stratégiques ne sera efficace qu'avec la sensibilisation, la participation et un accompagnement inclusif de l'ensemble des acteurs du tourisme.

Le CESER souhaite prendre part à la consultation publique annoncée pour l'actualisation de la SRDTL, qui devrait avoir lieu en 2025.

Le CESER se réjouit de pouvoir obtenir une photographie du secteur par le biais de différents travaux (notamment l'étude REFLET), permettant de mieux connaître la clientèle touristique et d'adapter l'offre. Cette remontée d'informations qualitatives et quantitatives permet, via des indicateurs de suivi et d'évaluation, de mesurer l'impact des politiques menées et de leur efficacité. Le CESER regrette toutefois que la dimension tourisme d'affaires n'ait pas pu faire l'objet d'une diffusion des résultats, tout en comprenant les difficultés méthodologiques inhérentes à l'analyse de cette population professionnelle. A terme, il propose d'envisager le suivi longitudinal d'un groupe de professionnels du tourisme qui pourrait apporter des informations intéressantes.

Concernant les contrats de développement triennaux, le CESER souhaite que soient précisées les modalités de gouvernance au sein des Destinations, tout en insistant sur la nécessaire cohérence de cette compétence partagée avec les différents acteurs du territoire (qu'ils soient publics ou privés). En effet, le CESER considère qu'une bonne répartition des missions constitue une condition de réussite face aux défis posés par les différentes crises (prise en compte des transitions, inflation, pénurie de main d'œuvre, etc.).

Le CESER relève que le Ti Hub endosse un rôle majeur d'accompagnement de l'innovation et des transitions. Considérant que c'est avec les expérimentations portées par les entreprises que l'offre touristique bretonne pourra engager sa transformation, il invite le Conseil régional à augmenter sa capacité d'expérimentation, de démonstration et d'accompagnement de l'ensemble des acteurs économiques du tourisme. Cette suggestion rejoint une proposition faite par le CESER dans son rapport « [Le tourisme d'affaires en Bretagne : destination territoire durable](#) » (avril 2023) de « développer le champ d'action du Ti Hub afin qu'il devienne un véritable centre d'innovation du tourisme ».

306 – Canaux de Bretagne

Sur proposition d'Alexis JARAUD et Jean KERHOAS
au nom de la Commission 1

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Comme pour les langues bretonnes, la culture, le sport ou le tourisme, la gestion des voies navigables est une des compétences facultatives dans laquelle la Région Bretagne, en devenant dès 2008 propriétaire de l'ensemble des canaux et voies navigables, s'est engagée de façon volontariste.

La stratégie régionale de développement et de valorisation adoptée en 2018 a été revue en 2023 pour répondre aux nouveaux défis liés tout particulièrement à l'adaptation au changement climatique, mais aussi pour permettre de

garantir une continuité et une qualité de service aux usages nautiques et terrestres de ces canaux et voies navigables, incluant des actions de pédagogie vers la nature.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER approuve tout particulièrement l'augmentation sensible des crédits de paiement d'investissement qui passent de 11 M€ en 2023 à 15,8 M€ en 2024, soit 14 % d'augmentation.

Il apprécie que cette augmentation permette en particulier la réalisation d'opérations majeures pour maintenir en parfait état de fonctionnement le clapet du Boël, pour le maintien du niveau d'eau sur la Vilaine ainsi que celui du barrage de Guily Glaz, pour maintenir la navigation jusqu'à Châteaulin, dans le respect des trames verte et bleue.

Ce budget conséquent permet aussi le remplacement et la motorisation des portes d'écluses et de financer l'indispensable dragage des sédiments pour retrouver des hauteurs d'eau permettant la navigation, sans oublier la prévention et le traitement mécanique des plantes invasives. Le CESER souhaite néanmoins attirer l'attention du Conseil régional sur les impacts que ces opérations pourraient avoir sur la biodiversité, et en particulier la faune des canaux bretons.

Si le CESER ne peut que se féliciter qu'en 2023 près de 4 millions de randonneurs, soit une augmentation de 50 % depuis 2016, aient pratiqué la randonnée pédestre ou cycliste sur les chemins de halage, il rappelle au Conseil régional, comme il l'a fait dans son avis sur le [Plan d'actions en faveur de la biodiversité des Canaux de Bretagne 2024-2030](#), la nécessaire anticipation d'une possible surfréquentation de ces sentiers et suivra avec intérêt l'attention portée aux revêtements circulants des berges, afin d'éviter toute artificialisation de ces sols, en accord avec les objectifs de sobriété foncière.

Le CESER apprécie que dans la droite ligne de l'adoption en décembre 2023 du Plan d'action biodiversité des canaux, des actions spécifiques soient d'ores et déjà engagées sur des sites présentant un caractère exceptionnel comme celui de Bosméléac (22) et de Gueltas/Saint-Gonnery (56).

Le CESER se satisfait de la volonté qu'il estime cohérente de développer des recettes d'exploitation pour cofinancer la [Stratégie canaux 2030](#) et l'instauration, à compter de 2024, d'une redevance hydraulique pour les titulaires de prises d'eaux sur le domaine public fluvial. Le CESER approuve cette mesure allant dans le sens d'une meilleure gestion de la ressource en eau.

Enfin, il se félicite de la montée en puissance des contrats de canal, indispensable à la réussite de la stratégie, avec ceux conclus en 2023 avec les communautés de communes de Bretagne Romantique et de Haute Cornouaille et ceux engagés au travers d'études préalables avec les communautés de Ploërmel, Baud, Vallons de Haute Bretagne et de Pleyben-Châteaulin-Porzay.

307 – Sports

Sur proposition de Yannick MORIN et Filipe NOVAIS
au nom de la Commission 4

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le programme 307 du BP 2024 s'inscrit dans le cadre de la nouvelle politique régionale sportive décidée lors de la dernière session du Conseil régional en décembre 2023, en intégrant davantage le pilier social du développement durable dans ses dispositifs. Rappelons que cette politique sportive porte les nouveaux enjeux du sport en Bretagne et doit être mise en relation avec cette nouvelle gouvernance du sport en région regroupant État, collectivités, mouvement sportif et acteurs socio-professionnels.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Dans le contexte actuel, l'annonce d'un budget consolidé en hausse de 18 % pour atteindre 10,7 M€ est une excellente nouvelle, à comparer à la hausse globale de 3,6 % du budget de la Région. Ceci devrait permettre d'engager favorablement la nouvelle politique sportive décidée lors de la dernière session, notamment en matière d'autorisations de programme en investissement liés aux équipements sportifs, où l'on observe un quasi doublement de l'enveloppe financière entre 2023 et 2024. Pour autant, le CESER remarque que le montant du programme 307 représente toujours un peu moins de 1 % du budget de la Région.

Quant aux actions inscrites au BP 2024, le CESER se réjouit que les dispositifs de soutien favorisant une meilleure prise en compte des enjeux du développement durable auprès des acteurs régionaux et de clubs de haut niveau soient confortés, ceci dans une déclinaison opérationnelle de leur action de Responsabilité sociale des organisations (RSO). Cet accompagnement financier représente un quart des crédits de fonctionnement au BP, soit une part significative. Idem en investissement, où les montants sont en forte augmentation. Le CESER apprécie cette capacité d'engagement permettant de poursuivre l'objectif de rénovation du parc d'équipements bretons sportifs, mais également de construction, un des axes du Projet sportif territorial signé avec les autres partenaires en mai 2023. Le CESER recommande au Conseil régional d'articuler ces opérations sur les équipements sportifs avec le quatrième Plan régional santé environnement (PRSE4) qu'il copilote avec l'Etat en région.

S'agissant du soutien à l'excellence sportive, le CESER note avec intérêt que cet engagement reste majeur avec un peu plus de 2 M€ (environ 30 % du total en fonctionnement). Le CESER salue le renforcement de cet axe stratégique de faire de la Bretagne une terre d'accueil de grands événements sportifs qui aura des impacts économiques, au-delà du sport, notamment en matière touristique.

Le CESER apprécie également positivement que la Région Bretagne, qui s'est investie dans la dynamique olympique à travers le label « Terre de Jeux », puisse mettre en mouvement ses agents à partir d'ateliers et d'actions diverses, un exemple qui pourrait faire école auprès d'autres collectivités, mais aussi auprès du secteur privé qui s'est également engagé mais de manière limitée. Cependant, au-delà de ce label, le CESER remarque que peu d'actions sont proposées pour répondre à l'objectif de développer encore plus largement le sport pour toutes et tous, ce qu'il regrette. En ce sens, le CESER encourage le Conseil régional à promouvoir encore plus largement le rôle éducatif et social du sport, ainsi que les multiples bénéfices d'une activité physique régulière pour la santé à tous les âges de la vie. Il renvoie notamment ici aux préconisations de ses rapports « [Il faut toute une région pour favoriser le bien-être des jeunes. Promouvoir la santé mentale avec elles et avec eux](#) » (juin 2023) et « [A vos marques, prêts, bougez ! En avant pour une région active et sportive](#) » (mars 2010).

Le sport étant une compétence partagée, le CESER invite la Conférence régionale du sport à se mobiliser sur l'enjeu de l'accessibilité financière des pratiques sportives en club : coût de la licence, de l'assurance, de l'équipement sportif, etc., en particulier pour les personnes et familles en situation de vulnérabilité. Si de nombreuses aides publiques et sociales existent pour favoriser cette pratique, elles ne semblent pas toujours suffisamment lisibles et accessibles à leurs bénéficiaires potentiels : Pass'Sport, Caisses d'allocations familiales (CAF), Départements et autres collectivités, Comités sociaux et économiques (CSE) des entreprises, etc.

Enfin, le CESER suivra avec attention la mise en œuvre de cette nouvelle gouvernance du sport où les projets sont multiples et à destination des territoires. Le CESER ne peut qu'encourager toutes ces initiatives et note positivement le rôle du Conseil régional dans cette dynamique.

4 – Cohésion territoriale et sociale

401 – Jeunesse, égalité des droits et vie associative

Sur proposition d'Annie GUILLERME, Filipe NOVAIS, Pascale QUINTON et Isabelle SUDRE
au nom de la Commission 4

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Pour ce qui est de la politique jeunesse en 2024, le Conseil régional poursuivra l'animation et la mise en œuvre, aux côtés de l'Etat, des différents chantiers qui structurent le Plan breton de mobilisation pour les jeunes et auxquels chaque acteur est appelé à contribuer. Il s'agira de décliner prioritairement les chantiers relatifs au dialogue entre les jeunes et les élu-es, à une meilleure connaissance des jeunes et à la coopération entre acteurs, qui viennent alimenter le rôle de cheffe de file de la Région. Celle-ci renouvellera également son soutien au Comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CRAJEP) ainsi qu'à ses principales fédérations membres, avec pour objectif de les fédérer autour du plan breton de mobilisation pour les jeunes.

S'agissant de la politique d'égalité des droits entre les femmes et les hommes du Conseil régional, elle se situe dans la continuité des années précédentes. Elle élargira son effort en 2024 pour être davantage intégrée aux politiques régionales : mesures d'égaconditionnalité, intégration d'un axe dédié dans les conditions d'appréciation des projets, objectifs cibles d'amélioration, etc. devraient pouvoir s'adosser à des cofinancements plus systématiques de projets proposés par une plus large palette de partenaires.

En ce qui concerne la lutte contre la misère et la précarité, en raison de l'aggravation de la situation, le Président du Conseil régional a proposé en 2023 un plan de refus de la misère et de la précarité qui s'appuie de façon transversale sur les compétences et politiques régionales tout en renforçant les complémentarités avec l'État, les collectivités, les acteurs publics et privés concernés. Ce plan comprend sept axes : le logement ; l'alimentation ; la mobilité ; l'accès aux soins ; l'accès aux services et aux droits ; l'accès à la vie sociale, la culture, le sport ; l'emploi et la formation.

Enfin, l'action du Conseil régional en faveur du développement de la vie associative en Bretagne s'inscrit dans la continuité des années précédentes. Il poursuivra ainsi en 2024 le financement, avec l'Etat et la Banque des territoires, du Dispositif local d'accompagnement (DLA) qui vise à accompagner la professionnalisation des associations en soutenant leur structuration sur différentes thématiques (gouvernance, pilotage financier, gestion des ressources humaines etc.). La montée en compétences des bénévoles associatifs constitue également un enjeu important. La Région exercera en 2024 pour la 4^{ème} année consécutive la délégation de compétences de l'Etat sur l'appel à projets « Formation des bénévoles ».

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

2.1. Agir avec et pour les jeunes

Sur proposition de Filipe NOVAIS
au nom de la Commission 4

Le CESER constate une forte hausse des crédits de fonctionnement du programme 401 : + 26,4 % en autorisation d'engagement et + 41,3 % en crédit de paiement de fonctionnement par rapport au BP 2023. Cette tendance bénéficie aux actions du programme relevant de la politique jeunesse du Conseil régional, ce dont le CESER se réjouit. Ainsi, les autorisations d'engagement concernées croissent de 48,6 % cette année. S'il faut prendre en compte le caractère exceptionnel de certaines dépenses en 2024, cette augmentation budgétaire est nécessaire pour répondre aux difficultés grandissantes auxquelles sont confrontés les jeunes.

L'intervention régionale pour la jeunesse, dans le cadre du dialogue structuré, a débuté en 2018 et se poursuivra en 2024. Cela se traduit concrètement de plusieurs manières, notamment la création de la Conférence jeunesse et ses 16 chantiers qui structurent le Plan breton. Pour le CESER, il semble nécessaire d'évaluer l'efficacité des actions déjà mises en place, sachant que cette intervention auprès de la jeunesse est nouvelle et pourrait être, si besoin, réajustée pour répondre au mieux aux acteurs qui œuvrent auprès du public concerné.

Le CESER souligne l'importance de la territorialisation de la mise en œuvre des chantiers du Plan de mobilisation pour les jeunes, notamment par la contractualisation avec les Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) compétents. Il invite le Conseil régional à mobiliser les leviers de sa politique territoriale en ce sens.

Si l'ensemble des 16 chantiers du Plan de mobilisation sont importants et doivent avancer de concert pour améliorer les conditions de vie des jeunes en Bretagne, le CESER redit ici sa préoccupation particulière sur l'avancée du 5^{ème} chantier « Garantir l'accès à un logement pour les jeunes Breton·nes » : étudiants, jeunes actifs, jeunes en insertion, jeunes en situation de vulnérabilité, etc. Il invite le Conseil régional à articuler étroitement ce chantier avec sa nouvelle politique de l'habitat adoptée en décembre 2023. Dans son avis sur cette dernière, le CESER invitait notamment le Conseil régional à soutenir l'innovation dans l'habitat des jeunes : ouverture plus large des internats des lycées aux jeunes en emploi saisonnier ; mobilisation des acteurs territoriaux de l'habitat sur l'enjeu de la régulation du marché des locations de meublés touristiques ; nouveaux modes d'habitat abordable, etc.

Le CESER se réjouit d'apprendre que, dans le cadre du renouvellement du Conseil régional des jeunes (CRJ), de nouvelles modalités seront mises en place afin de permettre une plus grande diversité dans la représentation des jeunes au sein de cette instance. Le CESER souhaiterait avoir des précisions sur cette nouvelle composition envisagée. Cependant, ce dispositif ne devrait encore concerner qu'une très petite partie des jeunes. Dès lors, favoriser la participation des jeunes à la vie associative bretonne ainsi que dans d'autres lieux d'engagement collectif (les tiers-lieux par exemple) est un des leviers complémentaires pour permettre l'apprentissage d'une démocratie vivante sur le territoire breton. Le CESER, là encore, invite le Conseil régional à se référer au 8^{ème} chantier du Plan de mobilisation « Permettre aux jeunes de s'engager ».

Concernant la délégation de compétence de l'État vers la Région en matière d'information jeunesse, le CESER se réjouit de l'objectif annoncé « *de permettre à chaque jeune breton ou bretonne de bénéficier d'un service de proximité, proposant un accueil inconditionnel et une information généraliste, fiable et de qualité sur tous les sujets qui le·la concernent* ». Le CESER souhaiterait connaître les modalités et les critères utilisés pour labelliser les structures ainsi que la stratégie mise en place par le Conseil régional pour atteindre cet objectif. Pour le CESER, il est essentiel de s'associer aux dynamiques existantes avant d'en créer de nouvelles. Les lieux de vie fréquentés par les jeunes bretonnes sont des atouts pour la Région pour répondre à cet objectif d'information jeunesse de proximité. Ces lieux sont des espaces que les jeunes ont l'habitude de fréquenter et où ils se sentent en confiance. C'est pourquoi le CESER souligne qu'il est essentiel d'associer les acteurs de la jeunesse à la démarche.

Enfin, pour favoriser la santé et le bien-être des jeunes au quotidien, le CESER encourage le Conseil régional à mettre en œuvre, avec ses partenaires de la Conférence jeunesse, les préconisations de son rapport de juin 2023 « [Il faut toute une région pour favoriser le bien-être des jeunes. Promouvoir la santé mentale avec elles et avec eux](#) » (juin 2023).

2.2. Œuvrer pour l'égalité des droits entre les femmes et les hommes

Sur proposition d'Annie GUILLERME et Isabelle SUDRE
au nom de la Commission 4

Le CESER place au cœur de ses réflexions la question de l'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes ses composantes. En effet, il vise avec constance la parité dans ses instances avec aujourd'hui 46 % de femmes dans sa nouvelle assemblée plénière. Le CESER rappelle qu'il a organisé une journée Théma en mai 2023 sur la question de l'accès aux droits, intégrant l'égalité entre les femmes et les hommes. Il exerce une veille soutenue sur la question dans tous les travaux de ses commissions, sections et différents groupes de travail. Le CESER a également prononcé

un vœu le 5 décembre 2022 [pour l'élimination des discriminations et des violences sexistes et sexuelles contre les femmes en Bretagne et ailleurs dans le monde](#). Ce vœu, largement diffusé notamment aux élu·es du Conseil régional de Bretagne, appelait « *tous les pouvoirs publics et toute la société civile, chacune et chacun à son niveau, à lutter sans faiblesse et sans relâche contre toutes les violences et discriminations faites aux femmes, à refuser leur banalisation, à défendre leurs libertés et droits humains fondamentaux en Bretagne et ailleurs dans le monde* ».

Le CESER félicite le Conseil régional qui est engagé depuis des années sur la cause de l'égalité des droits entre les femmes et les hommes afin que l'égalité en droit devienne une égalité de fait partout et tout le temps. Il l'assure de son soutien en particulier sur la question de la lutte contre les violences sexistes, sexuelles et conjugales, qui sont un véritable fléau rétrograde qui affecte les femmes et les hommes d'aujourd'hui ainsi que leurs familles, dont les enfants témoins de ces violences.

Aussi, le CESER rejoint l'ambition du Conseil régional d'accompagner en 2024 plus de projets transversaux dans une pluralité de domaines : culture, achat, enseignement supérieur et recherche, maritime, etc. Effectivement, la politique d'égalité des droits entre les femmes et les hommes implique toute l'action publique, même s'il faut une tête de pont visible qui impulse, que ce soit au niveau de l'Etat, du Conseil régional et plus largement de l'ensemble des collectivités territoriales.

Cette politique, pour être efficiente, doit s'inscrire concrètement dans les circuits budgétaires avec, comme le prévoit le Conseil régional, l'obligation de mesures d'égaconditionnalité dans tous les programmes financés par des fonds publics, en lien avec les obligations législatives. Le CESER attend avec impatience le futur rapport annuel égalité femmes-hommes prévu en 2024, nouvelle formule, avec un plan d'action régional qui intégrera plus fortement les compétences régionales.

En conclusion, la dynamique du Conseil régional à œuvrer pour l'égalité des droits entre les femmes et les hommes, traduite dans son projet de budget primitif pour 2024, encourage le CESER à s'outiller lui-même davantage sur la question de la veille et de l'alerte à effectuer dans la pluralité de ses travaux, en particulier lors des études, en s'appuyant autant que possible sur des critères quantitatifs et qualitatifs de l'égalité entre les femmes et les hommes.

2.3. Poursuivre notre engagement au bénéfice des personnes en situation de pauvreté

Sur proposition de Pascale QUINTON
au nom de la Commission 4

Comme précisé en 2023, le CESER est très attentif aux engagements du Conseil régional concernant la lutte contre la misère et la précarité, attention renforcée par la dégradation de la situation en ce domaine en raison des différentes crises et en particulier de la crise financière. On sait que 11 % de la population en Bretagne vit sous le seuil de pauvreté (14 % au niveau national) avec des personnes en situation de vulnérabilité particulièrement touchées : les jeunes, les femmes surtout si elles sont en situation de monoparentalité, les personnes peu qualifiées, les chômeurs de longue durée. S'y ajoute une augmentation du nombre de personnes migrantes, demandeuses d'asile, réfugiées ou déboutées. Quant aux territoires les plus touchés, ce sont les quartiers dits prioritaires et le Centre Bretagne.

Le CESER s'inquiète donc pour ces populations fragiles que peu de choses peuvent faire passer de la pauvreté à la misère et pour lesquelles se loger, s'alimenter correctement, prendre soin de soi, se déplacer, travailler, accéder à la vie sociale, à la culture ou faire du sport posent problème. L'implication du Conseil régional est appréciée à tous ces niveaux, soit en raison de ses compétences obligatoires soit de ses compétences partagées avec des partenaires publics ou privés. Il est possible de citer, entre autres :

- les actions sur le logement : en Bretagne, 85 000 personnes sont en attente d'un logement social, 63 000 vivent dans des logements indignes. Pour lutter contre cela, la Région travaille sur l'adaptation de l'offre de logements dans les territoires et a en projet de créer en 2024 une foncière régionale ;
- les actions sur les mobilités. Avec la tarification sociale, la couverture du territoire par train TER ou par car afin que chacun, quel que soit son lieu d'habitation, puisse se déplacer ;

- la lutte contre la précarité alimentaire : cela inclut la tarification sociale pour la restauration dans les lycées et le soutien à l'éducation alimentaire. La Région s'appuiera sur une nouvelle contractualisation avec l'État en 2024. Par ailleurs, elle soutient déjà des actions innovantes en partenariat avec l'industrie agroalimentaire et les réseaux d'aide alimentaire ;
- les partenariats avec l'Etat pour l'accès aux services publics (France Services) : ils se font dans le cadre pluriannuel « Bien vivre 2023-2024 » et son volet d'amélioration de l'accès aux services de proximité. Le CESER a déjà mentionné son intérêt pour ce sujet qui conditionne le recours aux droits, recours capital pour les personnes fragiles ;
- le soutien aux associations pour la formation des bénévoles : la Région participera (avec l'État et les collectivités) au financement du Dispositif local d'accompagnement (DLA) qui vise à aider et structurer la professionnalisation des bénévoles des associations. Sachant le rôle majeur du monde associatif dans l'accompagnement des personnes précaires, le CESER comprend l'importance de ce positionnement ;
- la santé : la Région est attentive à la santé des jeunes avec son réseau de jeunes « Corres'santé » qui poursuivra son déploiement au sein des structures qui accueillent les jeunes en insertion comme les Missions locales ou les résidences Habitat jeunes (ex- foyers de jeunes travailleurs) ;
- les diagnostics territoriaux : la Région participe à la création et au fonctionnement d'observatoires territoriaux qui permettent d'appréhender la réalité du territoire et sans lesquels les politiques régionales ne peuvent se faire. Etant donné l'évolutivité de la situation, des études sur la grande marginalité (personnes à la rue) et sur les populations migrantes sont nécessaires.

S'agissant des Missions locales, dont le rôle et l'accompagnement de proximité sont essentiels pour l'insertion sociale et professionnelle de nombreux jeunes en situation de vulnérabilité, le CESER s'interroge et s'inquiète des conséquences pouvant résulter de la diminution brutale, voire de la suppression, de certains financements publics en Bretagne.

Pour le CESER, toutes ces actions sont à poursuivre voire à développer. À poursuivre car elles n'ont de sens et d'efficacité que dans la durée. Toute mise en place de dispositif ou d'expérimentation demande du temps et beaucoup d'énergie aux différents acteurs et les évaluations ne peuvent se faire qu'après un temps de fonctionnement suffisant. Cela est à développer car les besoins sont grands, loin d'être couverts et vont en augmentant.

2.4. Soutenir la vitalité associative dans les territoires

Sur proposition d'Annie GUILLERME
au nom de la Commission 4

Le CESER place au cœur de ses réflexions la vie sociale et citoyenne. Aussi, il adhère pleinement au soutien du Conseil régional à la vitalité associative qui est remarquable en Bretagne. En effet, la région compte aujourd'hui 75 000 associations actives avec 108 000 salarié-es et plus de 700 000 bénévoles (soit près d'un-e breton-ne sur 5) qui, au quotidien, s'engagent et contribuent pleinement ainsi au développement social, économique, culturel, environnemental et démocratique dans tous les territoires de la Bretagne.

Aujourd'hui, dans un contexte dit de « *transition* » et de fortes évolutions des besoins sociaux, les associations restent des vecteurs essentiels de solidarité et de cohésion sociale sur les territoires. Elles jouent également un rôle d'alerte et d'interpellation des pouvoirs publics mais aussi d'innovation au service de l'intérêt général en proximité des citoyennes et des citoyens de tous les âges de la vie.

Le CESER soutient donc pleinement le Conseil régional pour accompagner la vie associative grâce notamment au Dispositif local d'accompagnement (DLA), au développement du « Guid'Asso » par le Mouvement associatif de Bretagne, à la formation des bénévoles pour leur montée en compétences dans tous les domaines (responsabilité au sein de leurs structures, numérique, égalité femmes/hommes, etc.). Le CESER encourage également le Conseil régional à agir en faveur du développement du mécénat de compétences en Bretagne, notamment par la mise en relation des associations, des entreprises ou des administrations souhaitant s'y investir. Il est également

important de mieux reconnaître et développer la valorisation du temps de bénévolat associatif, en particulier celui des jeunes et leurs nouveaux modes d'engagement collectif, notamment dans leurs cursus scolaires, universitaires ou leurs parcours professionnels. A ce sujet, le CESER rappelle que la valorisation du bénévolat associatif est possible dans les démarches de Valorisation d'acquis de l'expérience (VAE).

Le CESER s'interroge sur les conséquences, pour le monde associatif breton et l'engagement bénévole, des évolutions législatives récentes dans le champ du droit du travail, notamment celles découlant de la loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi.

Il attire l'attention sur la situation économique des associations, notamment celles rencontrant des difficultés de trésorerie, et la mobilisation des outils existants pour les accompagner. Il est également important de consolider les actions visant à accompagner la fonction employeur dans les associations, en particulier dans le champ du droit au travail et de la gestion des ressources humaines. La formation des responsables bénévoles, soutenue par l'Etat et la Région Bretagne (ex : Fonds de développement de la vie associative – FDVA), est à poursuivre en ce sens.

Cependant, le CESER s'interroge et souhaiterait en savoir plus sur deux points :

- d'une part, le « *bon de mobilité* » valable sur les trains et les cars TER BreizhGo à l'attention des responsables associatifs bénévoles : un bilan ou une évaluation de ce dispositif sont-ils prévus ?
- d'autre part, la Charte d'engagements réciproques entre le Mouvement associatif de Bretagne, l'Etat et la Région qui a été approuvée par le Conseil régional lors de sa session des 15 et 16 décembre 2022 : a-t-elle été signée par les trois parties prenantes ? Comment sa mise en œuvre est-elle suivie ?

Le CESER trouve intéressante l'évaluation des retombées économiques des associations sur leur territoire, proposée par le Conseil régional dans ses pistes d'exploration pour 2024.

Enfin, le CESER s'interroge sur la mise en œuvre du Contrat d'engagement républicain en Bretagne et redit son attachement à la liberté d'association dans une société démocratique. Dans la continuité de son précédent avis du 30 janvier 2023, il encourage à nouveau le Conseil régional à être toujours moteur dans le rapprochement entre les réseaux associatifs dans leur pluralité et les EPCI, en lien avec les diagnostics des territoires. L'enjeu est d'œuvrer collectivement, encore et toujours, pour plus de cohésion sociale, de solidarité et de démocratie afin de faire société en Bretagne.

402 – Dynamiques territoriales et santé

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le programme 402 doit permettre au Conseil régional de relever le défi de l'innovation et des transitions territoriales, plus particulièrement celui de la sobriété foncière tout en répondant au défi social du logement et de l'habitat, en s'assurant d'une bonne coordination entre de très nombreux acteurs ainsi qu'une animation des réseaux.

Pour ce faire, la Région dispose d'un outil d'observation foncière pour suivre la consommation des sols dans le cadre de l'évolution des projets de territoire portés par les communes.

Le Conseil régional travaille avec l'ensemble des élus à une territorialisation de ses objectifs dans le cadre de son Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) modifié, en définissant une trajectoire vers le « Zéro artificialisation nette » (ZAN) conformément à la loi Climat et Résilience avec un souci d'équité et de solidarité entre les territoires de la Bretagne.

Par ailleurs, le Conseil régional souhaite poursuivre son action en faveur de la promotion de la santé des Bretonnes et des Bretons. Afin de permettre aux territoires de renforcer leur capacité à agir en faveur de la santé, le Conseil régional poursuivra, avec ses partenaires, sa politique volontariste de prévention et de promotion de la santé au sens de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Il sera attentif à l'articulation de son action avec le Projet régional de santé, incluant le Plan régional santé environnement (PRSE) qu'il copilote avec l'Agence régionale de santé (ARS) et la Préfecture de région. Il restera particulièrement impliqué sur les enjeux de santé publique concernant les jeunes en Bretagne et à la réduction des inégalités territoriales de santé.

Les prévisions budgétaires pour 2024 prévoient l'abondement d'une autorisation de programme à hauteur de 30 000 € et d'une autorisation d'engagement de 1,3 M€. Aussi, ces propositions budgétaires prévoient l'inscription d'un crédit de paiement d'investissement à hauteur de 75 000 €, et enfin, de 1,9 M€ en ce qui concerne le crédit de paiement de fonctionnement.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Sur proposition de Michel MORVANT et Jean-Pierre VAUZANGES
au nom de la Commission 1

Le CESER note que les actions 2024 s'inscrivent dans la continuité de celles engagées en 2023. Pour autant, il estime les investissements relativement faibles au regard des enjeux posés.

L'objectif du « Zéro artificialisation nette » (ZAN) en 2050 constitue un défi majeur. Les questions de territorialisation des objectifs du SRADDET et du ZAN, d'équité et de solidarité territoriale sont essentielles si l'on considère que l'artificialisation des sols se concentre plutôt autour des grandes zones urbaines.

L'observation fine des spécificités de chaque territoire couvert par un Schéma de cohérence territoriale (SCoT) apparaît comme la condition nécessaire à l'identification des enveloppes de consommation foncière par zone et la définition de politiques régionales adaptées. Ces données doivent être facilement accessibles à tous les décideurs locaux, qu'il s'agisse des collectivités ou des membres des Conseils de développement.

Les changements structurels, les transitions énergétiques, écologiques et climatiques qui s'inscrivent dans la durée impliquent des réponses complètes dans leur mise en œuvre parce que transversales et parce qu'un travail de pédagogie s'impose. Dès lors, une ingénierie de haut niveau est nécessaire, or il existe de grandes disparités entre les EPCI (métropoles, agglomérations, communautés de communes, etc.).

Un soutien du Conseil régional est indispensable pour les collectivités les moins dotées en ressources afin de permettre l'émergence de projets innovants. La carte des capacités territoriales pourrait être, entre autres, un outil mobilisable selon le CESER.

Sur la connaissance fine des territoires, le CESER encourage le Conseil régional à bien informer l'ensemble des communes et des collectivités sur la mise à disposition de l'outil d'observation foncière, afin de leur faciliter l'élaboration de projets nouveaux d'urbanisme comme l'évolution de projets existants.

De même, pour le CESER, il est indispensable que le Conseil régional communique davantage sur les travaux de modification du SRADDET qui ont abouti à définir des enveloppes maximales de consommation foncière à l'échéance 2031 pour chacun des 27 SCoT bretons, et une enveloppe foncière mutualisée pour les futurs projets d'intérêt régionaux et nationaux.

Le CESER sera attentif à ce que ces préconisations soient suivies d'effets.

S'agissant de l'habitat et du logement, le Conseil régional a défini une feuille de route lors de la session de décembre 2023, sur lequel [le CESER a déjà rendu un avis](#).

Quelques actions concrètes prévues en 2024 semblent abonder dans le sens des axes définis à cette occasion. S'il s'agit de réponses appropriées, le CESER estime néanmoins qu'elles ne suffiront pas à régler la crise actuelle du logement qui, sur le plan qualitatif et quantitatif, concerne les zones urbaines comme les zones rurales. De fait, il souhaite également attirer l'attention du Conseil régional sur les injonctions contradictoires auxquelles font parfois face les communes entre la production de logements et la consommation foncière. Il y a vraiment urgence ! Le CESER appelle à un sursaut et considère qu'il faut poursuivre de façon volontariste une politique facilitant l'accès au logement et le maintien dans les lieux, besoin essentiel et droit humain fondamental. Comme il a déjà eu l'occasion de l'exprimer à de nombreuses reprises, le CESER réaffirme que la question n'est pas uniquement celle de l'accès au logement, mais aussi celle du droit à être bien logé, y compris pour les populations les plus précaires. Il rappelle également la nécessité d'établir un état des lieux complet de la vacance des logements, y compris du patrimoine de la Région, en accord avec la feuille de route habitat-logement adoptée en décembre 2023.

Le CESER apprécie la volonté de la Région de continuer, en 2024, les temps d'échanges avec tous les acteurs de l'écosystème territorial et de sensibilisation sur la sobriété foncière, sur les nouvelles formes urbaines, sur le foncier économique et les opérations de revitalisation des territoires.

Sur proposition d'Elisabeth MAIGNAN et Sylvère QUILLEROU
au nom de la Commission 4

Le CESER apprécie et soutient l'engagement volontaire et la détermination du Conseil régional à poursuivre son investissement dans l'amélioration de l'accès aux soins et le développement de la promotion et de la prévention de la santé des Bretonnes et des Bretons.

Le Conseil régional manifeste sa forte intention de s'appuyer sur les instances locales et régionales de santé pour lutter contre les inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé, ce que le CESER approuve. L'enjeu est en effet de mieux coordonner les actions favorisant l'accès de tou·tes à une offre de soins de qualité, en luttant contre les ruptures d'accès aux professionnel·les de santé dans tous les territoires, notamment les plus fragiles. Le CESER attire l'attention sur les personnes en situation de vulnérabilité qui sont les premières à être frappées par la crise profonde du système de santé. Nous sommes au point où nous devons tirer pleinement les leçons de la crise sanitaire, dont nous sortons à peine.

La santé des jeunes est une priorité des actions volontaristes menées par le Conseil régional. Le CESER se réjouit de cet engagement et aimerait que des données synthétiques lui soit fournies sur les actions mises en œuvre et les moyens humains mobilisés. Le CESER apprécie particulièrement la consolidation du soutien au réseau de jeunes relevant du dispositif Corres'santé. Cette forme d'action de prévention par les pairs doit en effet être accompagnée dans la durée. Le CESER souhaiterait connaître le bilan des actions de sensibilisation, de prévention et de promotion de la santé réalisées dans le cadre de cette action. Il rappelle ici la nécessité d'un continuum de prévention tout au long de la vie.

Le CESER, dans son rapport « [Il faut toute une région pour favoriser le bien-être des jeunes en Bretagne. Promouvoir la santé mentale avec elles et avec eux](#) » (juin 2023) demande que la santé mentale des jeunes devienne une grande priorité régionale. Il renvoie ici aux préconisations formulées pour relever collectivement le défi culturel de la santé mentale ainsi que ses défis scientifiques, de santé publique, politique et sociétal.

Le CESER approuve la reconduction par le Conseil régional de son soutien à la prévention en milieux festifs (ex : collectifs de l'Orange bleue, Prév'en ville, etc.) dont l'objectif est de réduire les risques liés à la consommation ponctuelle ou à l'usage installé de substances psychoactives et plus généralement de sensibiliser les jeunes aux comportements défavorables à la santé. Il souligne l'importance de lutter contre les violences sexistes et sexuelles pouvant survenir en contexte festif. D'une manière générale, le CESER encourage le Conseil régional à poursuivre une large prévention, y compris par le maillage territorial des structures d'accueil, d'information, d'accompagnement et d'écoute des jeunes. Il paraît opportun d'y associer les professionnel·les de santé ancrés dans les territoires.

Le Conseil régional affirme sa volonté de mener un travail constructif avec l'ARS, tout en rappelant sa position, ses réserves et sa vigilance sur le troisième Projet régional de santé (PRS3) 2023-2028, notamment s'agissant des inégalités territoriales de santé. A la suite d'avis défavorables émis par le Conseil régional et la Conférence régionale santé autonomie (CRSA), il a d'ailleurs été retenu, d'un commun accord, le principe de la définition d'un Contrat de méthode, signé ce 25 janvier. Avec le copilotage Etat-Région du quatrième Plan régional santé environnement 2023-2027 (PRSE4), orienté vers la « santé du vivant » (approche « *One Health* » ou « Une seule santé ») – ce qui va dans le sens souhaité par le CESER dans son rapport « [Biodiversité et société en Bretagne : cultivons les interactions !](#) » (octobre 2020) - ce nouveau partenariat régional doit contribuer à une meilleure organisation et coordination de la politique de santé dans les territoires en Bretagne. Le CESER souhaite qu'il permette d'orienter les actions régionales à développer et donner la priorité aux parcours de santé et de vie des personnes, ainsi qu'à l'offre de santé dans toutes ses dimensions complémentaires : la promotion de la santé, la prévention, le médico-social, l'ambulatoire et l'hospitalier.

403 – Contractualisation avec les territoires

Sur proposition de Stéphanie LANOË-ROUBAUT et Yves LAURENT
au nom de la Commission 1

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Dans le prolongement des objectifs de la Breizh COP, le Conseil régional pose les principes d'un développement équilibré et durable des territoires, pour participer à l'amélioration des conditions de vie des Bretonnes et des Bretons sur tout le territoire.

Le dispositif « Bien vivre partout en Bretagne » constitue l'une des réponses apportées par le Conseil régional pour décliner à l'échelon des EPCI les objectifs communs pour la Bretagne et établir un cadre de dialogue privilégié entre les territoires. L'année 2024 sera décisive dans le déploiement de ces conventions.

Le Conseil régional n'oublie pas non plus les défis auxquels font face les territoires spécifiques comme les Quartiers prioritaires de la ville (QPV) et les îles.

Partant de ce constat, le Conseil régional propose une autorisation de programme de 39 M€ (au titre des exercices de 2021 à 2027) et une autorisation d'engagement au titre de l'exercice 2024 à hauteur de 1,35 M€. Les propositions budgétaires prévoient un crédit de paiement d'investissement s'élevant à 32,4 M€ et un crédit de paiement de fonctionnement d'environ 1 M€.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

2.1. Soutenir l'ingénierie stratégique et l'expertise citoyenne

Le CESER ne peut qu'abonder dans le sens du Conseil régional sur le constat de l'importance de l'expertise citoyenne à laquelle il a consacré une étude intitulée « [Développer collectivement la participation citoyenne à la décision publique en Bretagne](#) » (avril 2023). Les conseils de développement sont de fait un échelon intéressant pour une connaissance fine des problématiques locales en Bretagne. Par conséquent, le CESER approuve la réaffirmation du soutien financier qui leur est accordé.

2.2. Mettre en œuvre les conventions « Bien vivre partout en Bretagne » 2023-2025

Le CESER se félicite de la concrétisation du dispositif « Bien vivre partout en Bretagne » en 2024 sur lequel il s'était déjà exprimé [dans son avis de juin 2023](#), avec la signature de conventions avec chaque EPCI et des engagements

financiers pris pour parachever les objectifs. Il note également que le second semestre 2023 a été consacré à un « dialogue entre les acteurs locaux et la Région ». Le CESER aimerait disposer de plus d'informations sur la méthode et les enseignements tirés de cette consultation, ainsi que l'impact qu'ils ont pu avoir sur l'attribution des crédits au regard de la carte des capacités territoriales. Aussi, le CESER se réjouit de voir ici le recours à cet outil ayant fait l'objet de longs mois d'élaboration et méritant selon lui d'être davantage utilisé pour garantir un développement équitable et durable du territoire breton.

En outre, le CESER insiste également sur la nécessité d'associer au plus près les citoyens et usagers des territoires concernés. Par ailleurs, des indicateurs (qualitatifs et quantitatifs) cartographiés de suivi méritent d'être mis en œuvre.

2.3. Soutenir les projets métropolitains

Quant aux métropoles, le CESER note avec intérêt les montants qui leur sont alloués mais estime les crédits dédiés aux opérations de renouvellement urbain insuffisants (respectivement 3 M€ et 5 M€ pour Brest et Rennes). De fait, la question du logement et de l'accès aux équipements publics dans les QPV doit être au cœur des préoccupations. Le CESER a alerté le Conseil régional à ce propos à plusieurs occasions, et entre autres dans [son avis sur « Bien vivre partout en Bretagne »](#) (juin 2023) et [son avis « Répondre à la crise du logement »](#) (décembre 2023), et incite également l'Etat à prendre ses responsabilités sur ce sujet-là. Cela représente les conditions *sine qua non* au développement équitable, équilibré et durable du territoire que pose la Breizh COP.

2.4. Renouveler l'engagement en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville

Le CESER se félicite de l'engagement renouvelé du Conseil régional avec la signature des nouveaux contrats de ville arrivés à échéance. Il note avec le plus grand intérêt le plan d'actions qui verra le jour cette année et aimerait disposer de plus d'informations sur les objectifs qui seront poursuivis. Il réinsiste auprès du Conseil régional, s'il le fallait, sur la question du logement qui traverse l'ensemble des politiques publiques citées ici : il ne s'agit pas seulement de l'accès au logement, mais aussi du fait d'être bien logé.

2.5. Accompagner les îles dans les transitions

Le [contrat de partenariat Etat / Région Bretagne / Département des Côtes d'Armor / Département du Finistère / association des îles du Ponant 2021-2027](#) sur lequel le CESER avait déjà rendu un avis, permettra d'accompagner les projets permettant aux îles de continuer à réussir les transitions et d'accompagner les surcoûts insulaires. Le CESER se félicite de la poursuite de ces objectifs et espère qu'un état d'avancement sera réalisé et publié à mi-parcours (en 2024), comme il l'avait déjà appelé de ses vœux car « *si les îles sont d'une certaine manière des observatoires à elles toutes seules, et confrontées aux enjeux en avance de phase, il est utile de pouvoir en effet observer l'impact des politiques publiques sur ces dernières dans tous les domaines, de les suivre et de contribuer à leur évaluation* ».

2.6. Honorer les paiements sur les dispositifs 2014-2020 de la politique territoriale

Le CESER se réjouit de voir que près de 2 200 projets ont été accompagnés par le Conseil régional au titre de l'ensemble des dispositifs de la politique territoriale. Il note avec intérêt que les subventions attribuées s'étaleront encore sur quelques années, notamment de ce qu'il imagine être les conséquences de la crise sanitaire.

Pour conclure, comme à son habitude, le CESER suivra avec attention, au cours de cette année 2024, la signature des conventions Bien vivre partout en Bretagne avec les EPCI, le déploiement du plan d'actions pour les QPV et espère voir un bilan à mi-parcours pour les îles. Il se tient disponible pour échanger avec le Conseil régional sur ces différents points.

404 – Aménagement numérique du territoire

Sur proposition de Valérie LEMARCHAND et Jean-Luc PELTIER
au nom de la Commission 1

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce programme 404 concerne les infrastructures numériques et plus particulièrement les Réseaux Très Haut Débit et Ultra Haut Débit (RUHD). Lancé en 2016, le déploiement du programme « Bretagne Très Haut Débit » (BTHD) porté par Mégalis Bretagne est en cours avec l'objectif d'une couverture intégrale de la Bretagne à fin 2026. C'est pourquoi le développement du RUHD se poursuit pour répondre à la demande de nouveaux opérateurs ou autres acteurs (établissements de santé, besoins propres de la Région pour ses infrastructures territoriales, etc.).

Les prévisions budgétaires pour 2024 prévoient l'abondement d'une autorisation de programme au titre des exercices 2011 à 2027 à hauteur de 26,7 M€ et l'ouverture, au titre de l'exercice 2024, d'une autorisation d'engagement de 1,3 M€. Aussi, ces propositions budgétaires prévoient l'inscription d'un crédit de paiement d'investissement à hauteur de 31,1 M€, et enfin, de 1,5 M€ en ce qui concerne le crédit de paiement de fonctionnement.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Comme il l'a exprimé à diverses reprises, le CESER apprécie l'ambition de ce programme dédié aux infrastructures numériques qui permettront à tou-te-s les Bretonnes et Bretons de disposer d'un raccordement à la fibre optique avec un débit suffisant pour répondre à leurs attentes à horizon 2026. Pour le CESER, ce programme approuvé en février 2020 dans le cadre de la Breizh COP entre en cohérence avec l'engagement de stratégies numériques responsables combinant de forts enjeux de compétitivité pour les entreprises de la Bretagne.

2.1. Déploiement du Très Haut Débit en Bretagne

Le CESER se félicite de la réalisation par Axione de 50 % des raccordements prévus à la fin de l'année 2023, ce qui permet de tenir l'objectif de BTHD pour 2026 avec l'intégralité des foyers raccordés. Le CESER apprécie également la bonne tenue de la dynamique de déploiement confirmée en 2022 et 2023 qui permettra, entre autres, de combler le retard de la Bretagne, en dernière position en matière de déploiement de la fibre par rapport aux autres régions françaises.

En ce qui concerne la phase 1, le CESER apprécie la mise en commercialisation de 70 000 foyers supplémentaires conformément aux objectifs fixés. A cet effet, il demande au Conseil régional un bilan effectif du nombre de prises déployées et commercialisées à ce stade du déploiement. Pour la phase 2, comme il l'a dit, le CESER approuve la dynamique des travaux prévue fin 2023, en tenant compte de la nette accélération du rythme de construction avec 220 000 locaux supplémentaires raccordés. Le CESER prend également acte des effets liés à la tempête Ciaran, sur l'achèvement des travaux de la phase 2 dont le terme pourrait être décalé.

Concernant la phase 3, le CESER note qu'environ 130 000 locaux ont fait l'objet d'une étude d'exécution validée par Mégalis Bretagne, soit 20 %, et il se félicite de cette part. A noter également que 15 % des zones étaient déjà en cours de travaux à la fin de l'année 2023 sur la partie transport du réseau entre le central optique et les armoires.

Sur le défi des îles avant 2026, le CESER apprécie de voir pour 2024 la préparation des marchés par Mégalis Bretagne afin de répondre à l'enjeu insulaire et à ses contraintes. Il suivra avec attention le résultat des expérimentations menées sur Molène, Batz et Bréhat et leurs possibles répliques.

Le CESER attire toutefois l'attention du Conseil régional sur les effets du déploiement de BTHD en aérien dans certaines zones rurales, notamment sur les haies bocagères et les forêts.

Face au dynamisme démographique que connaît la Bretagne, impliquant une augmentation du nombre de raccordements à hauteur de 11 %, le CESER approuve en conséquence l'actualisation de la convention cadre signée par les différentes collectivités et Mégalis en 2021.

2.2. Réseau Ultra Haut Débit (RUHD)

Le CESER se félicite de l'opérationnalité du Réseau Ultra Haut Débit (RUHD) dédié à l'Enseignement supérieur et à la recherche (ESR), et raccordé au réseau national Renater.

Il note avec satisfaction qu'une partie du RUHD peut être commercialisée auprès d'opérateurs privés mais aussi répondre à d'autres besoins de la Région (lycées, autres sites régionaux) et également aux collectivités territoriales.

Concernant l'extension du RUHD sur l'axe Lorient-Pontivy-Saint-Brieuc, le CESER se félicite de la tenue du calendrier de réalisation en 2023 ainsi que des diverses extensions et liaisons mises en œuvre.

Comme le CESER l'a déjà exprimé au cours de ses précédents avis, les possibilités d'ouvrir d'autres services via l'opérateur Mégalis Bretagne aux établissements de santé est à saluer car cela participe notablement à l'amélioration de la prise en charge des patients.

Le CESER suivra avec attention la mise en place en 2024 d'un nouveau marché d'exploitation, de supervision et de maintenance du réseau par Mégalis Bretagne.

Le CESER continuera de suivre le bon déroulement du programme BTHD-RUHD, en lien avec le Conseil régional.

5 – Développement économique, agricole et maritime

501 – Recherche

Sur proposition de Sophie LANGOUËT-PRIGENT et Valérie MAZAURIC
au nom de la Commission 2

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Président du Conseil régional rappelle l'importance de l'enseignement supérieur et de la recherche en Bretagne, et que les actions menées et soutenues en région s'inscrivent pleinement dans les orientations de la Stratégie régionale des transitions économiques et sociales (SRTES) adoptée en avril 2023.

Au titre des actions menées en 2024 et du budget qui y sera consacré, le programme 501 prévoit en particulier :

- la poursuite des opérations du CPER 2021-2027 articulées autour d'un volet « recherche » pour l'acquisition d'équipements de recherche et d'un volet « immobilier » pour des projets immobiliers visant à héberger des infrastructures de recherche ;
- l'accueil de 35 à 40 chercheurs-euses de haut niveau dans le cadre d'un dispositif limité au dispositif régional « Stratégie d'attractivité durable (SAD) » en l'absence, en 2024, d'un financement supplémentaire européen via le dispositif « Marie Skłodowska-Curie Actions (MSCA) Cofund Bienvenue » ;
- le soutien apporté par le Conseil régional aux acteurs de la Culture scientifique, technique et industrielle (CSTI).

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER relève avec satisfaction l'augmentation des autorisations de programme (AP) et autorisations d'engagement (AE) consacrées au programme 501 en 2024 (22,4 M€ au total en 2024 contre 19,5 M€ en 2023,

représentant une hausse de 0,5 M€ en AP et 2,4 M€ en AE). Il considère que ce budget en hausse témoigne de la mobilisation du Conseil régional pour soutenir et renforcer l'excellence de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) en Bretagne.

Dans ses précédents avis, le CESER avait demandé à plusieurs reprises à pouvoir disposer d'informations sur la ventilation des éléments budgétaires au sein du programme 501 (auparavant 311). Il tient ainsi à remercier le Conseil régional d'avoir fait évoluer en ce sens la présentation du BP 2024. Pour chaque programme, les crédits alloués sont en effet distribués sur plusieurs actions. Il apparaît que le programme 501 est spécifiquement décomposé en 16 éléments budgétaires, ce niveau d'information permettant de mieux appréhender le périmètre d'intervention couvert par ce programme. Il met notamment en évidence que les budgets d'investissement sont exclusivement consacrés à l'acquisition d'équipements de recherche, à l'immobilier pour les infrastructures de recherche, à l'animation de réseaux et plateformes et au soutien aux structures de culture scientifique. Les budgets de fonctionnement sont, eux, alloués en proportion importante au financement des études doctorales et des recherches postdoctorales (représentant respectivement 10,1 M€ et 2,8 M€ d'AE, soit 80 % des AE prévues dans le programme 501).

Le Contrat de Plan Etat-Région (CPER) porte des investissements déterminants pour l'excellence de la recherche et la structuration de l'écosystème des acteurs de l'ESR. Le CESER accueille en conséquence très positivement que la totalité des méta-projets contractualisés dans le volet « Equipements de recherche » aient démarré depuis la date de signature du CPER. Concernant le volet « Immobilier », le CESER exprime cependant le souhait de disposer d'informations lui permettant de suivre le déploiement des projets de construction ou de rénovation sélectionnés. Comme il l'avait souligné dans [son avis du 30 janvier 2023](#), il alerte en particulier sur l'augmentation des coûts des projets immobiliers dont l'estimation initiale a été menée en 2019 et sur l'impact que cela pourrait induire sur leur réalisation. Il pourrait en résulter le besoin de réviser les objectifs des projets et de décaler dans le temps le lancement de ces opérations.

Le CESER relève positivement l'attention portée à la mise en cohérence des actions menées avec la Stratégie de spécialisation intelligente (S3), comme décrit lors de l'adoption de la SRTES. Il prend acte des 5 priorités régionales identifiées pour 2024, avec un nombre significatif de projets soutenus sur les thématiques « Atténuation et adaptation au changement climatique », « One health - santé globale », « cybersécurité », « cohésion sociale » et « agroécologie ».

Le Conseil régional annonce cependant que l'accueil de chercheurs étrangers de haut niveau en 2024 sera limité au dispositif régional (« Stratégie d'attractivité durable » (SAD) rebaptisé « Bienvenue ») suite à l'échec de la proposition « Bienvenue 2 » présentée au dispositif européen MSCA Cofund Bienvenue. L'année 2024 est qualifiée de temporaire en raison du nombre de chercheurs accueillis (entre 35 et 40) moindre que celui des années précédentes (le nombre de post-doctorats soutenus étaient de 54 projets en 2019, 45 en 2020, 64 en 2021, 53 en 2022). Le CESER regrette ainsi que le nombre de post-doctorants accueillis en 2024 soit donc bien en-deçà de ceux des années précédentes alors même que la SRTES compte un chantier thématique visant à *Amplifier l'attractivité et l'accueil de chercheurs de haut niveau sur les priorités régionales* dans son volet Schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche (SRESR). Le déficit d'accueils en 2024 doit donc rester exceptionnel et il apparaît essentiel d'anticiper et d'identifier le budget complémentaire à y consacrer dès 2025 dans l'hypothèse où une nouvelle proposition présentée au dispositif Bienvenue ne serait pas couronnée de succès.

Le CESER prend note de la démarche de contractualisation des Contrats d'objectifs et de moyens (COM) avec les principaux acteurs de la Culture scientifique, technique et industrielle (CSTI) pour la période 2024-2026. Cette démarche est en phase avec le chantier thématique prioritaire *Consolider la diffusion de la CSTI* du SRESR. Le CESER souhaiterait en conséquence être informé des objectifs et axes stratégiques contractualisés avec les différents acteurs afin de mieux appréhender la dynamique de ce chantier à l'échelle du territoire.

502 – Usages numériques et cybersécurité

Sur proposition de France JEHAN et Christine ZIMMERMANN
au nom de la Commission 1

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional porte des orientations concernant les usages numériques et la cybersécurité (services dématérialisés, perception des services publics, numérique responsable, gestion des données, numérisation de l'économie, etc.), s'inscrivant dans une logique responsable, innovante et accessible à tous·tes. Toutes ces actions poursuivies sont complémentaires et veillent à respecter la dimension de souveraineté numérique au travers des enjeux de cybersécurité, de gouvernance de la donnée et d'intelligence artificielle.

Les prévisions budgétaires pour 2024 prévoient l'abondement d'une autorisation de programme à hauteur de 200 000 euros et l'ouverture d'une autorisation d'engagement de 2,2 M€. Aussi, ces propositions budgétaires prévoient l'inscription d'un crédit de paiement d'investissement à hauteur d'1 M€, et enfin, de 2,1 M€ en ce qui concerne les crédits de paiement de fonctionnement.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

En augmentant de 3,6 % la part du budget consacrée aux usages numériques et à la cybersécurité, le Conseil régional montre sa volonté de faire de la Bretagne un territoire innovant, en phase avec son temps, répondant aux défis majeurs et transversaux posés par le numérique.

2.1. Promouvoir un numérique responsable

Le CESER se félicite de voir la poursuite des engagements pris en faveur d'un numérique plus responsable pour 2024, se concrétisant par cette labellisation. Il approuve également les nouvelles dispositions en matière de gestion du parc numérique, en accord avec les axes dictés par la loi AGECS et les objectifs posés par les Accords de Paris en termes de réduction des Gaz à effet de serre (GES). La Bretagne possède un tissu associatif et économique dense en matière de réemploi du matériel informatique sur lequel la Région pourra sans doute compter.

2.2. Assurer un développement du numérique pour tous et développer les compétences numériques

La participation aux feuilles de route de l'inclusion numérique est accueillie favorablement par le CESER, même s'il souhaiterait disposer davantage d'informations sur leurs contenus et des exemples plus étayés sur la participation régionale à ces dispositifs.

En ce qui concerne le GIS M@rsouin, le CESER renouvelle son soutien à ce partenariat et continue de suivre avec intérêt les travaux qu'il conduit.

2.3. Concevoir des services publics numériques de proximité et réussir la transformation numérique de l'administration

Sur le sujet de la plateforme « Mes-services.bzh », le CESER se félicite de voir les évolutions prévues pour 2024, en accord avec ce qu'il recommandait dans [son avis sur le RADD 2022](#) (octobre 2023), c'est-à-dire de développer un outil permettant aux citoyens de disposer très facilement de toutes les informations institutionnelles et administratives nécessaires à la vie de chacun. Il en va de même pour « Mon-compte.bzh », le CESER ne peut qu'appuyer la volonté d'avoir des solutions numériques des services publics interopérables, personnalisés et de proximité et aurait apprécié de disposer d'un premier bilan s'il a été réalisé.

2.4. Développer les atouts de la Bretagne dans la cybersécurité et renforcer la sécurité numérique du territoire

Le CESER partage le constat fait par le Conseil régional sur le besoin de s'organiser face aux risques cyber qui se multiplient et réaffirme son approbation de mettre en place ce Campus Cyber, en phase par ailleurs avec le chantier 6 de la Stratégie régionale des transitions économiques et sociales (SRTES – volet Stratégie régionale de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII)). Plus globalement, le CESER se réjouit de cette dynamique qui permet d'associer les acteurs académiques et les entreprises, et ainsi développer une filière cybersécurité souveraine dans un écosystème régional riche.

Il accueille également favorablement la création de « Breizh Cyber » qui viendra renforcer la capacité de la Région à répondre aux attaques croissantes, notamment auprès de publics cibles et pas toujours dotés de services en interne.

Le CESER regrette néanmoins de ne pas voir de dispositifs déployés ou prévus en ce qui concerne l'intelligence artificielle, simplement mentionnée dans la raison d'être du programme. Le Conseil régional est également responsable quant à la formation à ces nouveaux usages en recrudescence, notamment auprès des lycées. Il doit ainsi porter attention à la structuration de cette filière.

Enfin, le CESER sera très attentif au cours des prochains mois à la sensibilisation des citoyens à l'ensemble des risques cyber en faisant connaître les bonnes pratiques de l'hygiène numérique.

503 – Innovation et économie de la connaissance

Sur proposition de Fabrice AUTRIQUE et Jean-François DAVIAU
au nom de la Commission 2

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Dans le cadre de son budget primitif 2024, le Conseil régional réaffirme la position de l'innovation comme facteur fondamental d'accélération de la transformation de l'économie et de l'émergence d'activités nouvelles, par la facilitation de la mise en œuvre et la diffusion de celle-ci au sein des entreprises.

Le programme présenté affiche les orientations suivantes :

- inscrire pleinement l'innovation dans le cadre de la Stratégie régionale des transitions économiques et sociales (SRTES) et dans la Stratégie régionale de recherche et d'innovation 2021-2027 (S3), et mettre en place des outils d'aide à la gouvernance de l'innovation (baromètre de la S3) ;
- optimiser l'accompagnement d'un écosystème de soutien à l'innovation très dense, dans un cadre budgétaire contraint, par des recherches de synergies entre acteurs et par des conventionnements plus ciblés ;
- confirmer et étendre les dispositifs répondant aux priorités de la SRTES, tels que la gamme transversale de dispositifs INNO répondant aux enjeux d'évolution écologique et énergétique dédiés aux TPE/PME.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

2.1. Observations générales

Le CESER souscrit à la politique du Conseil régional en faveur du soutien à l'innovation pour accompagner l'accélération de la transformation écologique, numérique et sociale de l'économie régionale, l'affermissement de

la souveraineté industrielle du territoire et de la consolidation de la cohésion sociale, à travers la Stratégie régionale des transitions économiques et sociales (SRTES) et la Stratégie de spécialisation intelligente (S3).

Dans un contexte économique très contraint, le CESER salue un maintien global du niveau budgétaire pour 2024 alloué au programme 503 (17,4 M€ AP+AE 2024 contre 17,8 M€ AP+AE 2023). Il semble toutefois intéressant de suivre l'impact de cette légère baisse sur les projets d'innovation. Ces derniers pourraient, pour certains, être fortement affectés par des augmentations de coûts (que celles-ci concernent les ressources ou des difficultés d'attirer des compétences rares avec, par exemple, des salaires d'expert en nette augmentation en 2023 (cyberdéfense, intelligence artificielle, etc.)).

Les crédits de paiement d'investissement marquent un retrait significatif de l'ordre de 28 %. Une explication de cette baisse aurait été nécessaire pour une parfaite appréciation de ces arbitrages. Une analyse du BP 2024 procéderait aussi judicieusement d'une information complémentaire sur sa projection prévisionnelle à fin d'exercice 2023.

Au regard des observations portées en 2023, le CESER apprécie une présentation plus détaillée du programme 503 entre les différentes actions. Il aurait été intéressant de disposer de l'information explicitant ce qui avait conduit à cette segmentation. Le CESER renouvelle néanmoins sa demande de disposer d'une information plus fine sur les soutiens aux différents acteurs de l'accompagnement de l'innovation. Ceci pourrait faire l'objet de la mise en place d'un tableau de bord du suivi de ces aides et des indicateurs de performance tels que le nombre de projets/entreprises aidées par opérateur, la classification par thématique, la distribution de maturité innovante par Technology Readiness Level (TRL), ratio de succès, etc. De même, des indicateurs de suivi de la performance sociale et environnementale permettant de mesurer l'impact des actions seraient intéressants.

Par ailleurs, le CESER trouverait éclairant de mieux appréhender le détournage des programmes 503 et 504, voire 501, qui traitent de sujets très voisins, voire se chevauchant.

2.2. Les différentes actions

Le CESER approuve l'ajustement de la S3 autour des trois objectifs prioritaires de la SRTES, et que ceux-ci doivent régir sa mise en œuvre auprès de l'écosystème régional d'innovation à travers les dispositifs d'aide et d'autre part, l'affectation du volet innovation du Fonds européen de développement régional (FEDER) et du Fonds social européen (FSE+) 2021-2027. Le CESER reste par ailleurs sensible à la volonté du Conseil régional d'éviter un saupoudrage de moyens à travers un réseau d'acteurs très dense et d'arbitrer dans une gamme de dispositifs fournie, et également d'asseoir sa gestion sur de la mesure de performance. Aussi, la création annoncée d'un baromètre de la S3 est positivement perçue par le CESER, lequel souhaiterait être associé à la réflexion sur sa définition. Au-delà de « rendre compte de manière simple et synthétique des dynamiques régionales », le CESER trouve important d'avoir la mise en place des indicateurs de performances des actions du programme cités ci-dessus.

Pour mettre en œuvre cette politique, il est annoncé la contractualisation de conventions d'objectifs et de moyens 2023-2027, avec une recherche renforcée de synergies :

- le CESER apprécierait une communication dans le Rapport d'activité par programme (RAP) 2023 sur les premiers retours d'expérience et résultats de l'articulation des actions entre la SATT Ouest Valorisation et les Pôles Universitaires d'Innovation ou encore avec le PEPITE Bretagne, suite au nouvel accompagnement dans le cadre du CPER ;
- le CESER est également demandeur d'éclairages sur les issues du partage des orientations stratégiques, des priorités d'actions et des soutiens budgétaires entre les Centres d'innovation technologiques et les plateformes de R&D (dans le RAP ou bien à mi exercice) ;
- le CESER encourage la poursuite et la dynamisation de l'animation par les technopoles du mouvement « French Tech » et d'évènements marquant les transitions ;

- le CESER appuie les actions spécifiques d'accompagnement des mutations industrielles portées par Bretagne Compétitivité, Breizh Fab et les parcours Crisalides, et de l'évènementiel pour diffuser les priorités de la SRTES, et reste attentif à leurs résultats.

Le CESER partage l'intérêt de consolidation de la gamme des dispositifs INNO dédiés à l'accompagnement des transitions écologiques et énergétiques des TPE et PME, et leur reconduction en 2024. Il sera attentif quant à l'atteinte de l'objectif affiché des 50 % de projets d'entreprises inscrits dans démarches écologiques et d'économie circulaire et ce sur l'ensemble de la chaîne de valeur, de la maturation de la R&D et transfert de technologie, à l'incubation et accélération d'entreprises innovantes, jusqu'aux projets d'innovation industrielle structurants (en articulation avec les programmes FEDER/FSE+ et les dispositifs nationaux (ANR, ADEME, BPI France, etc.). Le CESER est également intéressé par une communication des résultats effectifs à mi-exercice de cette action.

504 – Développement des secteurs clés de l'économie bretonne

Sur proposition de Sergio CAPITAO et Ronan LE NEZET
au nom de la Commission 2

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le programme 504 vise à répondre aux enjeux d'innovation des secteurs stratégiques bretons, en mettant en synergie recherche publique et privée, et en cherchant à aligner les forces d'innovation d'une filière sur les mêmes objectifs. Ce programme s'appuie notamment sur les Pôles de compétitivité et les projets collectifs pour répondre aux stratégies régionales, sur les enjeux de souveraineté, de cohésion sociale, et d'accélération des transformations écologiques de l'économie.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER note avec intérêt que les études nationales récentes confirment la valeur ajoutée des Pôles sur leurs secteurs d'activité et sur le niveau d'innovation des PME. Ce point avait d'ailleurs aussi été mis en lumière lors de la présentation du rapport « [Les coopérations avec et entre les entreprises, facteur de résilience en Bretagne](#) » (2021). L'alignement avec les grandes orientations de la Stratégie régionale des transitions économiques et sociales (SRTES) est aussi un point à mettre en valeur.

Le CESER se félicite du renforcement du co-pilotage (stratégie, modalités de soutien) avec la Région Pays de la Loire qui partage avec la Bretagne les 7 Pôles de compétitivité.

Dans un budget en contraction, le CESER approuve le soutien et le maintien du niveau de financement des pôles via une part majoritaire de subventions fixes, dans cette période inflationniste. Néanmoins, il s'inquiète et émet une réserve sur l'augmentation de la part variable sur objectifs, pour les mêmes raisons, au regard du modèle économique dépendant de ressources privées elles-aussi en contraction.

Le CESER apprécie que les dispositifs de financement proposés par le Conseil régional complètent ceux de France 2030 ainsi que ceux des autres opérateurs pour aider les plus petites entreprises à s'engager sur des projets collaboratifs. Cela est d'autant plus pertinent qu'ils s'inscrivent dans la convention de collaboration entre collectivités bretonnes, formalisée entre le Conseil régional et les EPCI, avec un renouvellement annoncé début 2024.

Le CESER s'interroge sur la trajectoire d'un certain nombre de projets collectifs pour des filières structurantes. Avec un budget en baisse sur le programme, l'évolution des modèles économiques avec des transitions plus ou moins subies et la nécessité pour ces projets de se positionner au bon niveau national et européen, le CESER invite le

Conseil régional à capitaliser sur les efforts déjà produits et à maintenir sa présence dans ces projets dans la mesure du possible.

505 – Création, développement et transmission d'entreprises

Sur proposition de Justine KERSALÉ et Cécile PLANCHAIS
au nom de la Commission 2

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Dans un contexte économique marqué par un nombre de création d'entreprises en baisse et une défaillance des entreprises en hausse, le Conseil régional articule son action autour :

- d'un investissement de 1,9 M€ pour le déploiement du Pass création ;
- du développement de l'entrepreneuriat féminin ;
- du soutien aux entreprises ainsi qu'aux dirigeantes et dirigeants en difficultés par l'animation du Service public de l'accompagnement des entreprises (SPAÉ) ;
- de la volonté de conforter les outils de financement de haut bilan, d'immobilier d'entreprises et de transition énergétique.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER s'interroge, dans un premier temps, sur la baisse sensible des autorisations de programme (3,2 M€ en 2024 contre 13,2 M€ en 2023) et souhaite avoir des explications sur cette inflexion marquée alors même que les entreprises ont, pour certaines, besoin d'un accompagnement renforcé.

Dans un contexte économique très contraint marqué notamment par un nombre croissant de défaillances et un nombre de créations en berne (avec en particulier un repli des micro-entrepreneurs), le CESER approuve l'engagement du Conseil régional en faveur du soutien à la création, la reprise et la pérennisation des entreprises. Il estime que cette situation tendue exige que le Conseil régional soit particulièrement attentif et fasse preuve d'une grande souplesse.

Aussi, afin de soutenir au mieux les entreprises et limiter les effets et impacts des crises successives, le CESER propose que des moyens supplémentaires soient alloués au Pass création tout en tenant compte des disparités et des capacités territoriales. Une telle action pourrait avoir un effet levier plus important en complémentarité des autres outils d'appui aux créatrices et créateurs d'entreprises. En parallèle, le CESER souhaite être informé des dernières évolutions en termes de nombre de projets accompagnés et souligne l'intérêt d'amplifier le soutien régional au développement de l'entrepreneuriat féminin.

Enfin, le CESER salue la prise en compte de la Responsabilité sociétale des entreprises (RSE) dans les critères d'évaluation des projets et sera particulièrement attentif à sa mise en pratique qui pourrait être davantage développée.

Le CESER approuve la stratégie régionale qui s'appuie depuis plusieurs années sur un ensemble d'outils de financement de haut de bilan. Ces dispositifs permettent de créer des coopérations intéressantes entre les territoires et d'activer des effets leviers avec les acteurs du financement classiques dans une période où les ressources publiques sont de plus en plus contraintes.

A ce titre, le CESER apporte son soutien à l'augmentation de capital de SemBreizh, un outil qui porte les territoires dans leur développement. Il sera attentif à la mise en œuvre de BreizhTourisme.

Le soutien réitéré du Conseil régional aux entreprises en difficulté s'avère particulièrement pertinent. Ainsi, le CESER apprécie le renforcement et la recapitalisation des fonds Breizh Up, Breizh Invest PME et Breizh Immo. Ces derniers permettent en effet l'accompagnement, la création, le renforcement et la transmission des entreprises. Le CESER restera particulièrement attentif aux investissements de ces fonds ainsi qu'aux conditions de débouclage des opérations. Plus particulièrement, le CESER encourage le soutien du fonds de co-investissement Breizh Up, par une augmentation de capital de 10 M€. Ce soutien devrait permettre de s'inscrire dans la durée et de continuer la recherche de nouveaux partenaires. Le CESER renouvelle une demande formulée précédemment : il ne faut pas négliger les sorties possibles, afin d'étendre les fonds à de nouvelles entreprises innovantes.

Le CESER approuve également le renforcement du capital de Breizh Invest PME. La transmission des PME constitue un facteur essentiel pour le maintien de l'activité économique en Bretagne. A l'heure où de nombreux secteurs d'activité sont confrontés à un besoin de renouvellement des chef-fe-s d'entreprises, cet accompagnement semble primordial. Par ailleurs, ce dispositif permet également de garder des centres de décision sur le territoire régional. Le CESER portera une attention particulière sur le pilotage de la stratégie Environnementale, sociétale et de gouvernance (ESG) de l'outil.

506 – Accompagnement des entreprises et de l'emploi

Sur proposition de Hervé KERMORGANT et Benoît LE GALLIOT
au nom de la Commission 2

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Les actions de ce programme visent le financement d'outils de soutien, tant collectifs qu'individuels, permettant aux entreprises bretonnes de bénéficier d'un maximum d'atouts pour anticiper les mutations sociales, les bouleversements autour des ressources, les évolutions technologiques et ainsi maintenir leur compétitivité, leur équilibre social et leur ancrage territorial.

Dans la continuité des années précédentes, les actions porteront sur :

- la poursuite de l'accompagnement des entreprises de l'industrie agro-alimentaire dans les transitions ;
- le soutien à la modernisation des entreprises du secteur du tourisme ;
- le soutien du développement des entreprises de productions audiovisuelles et cinématographiques ;
- le soutien des entreprises bretonnes dans leur développement à l'international ;
- l'accompagnement des entreprises dans les transitions et le renforcement de leur compétitivité.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Tout d'abord, le CESER relève avec satisfaction l'augmentation des autorisations de programme allouées au titre du programme 506. Cette dynamique démontre que le Conseil régional reste particulièrement vigilant dans l'accompagnement aux entreprises.

Le CESER approuve le renforcement du soutien des entreprises agroalimentaires à travers le Pass Compétitivité IAA. Cette intervention, qui vise à soutenir les projets d'investissements et de transitions, reste d'autant plus important au regard des difficultés qui traversent le secteur. Le CESER regrette que ce BP ne donne pas plus d'informations sur les critères de sélection et les conditionnalités de cet appel à projets. Par ailleurs, si le dispositif démontre sa pertinence, un second appel à projets sera-t-il envisagé ?

Au sujet du Pass commerce et artisanat (PCA), le CESER se félicite de la montée en puissance de ce dispositif depuis 2017. Celui-ci est aujourd'hui reconnu et a fait preuve d'une grande souplesse durant les dernières années. Si le CESER approuve les ajustements visant à recentrer les accompagnements vers les centralités et le soutien aux

investissements permettant de réduire encore plus fortement les impacts environnementaux et l'accompagnement à la digitalisation, il s'interroge toutefois sur la manière dont ces paramètres sont pris en compte dans la sélection des projets. Par exemple, la carte des capacités territoriales sera-t-elle appliquée ?

Concernant l'accompagnement des acteurs du tourisme, le CESER encourage le Conseil régional à développer ses actions en faveur de la modernisation du secteur et du soutien des démarches vertueuses, notamment en abondant le fonds tourisme durable. Cela aurait un effet levier fort, tout en restant en lien avec le Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (SRDTL).

Sur l'internationalisation des entreprises, le CESER se montrera particulièrement vigilant quant à l'évolution des soutiens régionaux, notamment à travers le Pass Salon, ainsi qu'au renforcement de l'articulation de Bretagne commerce international (BCI) et Bretagne développement innovation (BDI) avec la Team France Export. Au vu des enjeux, sans en sous-estimer certains aspects (économiques, environnementaux, sociaux, etc.), le CESER reste convaincu que l'export constitue un fort levier de développement des entreprises bretonnes.

S'agissant des actions collectives, le CESER salue la pertinence de Breizh Fab dans la dynamique de réindustrialisation du territoire. Ce projet, qui fédère plus d'une centaine d'acteurs industriels de toute taille sur l'ensemble du territoire, ainsi que les élus, les branches et les réseaux, constitue un lieu de prise de conscience de l'importance du collectif. Par ailleurs, le CESER encourage la réseau Produit en Bretagne à développer et diffuser des actions en matière de Responsabilité sociétale des entreprises (RSE).

Le CESER approuve le déploiement du Pass Transitions. Ce nouveau soutien régional aidera les entreprises à s'inscrire dans les transitions et ainsi rendre plus robuste leur modèle économique. Aussi, le CESER souhaite être informé des résultats de ce nouveau dispositif durant les prochaines années.

507 – Economie sociale et solidaire et innovation sociale

Sur proposition de Christelle DUMONT-GUHUR et Stéphanie MISSIR
au nom de la Commission 2

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional met en avant l'apport important de l'Economie sociale et solidaire (ESS) dans l'emploi en Bretagne malgré une phase de fragilisation à la suite de la crise sanitaire. La place de l'ESS est réaffirmée dans le contexte où les transitions économiques et sociales sont nécessaires pour assurer le développement durable du territoire.

En 2024, les actions du Conseil régional s'organisent autour des axes suivants :

- accompagner les porteurs de projets de l'économie social et solidaire avec :
 - le soutien réaffirmé aux structures d'accompagnement ;
 - le souhait de missionner la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS) sur la conduite de travaux exploratoires sur les filières maritimes et agricoles ;
 - la poursuite du soutien aux entreprises de l'ESS en accompagnant les phases de démarrage de ces structures par la mise en place d'outils d'ingénierie financière ;
- coopérer à l'échelle des EPCI avec un objectif, en 2024, d'organiser une rencontre par département avec les acteurs de l'ESS et les élu-es intervenant sur l'ESS.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER partage l'avis du Conseil régional sur le fait que l'Economie sociale et solidaire (ESS), qui représente 14,3 % de l'emploi salarié en Bretagne, constitue un moteur important du développement économique régional et est particulièrement mobilisée sur les enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux. A ce titre, le CESER salue un engagement en faveur de l'ESS qui se maintient en 2024.

Si l'ESS et l'entrepreneuriat classique peuvent se différencier sur leurs finalités, leurs moyens et leurs méthodes de développement, le CESER convient de l'importance de favoriser les coopérations et les convergences entre ces deux composantes de l'économie tout en soulignant la nécessité de développer des filières et des modes d'entreprendre respectueux des personnes et de l'environnement, au service de l'utilité sociale et sociétale.

Par-delà les missions des structures accompagnantes de l'ESS que sont la CRESS, les Pôles ESS et les Tag, qui œuvrent au soutien des porteurs-euses de projets et travaillent à accompagner les démarrages des structures, la mise en place d'outils d'ingénierie financière semble constituer une véritable nouveauté de la politique régionale en faveur de l'ESS. Aussi, le CESER souhaiterait avoir un retour d'expérience sur la douzaine de projets accompagnés afin d'évaluer l'efficacité du dispositif et s'il en est besoin, de le compléter. Le CESER propose d'accompagner cette démarche qui mettrait en valeur les complémentarités avec les autres dispositifs d'accompagnement mis en œuvre, notamment, par France Active Bretagne, les Cigales, l'Union régionale des SCOP et SCIC (URSCOP), etc.

Le CESER souligne, par ailleurs, la nécessité de s'appuyer sur le triptyque CRESS/Pôles ESS/Tag dans la mise en place de ces nouveaux outils, mais également des études et des travaux exploratoires, notamment sur les filières de l'économie maritime et agricole (en lien avec l'étude conduite par les Pôles ESS sur la mise en place d'une filière permettant de valoriser les produits coquilliers). Par ailleurs, si le CESER approuve la réorganisation des missions et les éventuelles mutualisations de ces organismes, il alerte pour que cela ne se fasse pas au détriment d'une perte d'efficacité de ces derniers. Aussi, le CESER souhaite obtenir les résultats des travaux de cartographie qui seront réalisés, de même que les résultats des réflexions pilotées par la CRESS sur l'évolution des structures.

Le CESER se félicite de la mise en place de coopérations à l'échelle des EPCI et demande à entendre des membres du Club des élu-es de l'ESS afin de mieux appréhender le rôle de ce dernier et les apports qui pourraient émerger des quatre rencontres départementales prévues en 2024.

508 – Structuration de l'économie bretonne et économie circulaire

Sur proposition de Michel Pier JEZEQUEL et Maryse LARPENT
au nom de la Commission 2

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Dans un contexte d'incertitudes économiques qui se renforcent, les entreprises bretonnes sont confrontées à des mutations accélérées de leur modèle. Si la situation globale invite à la vigilance, le Conseil régional, à travers son action, accompagne les évolutions nécessaires des acteurs économiques dans leurs projets de transitions environnementales et sociétales.

Ce programme a vocation à accompagner et inciter les entreprises à s'inscrire dans cette dynamique de transitions, en finançant les têtes de réseaux filières, les clusters ainsi que les deux agences positionnées sur les enjeux de développement économique, à savoir Bretagne développement innovation (BDI) et Bretagne commerce international (BCI).

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

En préambule, le CESER approuve l'engagement du Conseil régional dans l'accompagnement des entreprises et des filières dans la nécessaire prise en compte des transitions environnementales et sociétales.

Le CESER relève la pertinence de financer les têtes de réseaux filières ainsi que les clusters. Cette approche semble avoir des effets d'entraînement positifs pour les entreprises et permet le développement des modèles économiques en émergence. Il rappelle néanmoins que ces acteurs devront rester vigilants quant à la diversité du tissu économique et intégrer les TPI et les TPE, souvent très agiles et innovantes, tant sur le plan social qu'environnemental, dans des secteurs qualifiés de « niches » aujourd'hui mais qui pourraient se révéler porteurs face aux défis environnementaux et sociétaux à relever. Le développement de la fonction de veille à la fois dans les réseaux et les agences de la Région est, par conséquent, à encourager et à soutenir.

2.1. Accompagner les filières dans leurs transitions et mutations

Le CESER soutient le Conseil régional dans la continuité des actions engagées auparavant. Il importe en effet d'inscrire les politiques dans une pluri-annualité et ainsi consolider les développements et transformations à l'œuvre. A ce titre le CESER approuve les actions en faveur de l'Association bretonne des entreprises agroalimentaires (ABEA), de la Cellule économique de Bretagne, du cluster Bretagne Aérospace ou encore de Bretagne Pôle Naval.

Par ailleurs, le CESER relève avec satisfaction la mise en cohérence des dispositifs de ce programme avec la Stratégie régionale des transitions économiques et sociales (SRTES), un outil au service des filières permettant le développement et la création de nouvelles activités à partir de savoir-faire d'acteurs ancrés dans le territoire. Il sera plus particulièrement attentif à la mise en œuvre du campus Cyber et rappelle, comme il l'a souligné dans [son avis de décembre 2023](#), qu'il reste disponible afin de prendre part aux réflexions.

Enfin le CESER insiste sur le fait que les changements à conduire représentent un investissement pour répondre aux besoins de transitions.

2.2. Renforcer la coopération entre les acteurs de l'accompagnement à l'international

Le CESER relève que le Conseil régional poursuit son travail relatif au positionnement et à l'accompagnement des entreprises bretonnes à l'international et l'invite à stabiliser prochainement cette réflexion afin de la mettre en cohérence avec la SRTES. Par ailleurs, le CESER souhaiterait être informé rapidement des dispositifs mis en œuvre et réitère son souhait d'avoir à disposition des indicateurs de performance.

2.3. Soutenir les actions en faveur de l'amélioration des conditions de travail

Dans un contexte de fortes tensions sur le marché du travail, il reste important, pour le CESER, que le Conseil régional poursuive ses actions en faveur de l'amélioration des conditions de travail notamment via l'Association régionale pour l'amélioration des conditions de travail (ARACT).

Si le CESER approuve les priorités affichées, il rappelle que la question du rapport au travail est primordiale. En effet, force est de constater que la perception par les individus de leur activité professionnelle s'est modifiée depuis la crise sanitaire, avec une véritable recherche de sens à leur engagement. L'attractivité des métiers sera nécessairement liée aux transitions sociales et environnementales à conduire, et passera par le développement de l'innovation et de pratiques responsables ainsi que par une plus grande implication des salariés.

Par ailleurs, le CESER souhaiterait en savoir plus sur la démarche de réflexion engagée par l'ARACT, et plus particulièrement sur les expérimentations envisagées.

2.4. Engager les acteurs bretons dans l'économie circulaire et adapter nos dispositifs d'accompagnement

Le CESER encourage le Conseil régional à poursuivre et développer des engagements en faveur de l'économie circulaire, notamment au travers de l'action de ses agences. Il s'agirait notamment d'accompagner les entreprises de l'économie circulaire dans leur engagement dans une trajectoire bas carbone.

Il rappelle toutefois que si l'économie circulaire consiste à partager, réutiliser, réparer, rénover et recycler les produits et les matériaux existants le plus longtemps possible afin qu'ils conservent leur valeur et limite la production de déchets, il importe prioritairement de centrer les efforts sur la production de biens et matériaux durables dès leur conception.

509 – Agriculture, filière bois et alimentation

Sur proposition de Samuel BRICARD et Jean CABARET
au nom de la Commission 5

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional fait état de la sensibilité du secteur agricole au changement climatique (tempête Ciaran, sécheresse de 2022, etc.). Le secteur est également marqué par le contexte géopolitique mondial et principalement par l'impact du coût des matières premières. Le Conseil régional souhaite favoriser une agriculture compétitive capable de répondre aux enjeux de souveraineté alimentaire, aux défis environnementaux et sociétaux.

Il retrace les difficultés et conséquences de l'inflation se traduisant par un recentrage sur les produits dits bon marché qui pénalise le marché du bio, et observe la décapitalisation du cheptel breton et ses conséquences sur la filière. Il partage les objectifs de l'Etat dans le cadre du Pacte et de la loi d'orientation et d'avenir agricoles (PLOAA), que sont le renouvellement des générations et le renforcement de la souveraineté agricole et alimentaire tout en relevant le défi de la transition agroécologique.

Le Conseil régional appuie sa politique agricole sur la mise en œuvre de la nouvelle programmation FEADER 2023-2027 (Fonds européen agricole pour le développement rural).

Il détaille plusieurs mesures prévues en 2024 :

- le renouvellement des générations en agriculture, avec la déclinaison de la stratégie régionale installation-transmission ;
- le soutien aux investissements de transition dans les exploitations agricoles ;
- le Plan breton pour l'arbre, un accélérateur pour le développement de la filière forêt-bois ;
- la déclinaison du plan d'accompagnement pour l'agriculture biologique, pour contribuer à améliorer les pratiques et systèmes agricoles.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER s'étonne que ce programme ne donne pas une place plus importante aux questionnements sur l'alimentation et au lien entre production et consommation. Il rappelle l'importance de veiller à la bonne articulation entre les programmes dédiés aux politiques agricoles et agro-alimentaires.

Concernant le renouvellement des générations, le CESER partage la volonté de pérennisation d'une agriculture familiale et se félicite des déclinaisons opérationnelles de la Stratégie régionale pour l'installation-transmission en

agriculture, sur laquelle [il s'était exprimé en décembre 2022](#), et du Plan d'attractivité des lycées agricoles publics de Bretagne 2024-2029 ([avis du CESER de décembre 2023](#)).

Le CESER estime :

- compte tenu de la pyramide des âges, qu'il s'agit d'un enjeu majeur pour contribuer à la souveraineté alimentaire de l'Europe et pour le maintien d'une filière importante en région, notamment en termes d'emplois ;
- que les aides financières pour l'installation (dotation jeune agriculteur, prêt d'honneur Brit agricole) sont nécessaires notamment dans le contexte actuel de renchérissement du coût du crédit et des investissements ;
- que les enjeux auxquels sont confrontés les agriculteurs rendent nécessaire un accompagnement pointu des futurs installés, notamment aux regards des enjeux de résilience, de durabilité, d'organisation du travail et de performance économique et sociale ;
- que la valorisation des métiers de l'agriculture et le développement de filières de formation vers des métiers agricoles attractifs sont nécessaires pour attirer des chef-fes d'exploitation et des salarié-es agricoles.

Dans [son avis sur la Stratégie régionale pour l'installation-transmission en agriculture](#) (décembre 2022), le CESER appelait à une vigilance renforcée pour l'installation de nouveaux agriculteurs non issus du milieu agricole (NIMA). Il lui semblerait judicieux de renforcer les formations personnalisées à leur destination.

Le CESER partage l'opportunité que représente le renouvellement des générations pour mettre en place une politique expérimentale dédiée aux échanges fonciers, bénéfique aux ambitions du Conseil régional. Le CESER avait formulé un avis sur la perspective d'élaboration de ce dispositif en 2022, il suivra sa mise en œuvre avec attention.

Le CESER souhaitera avoir un bilan du nouveau programme Agri Invest de soutien aux investissements au terme de cette première année de déploiement notamment pour apprécier le nombre de dossiers déposés et le nombre de dossiers retenus dans chacun des dispositifs et l'impact de la mise en place des Contrats de transition agro-écologique (CTAE).

Le CESER salue par ailleurs la mise en place d'une enveloppe exceptionnelle pour la reconstruction des serres froides endommagées par la tempête Ciaran.

Il se félicite en outre de la volonté du Conseil régional d'aider l'agriculture biologique au travers du Plan bio, sur lequel il s'exprime dans un avis dédié. Il note aussi positivement l'ouverture cette année de la mesure Maintien en agriculture biologique, ainsi que l'engagement volontariste du Conseil régional pour l'accompagnement des Mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) dont il a encore la compétence, à hauteur de 1,5 M€.

Concernant le Plan arbre, le CESER renvoie à [son avis de décembre 2023](#) et rappelle l'importance de réussir à mettre en place une gouvernance partagée et claire entre les différents acteurs. Il apprécierait par ailleurs avoir un meilleur suivi de l'évolution du linéaire bocager.

Le CESER souhaiterait globalement avoir une meilleure connaissance des impacts sur l'agriculture en région des mesures qui relèvent directement des compétences du Conseil régional.

510 – Pêche, aquaculture et développement maritime

Sur proposition de Anne MENGUY et David RIOU
au nom de la Commission 5

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le programme 510 est l'outil principal de financement de la Politique régionale mer et littoral, adoptée par le Conseil régional en octobre 2023, avec trois priorités : renforcer une économie maritime s'appuyant sur des filières d'excellence, créatrice d'emplois de qualité et au service de la transition écologique de la Bretagne ; garantir des écosystèmes côtiers résilients et avoir des territoires maritimes dynamiques et résilients ; et enfin faire de la mer un vecteur de rayonnement à l'international et un vecteur d'identité et de bien-être pour les Bretonnes et les Bretons.

Plus précisément, ce programme apporte un soutien aux filières halieutiques (pêche, aquaculture, criées et ports de pêche, mareyage, transformation, etc.), finance des actions dans différents domaines (développer l'éducation à la mer, améliorer la sécurité maritime, etc.) et appuie la mise en œuvre transversale de cette politique avec les autres actions régionales intervenant dans le champ maritime.

De nombreuses actions de ce programme viennent directement cofinancer les dossiers mis en œuvre à travers le programme Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA) : sur les 12,8 M€ d'autorisations de programme et d'engagement, 56 % sont ainsi fléchées en contrepartie du FEAMPA.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

La politique régionale maritime adoptée en octobre 2023 s'inscrit dans la continuité d'un engagement de longue date du Conseil régional sur les questions maritimes et littorales. Les actions inscrites dans le programme 510 visent, dans ce cadre, à soutenir le développement maritime durable de la Bretagne.

Le CESER note qu'une forte hausse des crédits de paiement en investissement intervient cette année (5,9 M€ en 2023, 9,3 M€ en 2024), du fait notamment de la réintégration dans le budget du Conseil régional des investissements réalisés dans le cadre du FEAMPA pour la modernisation et l'adaptation des entreprises de mareyage et de transformation (2,3 M€), pour l'accompagnement à la performance économique et environnementale de la place portuaire (2,8 M€), et pour l'accompagnement des dynamiques collectives en faveur de la transition de l'économie maritime (près d'un million d'euros). Cette augmentation est accompagnée pour les mêmes raisons d'une hausse des crédits de paiement de fonctionnement (2,5 M€ en 2023, 3,8 M€ en 2024).

Les filières halieutiques occupent une place majeure dans ce programme. Faisant l'objet d'un bordereau présenté à cette même session, le CESER renvoie donc à son avis dédié. Il rappelle son soutien à l'action du Conseil régional visant à soutenir les filières et à la limitation de leur impact environnemental par une gestion durable des ressources et des milieux.

Le CESER tient à souligner l'engagement du Conseil régional qui a permis le lancement du nouveau programme FEAMPA en 2023, et donc sa montée en puissance en 2024. Il suit avec attention sa déclinaison concrète en Bretagne via sa participation à la Commission régionale de sélection pêche et aquaculture (CORSPA). Il souscrit aussi aux objectifs du volet territorial du FEAMPA (Développement local mené par les acteurs locaux) et espère que les dynamiques engagées par les conventions signées entre la Région et les huit Groupes d'actions locales pêche et aquaculture (GALPA) vont se poursuivre et se renforcer.

La définition d'une stratégie en matière de gestion du trait de côte apparaît essentielle en Bretagne pour une meilleure anticipation et gestion des risques naturels spécifiques aux territoires littoraux. Le CESER avait alerté dès 2015 dans une étude menée aux côtés de ses homologues des régions atlantiques. La prise de conscience n'a que

trop tardé. Le CESER renvoie à son avis dédié sur les « *Orientations pour l'adaptation des territoires au recul du trait de côte* », présentée lors de cette même session.

Sur la gouvernance et le soutien aux acteurs bretons, le CESER estime aussi essentielles les coopérations mises en place par le Conseil régional avec d'autres partenaires européens. Il souligne son implication au sein de la Conférence des régions périphériques maritimes (CRPM), dont le Conseil régional assure la présidence pour deux ans. Il partage aussi l'objectif de renforcer la coopération interportuaire mais souhaiterait pouvoir connaître plus précisément le rôle des différentes structures intervenant dans ce domaine. Il réitère ainsi sa demande d'avoir un retour d'informations régulier et détaillé des travaux du Groupement interportuaire « Pêche de Bretagne ».

Concernant le déploiement des énergies marines renouvelables (EMR), le CESER poursuivra son investissement au sein de la Conférence régionale de la mer et du littoral (CRML) et de son groupe de travail technique « EMR » afin de produire une contribution bretonne à l'exercice de planification de l'éolien en mer, mené par l'Etat.

Le CESER sera attentif à l'élaboration d'une feuille de route éducation à la mer, prévue pour 2024. Il appelait en 2021, dans son étude « [Fondations et expressions de la culture maritime en Bretagne](#) » à la construction collective d'un plan d'actions en faveur de l'éducation à la maritimité du plus grand nombre, et en particulier des jeunes générations.

En conclusion, le CESER rappelle que l'existence de ce programme dédié ne doit pas faire oublier que de nombreux autres programmes, dispersés au sein des autres missions, soutiennent la mise en œuvre de la politique maritime régionale. De ce point de vue, le CESER suivra avec attention les travaux du Conseil régional visant à rendre plus visible la part du budget régional consacrée aux enjeux maritimes, afin notamment de faciliter le suivi de la mise en œuvre des différentes feuilles de route, qui mobiliseront l'ensemble des programmes budgétaires de la collectivité.

511 – Ports

Sur proposition de Danielle CHARLES LE BIHAN et Patrice VALTON
au nom de la Commission 1

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Dans le cadre du déploiement de la stratégie régionale portuaire 2023-2033, adoptée par le Conseil régional en octobre 2023, le dossier présente les actions qui seront engagées en 2024, dans le cadre des plans d'actions déclinant de manière territorialisée les grands enjeux en matière de coopérations portuaires, de gouvernance ou de transitions portés dans la stratégie, dans chacun des ports régionaux.

Les prévisions budgétaires pour 2024 prévoient une autorisation de programme à hauteur de 182,7 M€ et l'ouverture d'une autorisation d'engagement de 5,2 M€. Aussi, ces propositions budgétaires prévoient l'inscription d'un crédit de paiement d'investissement à hauteur de 99,5 M€, et enfin, d'environ 5 M€ en ce qui concerne le crédit de paiement de fonctionnement.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

La stratégie portuaire régionale s'inscrit en cohérence avec la [Politique régionale Mer et Littoral. Elle a été favorablement accueillie par le CESER](#), qui a notamment salué l'effort de concertation ayant guidé son élaboration. L'intérêt stratégique et multiple des ports régionaux y est clairement affirmé.

Les plans d'actions qui déclineront en 2024 la stratégie régionale dans chaque place portuaire mettent l'accent sur le financement de l'entretien du patrimoine portuaire pour en garantir la pérennité, en accord avec la structuration progressive d'une politique patrimoniale des ouvrages portuaires. La priorité est donnée à des opérations de

maintenance et à la modernisation des infrastructures pour développer les trafics (à Brest et à Saint-Malo). Cette priorité ne saurait pour autant priver la Région des moyens de financement requis pour les études nécessaires à la réalisation de nouvelles infrastructures portuaires ou l'acquisition de nouveaux équipements.

Concernant le développement et la valorisation du domaine pour soutenir les activités portuaires en 2024, la Région, propriétaire d'un vaste patrimoine bâti dans les zones industrialo-portuaires, poursuivra une veille sur les opportunités d'achat de grandes parcelles, notamment, en lien avec les orientations des plans-guides d'aménagement. Le CESER invite à la vigilance pour que cette stratégie ne reste pas trop centrée sur les infrastructures et tienne aussi compte des usages, existants ou à développer, et de l'évolution des besoins des différentes activités découlant de la transition économique et écologique, en particulier dans les ports de commerce et les ports de pêche, et ce dans le cadre d'une concertation renforcée avec les acteurs locaux.

Le CESER approuve l'accompagnement par la Région de la modernisation des concessions des ports régionaux, dont certaines seront clôturées en 2024, entraînant de nombreux flux financiers (à Brest et Saint-Malo). Le CESER sera attentif à ce que la préparation des nouveaux contrats et leur réactualisation soient en cohérence avec la stratégie portuaire régionale et les plans d'actions définis au niveau de chaque place portuaire. En 2024, un nouveau contrat de concession unifié pour les activités de commerce, de réparation navale, d'énergies marines renouvelables et les activités tournées vers les transitions énergétiques et la décarbonation, sera en particulier conclu avec BrestPort (anciennement SPBB) pour les 40 années à venir. Le CESER, s'il devine qu'une partie des investissements ouverts au titre de l'exercice 2024 sera destinée au conséquent plan d'investissement de l'entité BrestPort, regrette toutefois de n'en voir aucune mention ou explicitation dans le BP 2024.

Aussi, le CESER soutient l'engagement du Conseil régional dans des études relatives au changement climatique et ses conséquences sur les activités portuaires et les infrastructures, à des réflexions tarifaires valorisant un meilleur partage de la valeur avec les usagers, et à conduire également des études économiques sectorielles.

Il approuve également le soutien apporté par le Conseil régional aux plans d'investissement des concessionnaires pour moderniser les outillages et accompagner la nécessaire mutation de l'offre de services portuaires, par exemple, le remplacement de la porte de la cale sèche de Concarneau, équipement indispensable à l'activité de construction de réparation navale du port, dont la Région sera le principal financeur, ou le remplacement de l'élévateur à Lorient. Globalement, le CESER appelle à la modernisation et à un développement équilibré des infrastructures, comme il l'avait déjà préconisé dans son étude [« Industries navales et nautiques en Bretagne : un nouveau souffle ! »](#) (avril 2023).

6 – Transition écologique et climatique

601 – Eau

Sur proposition de Jean-Pierre BAGEOT et Edwige KERBORIOU
au nom de la Commission 5

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le programme d'action pour la gestion de l'eau, inscrit dans le budget primitif du Conseil régional, s'appuie sur un historique de l'implication de la collectivité depuis trente ans. Le Président de la Région rappelle à la fois les avancées réelles obtenues par les acteurs bretons en faveur de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques et les défis à relever dans un contexte de réchauffement climatique et de perte de biodiversité.

Pour ce programme, il est prévu en 2024 :

- la poursuite de l'effort pour la reconquête de la qualité de l'eau en Bretagne et spécifiquement sur les territoires algues vertes ;
- la mobilisation des acteurs pour intégrer l'enjeu de l'eau dans les politiques d'aménagement et maintenir la culture du risque de manque d'eau ;
- le déploiement d'un nouveau dispositif de soutien aux investissements en faveur de la sobriété et de la résilience des territoires ;
- la mise à disposition des Commissions locales de l'eau (CLE) d'outils permettant un débat apaisé et démocratique sur la gestion quantitative de la ressource en eau.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Dans sa présentation de la mission 6, le Conseil régional indique en préambule que le changement climatique, la réduction de la biodiversité, les tensions sur les ressources naturelles et l'augmentation des risques environnementaux sont des réalités de plus en plus prégnantes (été caniculaire en 2022, tempête en 2023). Devant l'ampleur de ces défis, il appelle à une large mobilisation des acteurs publics et à l'amélioration de la connaissance. Pour le CESER cet appel à la mobilisation est salutaire et mérite d'être étendu à l'ensemble des citoyens en Bretagne.

Concernant le programme d'action 601 pour 2024, pour le chapitre sur la reconquête de l'eau et spécifiquement sur les territoires algues vertes, le CESER rappelle ses positionnements antérieurs, à savoir : la reconnaissance des progrès réalisés dans la lutte contre les marées vertes, la nécessité d'une ambition plus marquée devant la persistance de ce phénomène impacté par le réchauffement climatique, un soutien accru en faveur des territoires concernés, une extension aux baies algues vertes sur vasières, aux aires de captage prioritaires (voire au-delà) et aux masses d'eau proches du bon état.

Pour la mobilisation des acteurs visant à intégrer les enjeux de l'eau dans les problématiques d'aménagement, le CESER soutient la création d'un outil pour l'anticipation des périodes de tension. L'objectif est d'organiser la meilleure gestion possible à partir d'une connaissance des flux d'eau sur les territoires et des besoins de leur population en anticipant aussi la gestion des conflits d'usage. Le CESER estime néanmoins qu'en préalable à cette action, il convient d'obtenir un état des lieux le plus exhaustif possible sur les prélèvements, consommations et transferts entre territoires et entre bassins versants. Il soutient également la création d'un dispositif à destination des porteurs de Schémas de cohérence territoriale (SCoT) pour définir leur capacité d'accueil de population et d'activités en fonction de la ressource en eau et des capacités de mise aux normes des assainissements collectifs et individuels. Pour le CESER l'implication des territoires dans la prise en compte de la question de l'eau et de la biodiversité est déterminante pour l'avenir de notre région (voir les différents scénarios de l'étude « [Les usages du sol en Bretagne](#) » de juin 2023). Le CESER appelle à un appui du Conseil régional dans l'écriture et la déclinaison de la feuille de route « adaptation au changement climatique de l'agriculture bretonne ».

L'enjeu social de l'eau apparaît négligé dans ce programme, or son accès universel, équitable et à un coût abordable concernant l'eau potable est une question centrale pour le CESER.

Le CESER approuve la création d'un nouveau dispositif de soutien en investissement en faveur de la préservation de la ressource et de la résilience des territoires, ouvert à tous les acteurs. L'efficacité d'un tel dispositif sera cependant conditionnée par des moyens dédiés suffisants (voir dernier paragraphe).

Pour le CESER le rôle des Commissions locales de l'eau (CLE) est incontournable, aussi la proposition du Conseil régional de mettre à disposition des CLE des outils susceptibles de favoriser un débat apaisé, appuyé scientifiquement et démocratique sur la gestion quantitative de l'eau semble pertinente. Le CESER s'interroge de l'absence de mention des Schémas d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) dans ce programme. Dans ce cadre, les études Hydrologie milieux usages climat (HMUC) visent à étudier les ressources des territoires en regard des besoins des milieux et des activités humaines. Pour le CESER, ces études constituent un préalable à la gestion quantitative de l'eau d'un territoire, organisée par les CLE. Des études socio-économiques d'impact devront compléter cette approche. Cela devant se concrétiser par des Projets de territoires pour la gestion de l'eau (PTGE),

outils d'arbitrage dans la répartition de la ressource. Cet appui du Conseil régional sera également utile pour la prise en compte de la baisse de 10 % des prélèvements à l'horizon 2030 définie dans le plan de résilience.

Par ailleurs, le CESER note avec satisfaction la mise en place effective de l'Assemblée bretonne de l'eau (ABE) à travers la création de groupes de travail prévus dans ce programme d'action. Ce dernier comporte des propositions très utiles pour la préservation de l'eau et des milieux sans oublier la nécessité de développer la connaissance. Ces outils et dispositifs nécessitent, pour être efficaces, d'être largement développés, c'est-à-dire dotés de financements adéquats et conséquents.

Le CESER est conscient de la relative modestie du budget du Conseil régional, mais vu l'importance de ce sujet pour l'avenir de la Bretagne, il invite la collectivité, dans le cadre d'un futur arbitrage budgétaire, à augmenter de façon significative les budgets eau et milieux. Le programme 601 dispose en 2024 de 6,1 M€ de crédits de paiement (7,5 M€ en 2023). Cette initiative conforterait la compétence « animation et fédération des territoires » de la Région afin de mettre en place une véritable solidarité amont/aval des bassins versants et encouragerait les autres collectivités et l'ensemble des acteurs de l'eau à suivre son exemple.

602 – Biodiversité

Sur proposition de Hervé GUYOMARD et Sylvie MAGNANON
au nom de la commission C5

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Pour ce programme 602 dédié à la biodiversité, les propositions budgétaires de l'exercice 2024 sont les suivantes :

- une autorisation de programme de 710 k€ (BP 2023 : 810 k€) ;
- une autorisation d'engagement de 4,76 M€ (BP 2023 : 4,37 M€) ;
- des crédits de paiement d'investissement de 600 k€ (BP 2023 : 770 k€) ;
- des crédits de paiement de fonctionnement de 4,74 M€ (BP 2023 : 4,35 M€).

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

En 2024, le budget du programme 602 représentera 0,28 % du budget total du Conseil régional (en crédits de paiement, il atteignait 0,27 % en 2023). La part du budget régional directement dédiée au rôle de « chef de file biodiversité » du Conseil régional s'inscrit ainsi dans la lignée des exercices budgétaires précédents, avec une légère augmentation des crédits de fonctionnement que le CESER apprécie. Néanmoins, le CESER rappelle à nouveau sa proposition de porter à 1 % la part du budget régional du budget 602 afin de rendre plus lisible et plus efficace l'action du Conseil régional en termes de biodiversité². L'effet d'entraînement que la Région pourrait produire sur l'ensemble des acteurs bretons intervenant en faveur de la biodiversité nécessiterait un investissement supérieur à celui consenti actuellement.

Le CESER a bien noté que l'engagement environnemental du Conseil régional est transverse et que certaines actions financées en dehors du programme 602 concourent aussi à la préservation et à la restauration de la biodiversité³. Néanmoins, les documents budgétaires ne permettent pas pour l'instant d'avoir une vision synthétique de l'ensemble de ces contributions régionales. Le CESER le regrette. L'évaluation environnementale du budget engagée par le Conseil régional, et qui intègre les enjeux de biodiversité, devrait permettre d'obtenir prochainement une lecture plus complète et transversale de la politique régionale dans ce domaine.

² Voir l'étude du CESER « Biodiversité et société en Bretagne, cultivons les interactions ! » - Octobre 2020.

³ Par exemple : « plan arbres », formation étudiante et professionnelle, soutien à certaines activités agricoles ou maritimes favorables à la biodiversité, plan biodiversité des voies navigables, etc.

Cette analyse pourra aussi alimenter la Stratégie régionale de la biodiversité (SRB) que le Conseil régional construira en 2024, avec l'Etat, l'Office français de la biodiversité et leurs partenaires. Le CESER se réjouit de cette orientation majeure et de son inscription au BP 2024 : comme il l'a déjà exprimé dans [son avis sur le Rapport d'activité et de développement durable \(RADD\) 2022](#) (octobre 2023), un tel document stratégique est indispensable pour structurer la gouvernance et l'action régionale en matière de biodiversité. L'étude du CESER « [Biodiversité et société en Bretagne, cultivons les interactions !](#) » (octobre 2020) comprend de nombreux éléments pouvant nourrir cette stratégie, en particulier sur les aspects concernant l'appropriation citoyenne des enjeux de biodiversité.

Le CESER appelle de ses vœux la recherche d'une bonne articulation entre la SRB et les feuilles de route des établissements publics de la biodiversité dont le Conseil régional est membre : l'Observatoire régional de l'environnement, le Conservatoire botanique national (CBN) de Brest et l'Agence bretonne de la biodiversité (ABB). Le CESER sera en particulier attentif à la nouvelle feuille de route de l'ABB, structure qui jusque-là a peiné à trouver sa place dans le paysage des acteurs de la biodiversité.

Le CESER approuve et suivra avec intérêt les actions phares mises en avant dans le BP 2024 : soutien aux observatoires régionaux de la faune et de la flore, accompagnement de la transformation statutaire du CBN de Brest, suivi et développement des Réserves naturelles régionales et du réseau Natura 2000, appui aux projets de territoires liés à la restauration de continuités écologiques, appui aux trois parcs naturels régionaux et soutien aux réseaux régionaux de l'éducation à l'environnement.

Sur ce dernier point, le CESER apprécie la consolidation du financement de dispositifs d'éducation à l'environnement (notamment le Pass Classes nature qui concerne pour l'instant essentiellement les maternelles et les primaires). Le CESER prend acte de l'émergence d'une « aide à la faune sauvage en détresse », en s'interrogeant sur les enjeux, le périmètre et les modalités de mise en œuvre de ce projet.

Concernant les sites Natura 2000, dont l'autorité de gestion a en partie été transférée de l'Etat vers la Région, le CESER s'interroge sur la capacité du Conseil régional à suivre et à financer durablement les actions nécessaires en termes de connaissance et de préservation de la biodiversité.

Le CESER s'interroge par ailleurs sur l'absence de mention dans ce budget primitif des recettes associées au fonds « Breizh Biodiv », créé en novembre 2020.

En conclusion, le CESER relève que 2024 sera une année riche et structurante pour l'action régionale en faveur de la biodiversité. Il s'en réjouit en étant conscient que la tâche est importante et demandera un fort investissement des services et des élu-es du Conseil régional. Face à l'urgence en termes de biodiversité, il sera attentif à l'évolution du budget dédié à la biodiversité par le Conseil régional, au développement des actions engagées, en particulier par l'Agence bretonne de la biodiversité, ainsi qu'aux orientations proposées pour l'avenir.

603 – Energie et ressources

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional renforce son engagement dans les politiques d'atténuation face au dérèglement climatique et prévoit pour l'année 2024 d'intensifier les efforts en matière d'adaptation. Il lancera les travaux de redéfinition des objectifs énergétiques et climatiques à l'horizon 2050 dans le cadre de la Stratégie nationale bas carbone (SNBC) avec deux jalons intermédiaires en 2030 et 2040 afin de donner une vision claire, ainsi que des objectifs ambitieux et réalisables aux acteurs régionaux.

La Région rappelle ainsi son ambition d'être compatible avec la SNBC et lancera pour cela sa révision du volet climat-énergie du SRADDET, en intensifiant les efforts d'adaptation aux changements climatiques autour de 3 piliers essentiels : sobriété, efficacité énergétique, développement des énergies renouvelables.

Cela concerne également la gestion durable des déchets et des ressources ; au-delà de la prévention, la Région considère le déchet comme une véritable ressource matière et ressource énergie, dans une vision de plus en plus partagée, avec un rôle de planification, d'animation et de coordination.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

2.1. Sur le volet énergie

Sur proposition de Sandra COUGARD et Cécile MAISONNEUVE
au nom de la Commission 5

Le CESER constate la hausse des crédits de paiement en investissement sur ce programme de 12,5 M€ (en 2023) à 17,5 M€ (en 2024). 10M€ sont notamment fléchés en 2024 vers la production d'énergies renouvelables et 3,5 M€ vers le soutien aux projets de production d'énergie bas-carbone.

Le Conseil régional démontre sa capacité à rassembler les acteurs du territoire sur les questions de transition énergétique notamment au sein de la Conférence bretonne de la transition énergétique (CBTE) et de la mise en place récente du Comité régional de l'énergie (CRE), instances auxquelles le CESER est associé. Le CESER suivra avec attention les travaux, déjà annoncés en 2023, de redéfinition des objectifs énergétiques et climatiques, vers un « facteur 6 » (réduction des émissions de gaz à effet de serre par 6 d'ici 2050, par rapport à 1990).

Le CESER salue les efforts de la collectivité pour mettre en œuvre les différentes actions dans le domaine de la transition énergétique. Ainsi, le Conseil régional entend poursuivre son engagement dans la sobriété énergétique. La stratégie et la feuille de route sur la sobriété énergétique territoriale, annoncées dans le BP 2023, seront-elles présentées en 2024 ?

Le CESER apprécie le renforcement de l'accompagnement du Conseil régional auprès de différents acteurs pour la maîtrise des consommations (avec des moyens financiers supplémentaires pour la cinquième année consécutive octroyés pour déployer le Service public de la performance énergétique de l'habitat), et pour la mise en place, en 2024, d'une étude de préfiguration d'un organisme régional de tiers financement de la rénovation énergétique de l'habitat privé. Ce dernier point apporte une réponse à l'urgence du soutien à la rénovation énergétique dans l'habitat privé, sur laquelle le CESER alertait dans [son avis sur la crise du logement](#) (décembre 2023). De nombreux dispositifs d'aide et d'accompagnement existent, mais il reste nécessaire de simplifier, stabiliser les démarches et de les rendre accessibles au plus grand nombre. Le CESER soutient également les actions de financement pour les projets de construction ou de rénovation exemplaires en matière énergétiques et environnementales avec un point d'attention à l'emploi aux matériaux biosourcés et bas-carbone.

Le CESER salue le soutien du Conseil régional aux filières des énergies renouvelables (Fonds chaleur territorial - Hydrogène renouvelable) et aux territoires, ceci en impliquant davantage les citoyens et les associations dans le développement des projets. Le CESER souhaiterait avoir une vision plus précise de ces aides par filières et sur la maturité de la filière hydrogène.

Le Conseil régional poursuit le déploiement des installations solaires photovoltaïques en autoconsommation en particulier sur les toitures des lycées. Le CESER s'en félicite et rappelle qu'il est possible de déployer la solarisation sur d'autres patrimoines fonciers notamment aéroportuaires et portuaires.

Le CESER note enfin la volonté de maintenir l'engagement régional dans le développement des réseaux intelligents ou Smart Grids via le projet SMILE qui s'est doté d'une feuille de route de 2021 à 2024. Il salue l'expertise acquise. Le CESER s'interroge sur l'étape suivante : qu'est-il envisagé afin de pouvoir faire valoir cette expertise et continuer la valorisation des projets exemplaires dans ce domaine ?

2.2. Sur le volet ressources

Sur proposition de Marie-Pascale DELEUME et Marie-Christine LE GAL
au nom de la Commission 2

Avec la 1^{ère} modification du SRADDET présentée au cours de cette même session, le Conseil régional intègre des modifications règlementaires suite à la décision du Tribunal Administratif de Rennes du 21 septembre 2023 et à l'évolution législative. Il a également entamé un travail prospectif sur les gisements et le traitement des déchets non dangereux non inertes (DNDNI) pour adapter les actions à mener d'ores et déjà dans l'objectif de révision du volet énergie-climat en 2025, qui intégrera alors une planification des installations de gestion des déchets.

En tenant compte de [son avis de juin 2023](#) sur les modifications du Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) intégrées dans la 1^{ère} modification du SRADDET, le CESER s'inquiète de l'orientation dominante dans ce programme, à savoir considérer « le déchet comme une véritable ressource d'énergie ». A ce titre, il incite le Conseil régional à développer plus fortement les démarches en matière de réduction à la source, de tri et de réutilisation/recyclage avant d'envisager la valorisation énergétique, notamment par l'incinération, qui ne constitue pas une gestion durable et compatible avec les enjeux des Stratégies nationales bas carbone (SNBC) actuelles et à venir. De même, le CESER souhaite prendre part à la réflexion visant à lever les freins et améliorer le tri des déchets issus de l'activité économique.

Si le CESER comprend l'absolue nécessité pour la Région et les EPCI de contribuer à l'autonomie énergétique et donc de produire de l'énergie, son positionnement semble trop en faveur de l'incinération. En intégrant les déchets dans un programme « énergie-ressources », le Conseil régional s'oriente vers la valorisation énergétique des déchets et incite, parfois indirectement, à la réalisation de plus d'incinérateurs (Unités de valorisation énergétique - UVE) sur le territoire, considérant cette énergie comme renouvelable. Or, elle reste une énergie fatale au regard des textes européens. De plus une part non négligeable des ressources (biodéchets des ménages et des professionnels, etc.) doit, depuis le 1^{er} janvier 2024, être triée à la source et parfois collectée par les EPCI avec des conteneurs adaptés et destinés soit au compostage pour un retour au sol vertueux, soit à la méthanisation. Les volumes risquent d'être significatifs et il faut en tenir compte. De surcroît, les impacts sur l'air et le climat de l'incinération ne sont pas à négliger.

Le CESER considère donc que retarder cette évolution est dommageable pour tous les usagers puisqu'ils se verront répercuter ces investissements, risquant fort d'être surdimensionnés. Il note par ailleurs que les règles européennes se durcissent sur ce volet et que la France tarde toujours à les mettre en place⁴.

Aussi, le CESER propose d'étudier les pistes suivantes :

- engager des campagnes (et soutenir les EPCI) prioritairement sur la sensibilisation à la réduction des déchets à la source notamment, le suremballage et les biodéchets (en plus de réduire le gaspillage alimentaire) pour les entreprises et les usagers ;
- soutenir une politique d'achats responsables sans suremballage, ni plastiques ;
- aider à la structuration des filières émergentes de réutilisation et de recyclage, à travers l'innovation (notamment dans le bâtiment) ;
- exiger pour tous les projets de traitement des déchets, notamment les incinérateurs, des bilans carbone et GES, afin de pouvoir comparer avec pragmatisme les méthodes de traitement des déchets ultimes compte tenu des nouvelles mesures réglementaires.

⁴ Directive européenne DIRECTIVE (UE) 2018/851 du Parlement européen et du Conseil et ses mises à jour.

7 – Mobilités

701 – Transports collectifs

Sur proposition de Frédéric ÉTÈVE et Jean-Luc PELTIER
au nom de la Commission 1

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le programme s'appuie sur des autorisations de programme et d'engagement respectivement à hauteur de 33,9 M€ et 316 M€ pour l'exercice 2024, contre 163 M€ et 312 M€ en 2023. Les crédits de paiement d'investissement et de fonctionnement s'élèvent respectivement à 37,7 M€ et 318 M€ pour 2024.

Pour le Conseil régional, l'année 2023 confirme la tendance à la hausse des trafics TER et donc des recettes, avec notamment le retour à des situations de suroccupations des rames TER. Deux nouvelles conventions ont été signées pour 10 ans (01/01/2024 au 31/12/2033), qui devraient permettre de sécuriser la desserte TER de la Bretagne et de conserver la complémentarité TER/TGV qui caractérise l'activité ferroviaire voyageurs en région.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

En 2023, le CESER avait salué le projet de déploiement de l'outil « Bretagne mobilités », syndicat de transport à l'échelle régionale visant à inscrire l'action territoriale locale en cohérence avec l'action régionale. Le CESER aurait souhaité savoir ce qu'il en était des modalités retenues concernant sa mise en place effective.

Le CESER note, pour 2023, la confirmation du dynamisme des recettes, conséquence de l'augmentation de la fréquentation qui devrait se confirmer en 2024. Compte tenu de ce contexte, le CESER aurait apprécié avoir un point sur l'acquisition programmée en 2023 de nouveaux matériels dont le besoin se confirme. Dans le BP 2023, il était, entre autres, prévu l'acquisition de 6 rames Régio 2N et le CESER souhaiterait connaître l'agenda de livraison.

Aussi, le CESER aurait apprécié connaître l'impact du renchérissement des coûts de l'énergie sur le coût d'exécution de la convention TER 2024/2033 et plus globalement les éléments économiques saillants de ces contrats d'ampleur.

Compte tenu de l'augmentation de la fréquentation, le CESER aurait apprécié connaître les modalités prévues de maintien voire de renforcement de la présence humaine dans les gares et les trains TER. Ce point est d'autant plus prégnant dans le cadre du développement envisagé de l'offre TER.

Concernant la production du service public de transport interurbain et scolaire, le CESER souhaiterait avoir des éléments sur le détail et l'effet des mesures prises pour pallier la pénurie de conducteurs. Le CESER avait proposé que la Conférence sociale régionale soit saisie de ce dossier. Le Conseil régional l'envisage-t-il encore ?

Comme en 2023, le CESER note l'impact sensible que peut avoir le renchérissement actuel du coût de l'énergie sur les contrats et aurait apprécié disposer d'indications chiffrées sur ce sujet et des éventuelles incidences sur les contrats. Le CESER note le renouvellement prévu de l'ensemble des Délégations de service public (DSP) du Morbihan et des Côtes d'Armor et restera attentif à ces dossiers.

Sur le sujet de la desserte des îles, le CESER regrette l'absence d'indications chiffrées concernant le renouvellement des flottes de bateaux et aurait souhaité disposer d'un bilan des discussions engagées avec les compagnies maritimes. Comme il le relevait l'an passé, le CESER considère que toutes ces actions doivent répondre aux objectifs portés par la Breizh COP. Il réaffirme son attachement à l'exemplarité sociale et à la mise en œuvre de bonnes pratiques qui doivent être prises en compte et valorisées dans la commande publique, en marchés comme en

délégations, dans le respect du Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER 2023-2025) et de la politique régionale au service de l'économie.

Concernant le développement des services aux voyageurs, le CESER salue la volonté d'élargissement de l'usage de Korrigo mais aurait apprécié disposer d'éléments plus précis sur ce déploiement proprement dit et sur les ambitions de la Région en termes de tarification et de distribution unifiées. Le CESER rappelle que les offres numériques doivent être accompagnées d'une offre alternative, humanisée et solidaire répondant aux besoins des populations les plus fragiles ou les plus éloignées numériquement. Il apprécierait connaître les actions conduites en ce sens.

A propos de l'information sur l'offre de transport train, car, bateau du réseau régional et le dialogue avec les territoires, le CESER aurait apprécié en connaître la déclinaison en propositions d'actions. Le CESER considère qu'à l'instar de la billettique, l'information doit pouvoir être faite tous modes confondus. A cet égard, le CESER note avec intérêt le rôle de « Bretagne mobilités » en vue d'améliorer le service rendu aux usagers.

Le CESER réaffirme à cette occasion que le recours aux transports collectifs dépend, notamment, de la densité de l'offre de transport avec une grille horaires répondant aux attentes des usagers tant aux heures de pointe qu'en journée et tout au long de la semaine. Comme le CESER le soulignait dans [son avis sur le budget primitif 2023](#) (janvier 2023), l'augmentation de la fréquentation des transports collectifs dépend aussi de l'offre de services tous modes de mobilités confondus à proximité des gares et différents points d'arrêts du réseau. A ce titre, le CESER considère que la recherche de cette intermodalité doit être intégrée à tous les projets urbains et interurbains. Le CESER note que le document ne précise pas si la tenue des Comités de ligne se poursuivra en 2024.

Concernant la prise en compte des diverses formes de mobilités inscrites dans l'objectif commun de transition écologique et énergétique, le CESER notait dans le cadre du BP 2023, la définition d'une nouvelle feuille de route pour la pratique du co-voiturage. Le CESER apprécierait en connaître la teneur. Quelles décisions, actions et animations découlent de cette feuille de route ?

Enfin, le CESER soutient la mise en place d'une nouvelle gouvernance à l'échelle régionale avec la mise en place de « Bretagne mobilités ». Il salue par ailleurs la démarche de co-construction de syndicat de type Solidarité et développement urbain (SRU) avec les différentes collectivités de Bretagne via notamment la mise en place de comités locaux de mobilités permettant d'associer des acteurs locaux. Le CESER souhaite que les associations de représentants d'usagers y prennent également toute leur place.

D'autre part, bien qu'il ne soit pas mentionné dans ce BP, le CESER se félicite à nouveau de l'existence inédite d'un protocole TGV et sera attentif à sa mise en œuvre en 2024. Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement les points suivants au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- l'évolution du trafic voyageurs relevant de la compétence régionale (ferroviaire, routière et maritime) ;
- la réalisation de l'offre de transport public régional en 2024 ;
- l'évolution de l'offre de services aux usagers ;
- la tenue des Comités de ligne et du Comité des partenaires ;
- la mise place de « Bretagne mobilités ».

702 – Infrastructures de mobilités

Sur proposition de Thierry CHAMBON et Frédéric ÉTÈVE
au nom de la Commission 1

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional propose des investissements relatifs à la modernisation des infrastructures ferroviaires et routières, ainsi que des gares et points d'arrêt du réseau BreizhGo en ouvrant au titre de l'exercice 2024 une

autorisation de programme à hauteur de 43,1 M€ (contre 30,6 M€ en 2023). Les propositions budgétaires font également état d'une autorisation d'engagement pour l'exercice 2024 de 220 000 €, d'un crédit de paiement d'investissement de 58,3 M€ et d'un crédit de paiement de fonctionnement de 240 000 €.

Parmi les projets phares de l'année 2024, le Conseil régional propose de préparer la trajectoire de développement du TER, de construire la trajectoire de décarbonation des mobilités bretonnes, de poursuivre la modernisation des lignes ferroviaires pour assurer une desserte fine du territoire, d'adopter le Plan régional vélo, de poursuivre la mise à 2x2 voies de la RN164 et de construire la stratégie régionale de fret ferroviaire, le tout en accord avec les objectifs fixés par le volet « Mobilités » du Contrat de plan Etat-Région (CPER) en cours de signature.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Si l'avenant Mobilités au CPER 21-27 couvrant un programme d'opérations sur la période 2023-2027 ne sera signé qu'à la fin du premier semestre 2024, son contenu a fait l'objet d'un accord entre le Conseil régional et l'Etat qui s'est traduit par le vote lors de la session d'octobre dernier. Le programme présenté découle grandement de ce projet d'avenant. Néanmoins, le CESER s'interroge sur la capacité de l'Etat à mobiliser en parallèle, et en anticipation à la signature effective de cet avenant au CPER, les autorisations d'engagement et les crédits de paiement pour son compte. Sur la forme, le CESER regrette que la présentation de ces programmes ne recoupe qu'imparfaitement la segmentation proposée dans le cadre du CPER, rendant parfois difficile la compréhension de ce que chaque programme comporte comme opération présentée dans le Contrat de plan.

Concernant le sous-programme « Modernisation et développement du réseau ferroviaire structurant », le CESER note qu'il s'agit d'un important programme d'études qui vise à adapter cette partie du réseau ferroviaire sur un temps long. Le CESER se félicite que le réseau le plus circulé et le plus utilisé de la région bénéficiera, à terme, d'une modernisation et d'un développement qui profitera au plus grand nombre. Il procède essentiellement à la fois de la dynamique des Services express régionaux métropolitains (SERM) et du grand projet Liaisons nouvelles Ouest Bretagne - Pays de la Loire (LNOBPL). Dans ce cadre, l'attention portée au nœud rennais apparaît aux yeux du CESER comme essentielle et au bénéfice de toute la Bretagne. Le CESER sera particulièrement attentif aux résultats et aux suites données à ces projets majeurs.

Sur le sujet du développement des gares, qu'elles soient à vocation régionale ou plus modestes, le CESER apprécie la poursuite de la mise en place de pôles d'échange multimodal dans les villes n'en bénéficiant pas encore pleinement. Le CESER considère qu'il s'agit d'un élément essentiel en vue de favoriser la bascule vers les transports collectifs et l'abandon des modes de transport individuels et carbonés.

Quant à la modernisation du réseau routier, le CESER note la poursuite de la mise à 2x2 voies de la RN164. Il partage qu'il s'agit là d'un enjeu important d'accessibilité de territoires qui ne bénéficient pas de moyens lourds de mobilités alternatifs à la route. Pour autant, le CESER appelle de ses vœux une évaluation spécifique des bénéfices socio-économiques de ce genre de projets, comme il a pu l'exprimer dans ses nombreux avis.

Concernant la pérennisation des infrastructures ferroviaires dites lignes fines du territoire, le CESER se félicite de l'achèvement en 2024 des travaux sur l'axe Dinan-Lamballe achevant ainsi la pérennisation de la ligne Dol-Lamballe. Par ailleurs, le CESER note avec satisfaction la confirmation de la poursuite des études sur les axes Guingamp-Carhaix, Auray-Quiberon en vue de leur pérennisation et de l'axe Rennes-Chateaubriant en vue de sa modernisation et du développement à terme des trafics. Le CESER sera attentif aux suites qui seront données à ces différents projets et des horizons retenus en termes de travaux.

Aussi, sur le sujet du développement du transport logistique ferroviaire, le CESER note et se félicite de l'ambition affichée par le Conseil régional d'atteindre une part modale pour le fret ferroviaire de 6 % (contre 1 % actuellement) même si cette ambition reste en deçà de la moyenne nationale. Le CESER avait déjà alerté le Conseil régional sur l'urgente nécessité de passer du dire au faire (ou fer), et sera particulièrement attentif à l'effectivité des projets de pérennisation des lignes capillaires fret et au développement des capacités du chantier de transport combiné de

Rennes. A cet égard le CESER considère qu'en termes de transport combiné il faut rechercher la complémentarité et non la concurrence des projets au niveau interrégional.

Comme en 2023, le CESER soutient le Conseil régional dans son engagement en faveur des mobilités décarbonées au travers de son Plan régional vélo et souhaite que celui-ci se construise en concertation avec les collectivités, les populations et les usagers. Le CESER prend bonne note du travail déjà réalisé et des moyens dédiés pour consolider ce plan à échéance 2024. Il restera attentif aux décisions prises dans ce cadre.

Le CESER regrette que le sous-programme « Accompagner le développement des principales agglomérations bretonnes » ne fasse pas l'objet d'une description plus spécifique des ambitions et des projets soutenus. Il souhaiterait bénéficier de plus d'informations de la part du Conseil régional à ce sujet.

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement :

- l'avancement des procédures en cours pour l'évaluation environnementale du projet d'avenant au CPER et la consultation qui en suivra en vue de sa validation finale ;
- l'avancement des démarches de labellisation SERM en Bretagne et l'engagement effectif de la nouvelle phase d'étude du grand projet LNOBPL ;
- le bon achèvement des travaux sur Dinan-Lamballe et la concrétisation des trafics TER supplémentaires permis par le projet « deux trains sur une même voie » (2TMV) en gare de Rennes.

703 – Aéroports

Sur proposition de Danielle CHARLES LE BIHAN et Cathy VALLÉE
au nom de la Commission 1

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le présent dossier s'inscrit dans le cadre de la stratégie aéroportuaire régionale, dont le 1^{er} volet a été voté en session d'octobre 2023, venant définir les objectifs stratégiques et les vocations des 4 aéroports propriété de la Région Bretagne (Brest, Quimper, Rennes et Dinard). Il présente les actions qui seront mises en œuvre en 2024.

Les objectifs et les propositions du Conseil régional présentées à ce titre consistent :

- à accompagner financièrement les investissements de maintien en état et de transition écologique des aéroports commerciaux ;
- à renouveler les modalités d'exploitation des aéroports de Rennes et Dinard en lien avec le projet de l'Etat sur Nantes Atlantique, dans une logique d'intérêt général au service des Bretons et des Ligériens, d'un rééquilibrage qualitatif de l'offre aéroportuaire entre les deux régions, basée sur une optimisation des infrastructures existantes par une mise en réseau.

Sur le plan budgétaire, au titre de l'exercice 2024, une autorisation de programme à hauteur de 3,8 M€ est proposée, et une autorisation d'engagement à hauteur de 2,2 M€ est inscrite. Les prévisions budgétaires prévoient également un crédit de paiement d'investissement à hauteur de 3,8 M€ et un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de 2,2 M€.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

En introduction de la mission « Mobilités » du BP 2024, la Région rappelle qu'elle contribue à l'offre de transport aérien en Bretagne en qualité de propriétaire de quatre aéroports régionaux (Brest, Rennes-Dinard et Quimper) et que la politique aéroportuaire de la Bretagne, en cours d'élaboration, a pour vocation de contribuer à la desserte des territoires et à répondre ainsi aux besoins de leur économie. Pour l'année 2024, de nombreuses actions sont

annoncées dans le cadre de la stratégie aéroportuaire régionale en cours d'élaboration, sur laquelle le CESER a déjà [rendu un premier avis](#).

2.1. Accompagner financièrement les investissements de maintien en état et de transition écologique des aéroports

Le CESER, conscient de la baisse de chiffre d'affaires entraînant une baisse des capacités d'autofinancement des concessions, approuve la décision du Conseil régional de contribuer par des crédits dédiés, à la transition écologique des infrastructures aéroportuaires, allant dans le sens de ce qu'il avait préconisé dans son étude [« La desserte aérienne dans une Bretagne en transition : quel plan de vol ? »](#) (juin 2023). Il souhaiterait cependant obtenir des précisions sur l'engagement du Conseil régional sur le financement des programmes pour maintenir le patrimoine régional aéroportuaire en état opérationnel et pour contribuer à garantir l'opérationnalité de la transition écologique des infrastructures aéroportuaires qui est par ailleurs peu évoquée dans le dossier. A cet égard, le CESER aurait apprécié connaître les actions prioritairement soutenues par le Conseil régional, en lien avec l'impact environnemental des plateformes aéroportuaires.

2.2. Initier la procédure de renouvellement des aéroports de Rennes et Dinard

Sur les futures modalités d'exploitation des aéroports de Rennes, à vocation de trafic voyageurs et fret, et Dinard, spécialisé dans la maintenance aéronautique, à définir en lien avec le projet de l'Etat relatif à Nantes Atlantique, le CESER est favorable à une approche interrégionale concertée, au service de l'intérêt général des deux régions. Il s'agit de prendre notamment en compte le bassin d'emploi de la métropole de Rennes et de son éloignement de Brest ainsi que les risques, selon les tendances actuelles, de saturation des aéroports nantais et parisiens comme il l'a souligné dans son étude. Comme mentionné dans le dossier du Conseil régional, l'aéroport de Nantes reste le premier aéroport utilisé par les Bretons. De ce fait, le CESER sera attentif aux actions envisagées par le Conseil régional auprès des concessionnaires pour éviter le déplacement des Bretonnes et des Bretons vers Nantes et pour favoriser l'arrivée des touristes étrangers vers la Bretagne.

2.3. Définir la nouvelle vocation de l'aéroport de Quimper

Sur la définition d'une nouvelle vocation pour l'aéroport de Quimper, dont la liaison aérienne de transports de passagers sous Obligation de service public (OSP) vers Orly a pris fin en octobre 2023, le CESER est favorable à une co-construction de conditions transitoires d'exploitation puis d'une nouvelle vocation pour une nouvelle plateforme avec les collectivités locales et les acteurs socio-économiques cornouaillais. En outre, le CESER regrette qu'aucune référence ne soit faite à un soutien du Conseil régional aux actions de protection de la biodiversité (préservation de la faune et de la flore sur l'aéroport de Quimper) et transition énergétique en cours (par exemple le développement de panneaux photovoltaïques sur le site aéroportuaire de Quimper).

2.4. Définition du deuxième volet de la stratégie aéroportuaire régionale

Le CESER reste attentif à la définition du deuxième volet de la stratégie aéroportuaire régionale en cours, ayant notamment pour objectif d'intégrer les vocations des autres aéroports et aérodromes situés en Bretagne et de définir un cadre collectif de coopération à l'échelle régionale. L'adoption de cette seconde phase, prévue en 2024 pour une mise en œuvre s'échelonnant jusqu'en 2040, prendra appui sur une large concertation dans un cadre collectif de coopération à l'échelle régionale. Même si l'activité des plateformes aéroportuaires est conditionnée par les décisions des compagnies aériennes, le Conseil régional peut exercer ses compétences en tant que propriétaire de quatre aéroports et aussi en matière d'aménagement du territoire, d'environnement, de développement économique et de transport. Le CESER est ainsi favorable à cette démarche qui donnera le temps de la concertation.

Le CESER souhaiterait néanmoins obtenir plus d'informations sur l'intermodalité autour des plateformes aériennes, sur une nécessaire complémentarité entre l'aérien, le ferroviaire, le routier et même le maritime, un accès par les

transports en commun vers et à partir des aéroports, ce qu'il avait déjà appelé de ses vœux dans son étude précitée et [son avis sur le premier volet de la stratégie](#) (octobre 2023). Il sera également très attentif à la dimension environnementale et sa déclinaison opérationnelle qui figurera dans ce deuxième volet de la stratégie aéroportuaire.

8 – Actions européennes et internationales, fonds européens

801 – Actions européennes et internationales

Sur proposition de Yannick MORIN
Rapporteur général en charge de l'Europe et de l'international

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Dans ce BP 2024, le Conseil régional a regroupé l'ensemble des programmes supports à l'action européenne et internationale, en y ajoutant, et non des moindres sur le plan budgétaire, le programme sur la mobilité des jeunes à l'international, qui faisait précédemment partie du programme 101. Ce BP doit traduire la mise en œuvre de la nouvelle stratégie internationale du Conseil régional, votée en décembre 2023, qui comprend quatre grands axes : le renforcement de l'axe celtique, la poursuite des coopérations internationales resserrées (Wielkopolska, Japon), la poursuite de la politique « Bretonnes et Bretons du monde » et l'intégration au sein de cette stratégie de la mobilité internationale des jeunes.

L'objectif est de conforter le rayonnement de la Bretagne et sa place en Europe et à l'international en maintenant les liens existants avec des partenaires à l'étranger et d'accroître l'attractivité du territoire.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER observe avec intérêt la mise en œuvre de la stratégie internationale, renouvelée et votée en décembre 2023, qui a permis de préciser les objectifs poursuivis et de prioriser les actions pour l'ensemble du programme.

Le périmètre et la dénomination des actions ayant été modifiés pour 2024, notamment avec l'intégration de la partie mobilité des jeunes à l'international, il n'est pas possible de conduire une analyse de l'évolution du budget à périmètre constant par rapport à l'année précédente, ce que le CESER regrette. Il souhaiterait savoir si l'engagement budgétaire pour les actions internationales a été renforcé pour la mise en œuvre de la nouvelle stratégie internationale. Plusieurs feuilles de route sont annoncées pour 2024, le CESER espère qu'elles contiendront des indications budgétaires afin de disposer d'éléments complémentaires d'appréciation sur la mise en œuvre de cette stratégie.

En ce qui concerne la politique de solidarité internationale, priorité affirmée par le Conseil régional, le CESER soutient cette orientation, plus que jamais nécessaire au regard des enjeux politiques liés aux droits humains et à la paix dans le monde.

S'agissant de la Maison de la Bretagne à Bruxelles, le CESER ne peut qu'approuver le renforcement de son action au regard des multiples sujets d'actualité en 2024 (agriculture, pêche, cybersécurité, etc.) sans compter les élections européennes.

Le CESER soutient le renforcement de l'attractivité de la Bretagne, à travers ses coopérations européennes et internationales en privilégiant une approche de diplomatie, et à travers les acteurs bretons dans le monde qui sont à leur manière des ambassadeurs de la Bretagne. Il note d'ailleurs avec satisfaction que le terme « ambassadeurs

de la Bretagne » a été retenu plutôt que « ambassadeur des Bretons du monde », comme proposé dans [son avis de décembre 2022](#).

L'axe celtique, déjà présenté par le Conseil régional lors des rapports précédents, apparaît comme étant une action forte. Comme exprimé dans [son avis sur la stratégie internationale](#) (décembre 2023), le CESER soutient cette volonté, d'autant plus que la célébration du 20^{ème} anniversaire de coopération avec le Pays de Galle aura lieu en 2024. Le CESER soutient également la signature des accords de coopération signés à l'occasion du Forum Celte d'août 2023, et appelle à apprécier leur mise en œuvre par une évaluation en termes de retombées. La feuille de route annoncée à ce sujet est bienvenue pour préciser les objectifs et actions concrètes de cet axe celtique, ainsi que le budget qui y sera dédié. Le CESER invite également à faire une connexion avec la création d'une macro-région Atlantique.

Sur les autres axes de coopération, le CESER sera attentif aux retombées et serait preneur des rapports annuels d'activité concernant chacune des actions.

En matière de solidarité internationale, le CESER est intéressé par des éléments de méthode et de bilan sur la mise en œuvre des dispositifs qui vont évoluer, notamment dans le cadre de la priorisation de l'aide aux projets mettant l'accent sur les quatre Objectifs de développement durables (ODD) définis dans la stratégie et bénéficiant d'un taux d'intervention doublé.

Le CESER est, par ailleurs, très favorable au renforcement en matière d'information européenne à destination notamment des jeunes.

Le CESER note avec intérêt que les dispositifs régionaux de soutien à la mobilité individuelle et collective des lycéens et étudiants seront revus au cours de l'année 2024, en lien avec la nouvelle stratégie internationale.

802 – Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020
803 – Programme opérationnel FEDER-FSE 2021-2027
807 – Programme FEAMPA 2021-2027
808 – Assistance technique

Sur proposition de Yannick MORIN
Rapporteur général en charge de l'Europe et de l'international

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Les programmes 802 à 808 concernent les fonds européens en gestion directe par le Conseil régional. Il s'agit du Fonds européen de développement régional (FEDER), du Fonds social européen (FSE+) et du Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA) pour la période 2021-2027, en complément des programmes pour les fonds 2014-2020 en cours de clôture et des dépenses d'assistance technique. Le Conseil régional devra, en 2024, assurer à la fois la clôture de la programmation 2014-2020 qui va s'étaler du 30 juin 2024 au 31 décembre 2025 et l'amplification de la programmation 2021-2027.

La programmation FEDER-FSE+ 2021-2027 se concentrera sur cinq priorités pour un montant de 379 M€ : innovation, recherche, entreprises numériques, favoriser l'accès de toute la Bretagne au très haut débit, soutenir la transition énergétique, écologique et climatique de la Bretagne et soutenir la transition vers des mobilités durables pour le FEDER et formation tout au long de la vie des personnes en recherche d'emploi pour le FSE+.

La programmation FEAMPA 2021-2027 se concentrera sur trois priorités pour un montant de 55,1 M€ : pêche durable et conservation des ressources biologiques aquatiques, activités aquacoles durables, transformation et commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture et soutien à l'économie bleue et au développement

durable et intégré des zones côtières, à travers la mise en œuvre du volet territorialisé du FEAMPA (Développement local par les acteurs locaux - DLAL).

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Les fonds européens représentent près de 6 % du BP 2024, mais leur pilotage et leur suivi étant un exercice particulièrement technique, la lecture du document pour un non spécialiste n'est pas aisée. Le Conseil régional produit de nombreux documents de suivi dans le cadre des Commissions régionales de programmation européenne (CRPE), qui pourraient venir illustrer l'utilisation des fonds européens dans le BP, au-delà des axes et thématiques traités, par des compléments sur les bénéficiaires, publics ou privés, la répartition territoriale, les secteurs d'activités concernés, etc. Les graphiques sur l'évolution de l'utilisation de ces fonds, par programme et priorité, diffusés également dans le cadre des CRPE, pourraient aussi être intégrés au BP pour permettre d'avoir une vision annuelle globale de l'important travail réalisé par l'autorité de gestion et faciliteraient sans aucun doute la lecture. Enfin, il pourrait être intéressant de présenter une mise en perspective de l'utilisation prévisionnelle de ces fonds par année jusqu'à la fin de la programmation, pour disposer d'une vision de moyen terme sur l'utilisation des fonds européens en Bretagne.

2.1. 802 – Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020

Le CESER observe avec satisfaction que la dynamique des projets FEDER s'est poursuivie, avec un bon équilibre des projets au sein des 3 axes du fonds (numérique, recherche-innovation, développement durable).

Le CESER souligne également l'efficacité du Conseil régional à intégrer des projets qui ont fait l'objet du programme complémentaire REACT-EU (soutien à la reprise en faveur de la cohésion et des territoires de l'Europe). Les thématiques de la rénovation thermique du bâti et du transport durable ressortent de cette programmation. Le CESER apprécie cette orientation vers la transition verte.

Concernant le FSE, le CESER salue l'excellent niveau de programmation avec 112 % des crédits européens alloués.

Enfin, le CESER souligne l'effort constant du Conseil régional pour mettre en œuvre tous les moyens pour que les paiements puissent se faire, et porte donc un avis positif sur les dispositions prises pour que toutes les dépenses soient déclarées à la Commission européenne avant le 1^{er} juillet 2024.

2.2. 803 – Programme opérationnel FEDER – FSE+ 2021 - 2027

Le CESER se réjouit de la bonne dynamique de programmation engagée depuis un an et qui va se poursuivre au cours de l'année 2024. Il note positivement l'objectif du FSE+ qui consiste à accélérer les engagements de crédits communautaires pour dépasser les 60 % d'engagements à fin 2024. Il suivra avec intérêt les différents indicateurs qui seront mis en place afin d'évaluer et d'ajuster au mieux des évolutions socio-économiques.

2.3. 807 – Programme FEAMPA 2021-2027

Le CESER est attentif à la programmation qui s'est ouverte à l'été 2023. Il soutient l'objectif du Conseil régional de dynamiser cette programmation, dans une conjoncture difficile de la filière pêche.

2.4. 808 – Assistance technique

Le CESER souligne l'effort de l'autorité de gestion dans la mise en œuvre simultanée des programmations 2014-2020, 2021-2027 et de relance et le soutient pleinement, l'objectif étant d'assurer la clôture des programmes actuels et l'accélération de l'engagement des nouveaux programmes.

Le CESER note positivement toutes les actions de communication accompagnant la nouvelle programmation, axe de travail indispensable au partage d'information et par conséquent à un bon taux de programmation à venir.

9 - Ressources et accompagnement des politiques

901 - Conditions de travail et compétences

Sur proposition de Philippe LAMÉ
Rapporteur général en charge du budget

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

La Région emploie plus de 4 000 agents. Travaillant dans les lycées, les ports, sur les voies navigables ou dans les services administratifs et techniques, ils concourent à la mise en œuvre de l'ensemble des politiques publiques régionales et assurent les différentes fonctions ressources sur l'ensemble du territoire régional.

La Région accompagne au quotidien ces agents dans leurs activités (formation, mobilité, dialogue social, communication interne, équipement, conditions d'hygiène et de sécurité, etc.) afin de développer leurs compétences, assurer de bonnes conditions de travail et garantir ainsi l'efficacité de l'action publique.

En employeur responsable, garant du bon emploi des ressources publiques, la Région déploie les actions et moyens devant lui permettre d'offrir un service public de qualité.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Les actions prévues dans le cadre de ce programme nous paraissent en adéquation avec les objectifs poursuivis visant à améliorer l'environnement et les conditions de travail ainsi que les compétences des agents employés.

902 - Rémunération des personnels et indemnités des membres des assemblées

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce programme regroupe les dépenses salariales pour plus de 4 000 agents régionaux, les indemnités des 83 élus du Conseil régional et des 120 membres du CESER. Les prestations d'action sociale sur paie pour les agents sont également incluses dans ce programme, car soumises à cotisations sociales.

La maîtrise de la masse salariale s'inscrit dans le respect de la trajectoire budgétaire de la collectivité. Toutefois, certaines mesures pèsent mécaniquement sur les dépenses de personnel, découlant notamment des différentes mesures réglementaires. Ainsi, 2024 verra la masse salariale évoluer sous l'effet de la revalorisation du point d'indice (1,6 M€) et du SMIC (0,33 M€), de l'évolution du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) (+1,7 M€) et de l'ajustement de la grille indiciaire (1,2 M€), soit un global de plus de 4,8 M€.

En matière d'effectifs, et dans le cadre de son action visant à poursuivre l'adaptation des postes aux différentes politiques publiques, la Région poursuit les recrutements initiés en 2023, crée de nouveaux supports budgétaires et met en œuvre des contrats de projets.

Dans le cadre de sa politique jeunesse et d'insertion, le Conseil régional continue de développer son dispositif d'accompagnement qui concerne 65 apprentis dans les lycées et services.

L'année 2024 sera aussi marquée par la mise en œuvre de nouvelles modalités d'action sociale visant à renforcer l'attractivité de la Région ainsi que la qualité de vie et de travail des agents.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

L'évolution de la masse salariale et des indemnités des assemblées, tel qu'estimée dans le programme, ressort à 3,6 %. Elle découle notamment des dispositifs de revalorisation s'appliquant aux agents de la fonction publique ainsi que des recrutements prévus.

Le CESER constate que cette évolution reflète le contexte inflationniste et réglementaire dans lequel s'inscrit le budget. Elle n'appelle pas de remarque particulière.

903 – Equipement des groupes d'élus

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

L'objectif de ce programme consiste à affecter aux groupes d'élus de la collectivité, en application des règles de fonctionnement des groupes politiques adoptées, les moyens mobiliers et informatiques pour la période de la mandature.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Ce programme, doté de 20 k€, n'appelle pas de remarque particulière.

904 - Fonds d'intervention régional

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Fonds d'intervention régional (FIR) a été mis en place pour permettre, à titre exceptionnel, l'intervention du Conseil régional sur des opérations ne répondant pas aux critères mis en place au titre des politiques régionales mais présentant un intérêt marqué ou un caractère d'urgence.

Les aides allouées, souvent symboliques, permettent d'apporter une contribution particulière à certains projets, principalement portés par de petites associations locales, contribuant à cet égard à soutenir l'animation et le développement socio-culturel du territoire.

Ce fonds permet également d'allouer des aides individuelles à des personnes en difficulté pour leur permettre de mener à bien leur projet de formation professionnelle continue ou d'apprentissage afin de faciliter leur insertion professionnelle, lorsqu'aucun dispositif de droit commun ne permet de répondre à une situation préoccupante.

Ce programme n'a pas vocation à venir en complément des participations régionales accordées au titre des politiques existantes. Désormais, deux fois par an, un bilan détaillé est envoyé aux Présidents des groupes.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Ce fonds a permis de financer 423 projets en 2023, dont plus de la moitié concernait des actions d'animation de la vie locale sur l'ensemble des territoires.

En 2024, le Conseil régional compte poursuivre le financement d'opérations en faveur de l'animation de la vie locale, du sport, de la culture, de la formation, de la santé-social-égalité, du handicap, de l'organisation de colloques et de congrès, du développement économique, du tourisme, de l'enseignement et enfin de la coopération et de la solidarité.

Ce fonds bénéficie à de nombreux acteurs associatifs qui contribuent au « Bien Vivre en Bretagne ».

Le CESER apprécierait une présentation succincte des interventions les plus significatives.

905 - Information et promotion

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce programme permet à la Région de rendre compte de son action, d'informer les Bretonnes et les Bretons sur les politiques publiques et de leur permettre d'accéder à leurs droits. Il rend enfin possibles les actions de citoyenneté.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER soutient les efforts déployés par la Région pour mieux faire connaître aux citoyens les actions qu'elle mène ainsi que le rôle qu'elle joue, son champ de compétences restant parfois encore méconnu.

Le CESER souligne le choix judicieux qui est fait de mettre l'utilisateur au cœur de l'offre digitale proposée, avec une nouvelle version du site BreizhGo qui sera mis en ligne et de nombreux sites refondus qui intégreront tous une dimension sécuritaire forte sur le plan de la cybersécurité.

Le CESER se réjouit par ailleurs de la réussite du lancement du magazine « Le B » diffusé tous les trimestres à près de 1,8 M d'exemplaires. Il encourage la Région à poursuivre sa politique de communication auprès des citoyens et se félicite de la variété des supports utilisés (réseaux sociaux, podcast, affichage dynamique, sites propres, papier, etc.) qui contribue, comme la participation à certains événements à fort impact, à la rendre plus visible sur les territoires.

906 - Patrimoine et logistique

Sur proposition de Gérard HURÉ et Dominique PIRIO
au nom de la Commission 1

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional offre aux membres des assemblées et aux agents de la collectivité, les conditions, les locaux et le matériel pour mener à bien leurs missions, le tout en se conformant aux objectifs de la Région Responsable visant entre autres à préserver la santé des usagers et de répondre aux enjeux de réduction de l'empreinte environnementale de nos activités.

Les prévisions budgétaires pour 2024 prévoient l'abondement de l'autorisation de programme (AP) à hauteur de 10,8 M€ et l'ouverture d'une autorisation d'engagement (AE) de 7,6 M€. Aussi, ces propositions budgétaires prévoient l'inscription d'un crédit de paiement d'investissement (CPI) à hauteur de 16,8 M€, et enfin, d'environ 9 M€ en ce qui concerne le crédit de paiement de fonctionnement (CPF).

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER apprécie les efforts engagés pour assurer une production d'énergie vertueuse en accord avec les objectifs posés par la Breizh COP, par la mise en service des ombrières du parking du site de Patton et des panneaux photovoltaïques sur celui d'Atalante.

Quant à la poursuite des études sur la performance énergétique des bâtiments telles qu'engagées à Patton et au centre fluvial d'Evran, le CESER s'en félicite et relève favorablement les travaux de mise en sécurité de l'hémicycle de Courcy et les travaux d'extension du centre fluvial de Pontivy.

Le CESER propose par ailleurs que pour garantir aux agent-es les conditions pour mener à bien leurs missions et pour se conformer aux objectifs de la Région responsable qui visent à préserver la santé des usagers, des études soient engagées en matière de diagnostic amiante et radon sur certains bâtiments de la Région (notamment les lycées), en fonction de la mise à jour des Dossiers techniques amiante (DTA) et de leur implantation géographique (et géologique).

Enfin, le CESER apprécie le souci apporté à la constitution d'un parc roulant moins émetteur en CO₂, s'accompagnant d'un renouvellement constitué principalement de véhicules hybrides et électriques, ainsi que de vélos et de scooters électriques.

907 - Systèmes d'information

Sur proposition de Philippe LAMÉ
Rapporteur général en charge du budget

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le programme finance les actions pour maintenir et faire évoluer le système d'information de la collectivité et participe à la transformation numérique de l'administration régionale, en cohérence avec le projet d'administration #TransBreizh.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Au travers les crédits alloués à ce programme (21 M€), la Région démontre l'importance qu'elle attache à la qualité de son système d'information. En 2024, elle poursuit la mise en œuvre de son Schéma directeur du numérique (SDN) 2023-2027.

Le CESER appuie la démarche engagée par le Conseil régional visant à bâtir un système d'information intégré, performant, évolutif et sécurisé. Il apprécie aussi l'accent porté sur l'élargissement de la gamme des services mis à disposition des agents et usagers.

Le CESER s'accorde avec la Région quand celle-ci souligne le caractère fondamental de la sécurité en matière de système d'information. Les événements récents au sein de la collectivité l'ont encore démontré. Aussi souhaite-t-il disposer d'informations pouvant éclairer à date le volet sécurité (Plan de reprise d'activité, etc.).

908 - Ressources et expertises

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce programme comprend les moyens permettant à l'administration de recourir à des expertises (juridiques, financières, etc.) externes, rendues nécessaires par une technicité importante ou par le besoin de porter un regard extérieur sur la mise en œuvre des politiques régionales. A ce titre, ce programme vise à promouvoir le contrôle de gestion, l'évaluation des politiques publiques et l'audit dans une optique d'aide à la décision et de sécurisation des actes de la collectivité. Il vise également à permettre le pilotage et l'évaluation de la politique d'achat. Il fournit aux Assemblées leurs moyens de fonctionnement et permet de défendre les intérêts de la Région en cas de contentieux. Il permet enfin de donner les moyens de transformer l'administration de manière pérenne, de mettre en œuvre le plan de transformation numérique et de mettre à disposition des ressources documentaires adaptées.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER relève avec intérêt la structuration en cours de l'intervention de la direction de la transformation, créée en septembre 2022 et qui a vocation à accompagner et piloter les démarches de transformation structurante répondant aux enjeux d'amélioration de l'action publique.

Il relève aussi la dynamique de la politique d'achats socialement et écologiquement responsable mise en place qui va se traduire par la création, en lien avec les Départements, d'une centrale visant à optimiser l'achat des denrées alimentaires en restauration collective.

Le CESER ne peut enfin qu'encourager la Région à poursuivre les efforts engagés pour diffuser une culture de l'évaluation des politiques publiques, et porter une attention particulière à la qualité et aux montants des enveloppes dédiées aux prestations extérieures (conseils, expertises, etc.).

909 - Service de la dette

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

L'emprunt constitue une recette d'investissement contribuant à l'équilibre du budget. Le stock de dette ainsi généré et remboursé sur plusieurs exercices représente une dépense d'investissement. Les intérêts impactent quant à eux la section de fonctionnement. La sécurisation de cet encours et l'optimisation des conditions financières représentent donc un enjeu majeur pour la collectivité.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER souligne la qualité de la gestion de sa dette par le Conseil régional. Il a su, très tôt, diversifier ses sources de financement, nouer des partenariats avec des acteurs financiers de premier rang (Banque européenne d'investissement notamment), recourir à des instruments financiers lui permettant une gestion active et efficace de sa dette.

Le même constat vaut en matière de gestion de trésorerie.

Le CESER relève la bonne adaptation du Conseil régional aux changements de l'environnement financier, le pragmatisme de son approche et la qualité globale des résultats obtenus qui se matérialisent notamment par un taux moyen de l'encours de la dette très acceptable.

Mouvements financiers divers

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce programme agrège les inscriptions de crédits non ventilables, qui ne figurent au budget ni au titre des programmes d'intervention, ni des autres programmes de moyens. Il comprend aussi des mouvements comptables, sans incidence sur l'équilibre budgétaire résultant de la mise en œuvre de l'instruction comptable M57 et contribuant à l'image sincère et fidèle du patrimoine de la Région.

Depuis 2017, les reversements d'attribution de compensation aux Départements prévus en application de la loi NOTRe sont inscrits sur ce programme.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER relève la mise en vigueur de l'instruction comptable M57 qui va se traduire par l'enregistrement d'opérations de montants très significatifs, concernant les immobilisations, les subventions et les avances sur travaux.

Il note par ailleurs la demande d'ouverture d'autorisations de programme et d'engagement, d'un montant de 10 M€ chacune afin de pouvoir faire face dépenses imprévues, et ce dans la limite de 2 % des dépenses de chaque section.

Vote sur l'avis du CESER de Bretagne

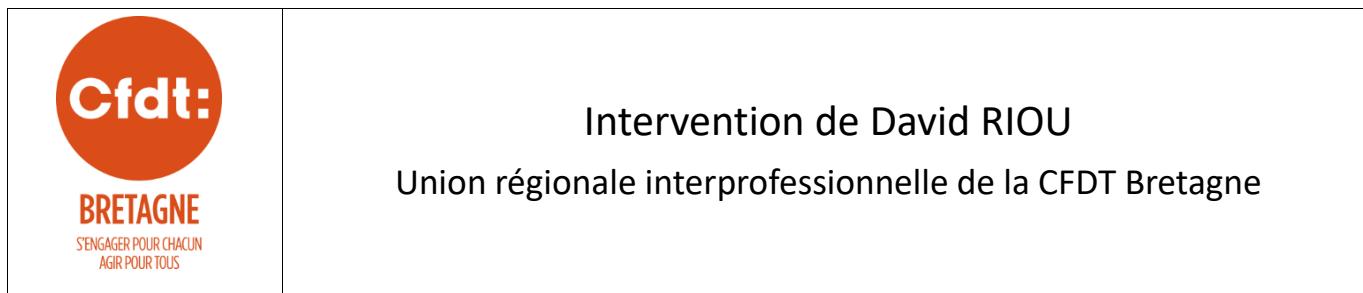
« Budget primitif pour 2024 »

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 4

Céline BONY, Catherine CREACH, Fabrice LERESTIF, Pierrick SIMON (FO)

Adopté à l'unanimité



Tout comme en 2023, ce budget primitif s'inscrit dans un contexte toujours incertain. Avec la volonté néanmoins affichée par la Région de conduire en particulier les orientations posées par les différents schémas stratégiques arrêtant les politiques régionales. Pour la CFDT, ce budget doit être au service du développement économique de la région, de l'emploi durable et de qualité, du développement des compétences et de la transition énergétique et écologique qui sera l'un des sujets majeurs pour les prochaines années.

Dans le cadre de la politique Jeunesse, tout en soulignant que la Région poursuit ses engagements, la CFDT pose une alerte forte quant au devenir de certaines missions locales au regard de décisions départementales d'ores et déjà prises dans le Finistère de supprimer les subventions en « se cachant » derrière la mise en place du Réseau pour l'emploi. Et des craintes existent aussi sur le département du Morbihan. De quoi donc s'inquiéter fortement de l'impact qu'auront de telles décisions sur la mise en œuvre des actions et dispositifs en faveur des jeunes les plus fragiles. Ainsi que sur les salariés des dites missions locales. En outre, la CFDT tient à dire la nécessité de porter une attention particulière à la situation des étudiants de plus en plus touchés par la précarité et appuie en ce sens l'avis du CESER (programme 109).

Concernant plus particulièrement le volet formation, 2024 va voir pleinement la mise en œuvre effective du nouveau CPRDFOP avec la poursuite d'actions déjà engagées dans le cadre du précédent contrat mais aussi de nouvelles à l'appui des orientations posées en avril dernier. La CFDT portera une vigilance particulière à toutes les actions, tant en matière d'information, d'orientation que de mise en œuvre de dispositifs, permettant l'accès à la formation, à la qualification et à l'emploi de tous les publics. A ce titre, travailler sur les freins à l'accès à la formation est essentiel pour la CFDT et elle retient l'engagement de la Région, en sus des aides financières, à soutenir des initiatives facilitant les mobilités, l'accès au logement, la garde d'enfant. Par ailleurs, au regard des enjeux posés par le CPRDFOP la CFDT sera aussi vigilante sur les modalités d'évaluation des actions conduites et demandera la mise en place de critères qualitatifs à l'appui des éléments d'ordre quantitatif.

Chaque année, l'étude du budget s'effectue avec en toile en fond l'extinction prévisible des recettes propres et la dépendance aussi dangereuse qu'inéluctable à des dotations d'État. Pour la CFDT, il serait imprudent de rester spectateur de cette dérive et de se contenter d'attendre l'éventuelle production d'un nouveau schéma fiscal sur lequel nous aurions juste à émettre un avis au dernier moment. La fiscalité n'est pas qu'un moyen de collecter des finances, c'est aussi un outil majeur de construction de notre vie en société. Pour ces raisons, la CFDT s'interroge et réitère sa demande devant notre nouvelle assemblée : ne serait-il pas opportun que le CESER de Bretagne engage, sous une forme ou sous une autre, une réflexion sur le sujet de la fiscalité locale de notre temps ? Cette réflexion, grâce à la diversité des membres du CESER et en s'appuyant sur les travaux engagés par d'autres, permettrait d'explorer les possibilités d'une fiscalité régionale crédible dans la durée, cohérente avec les enjeux sociétaux régionaux pour répondre aux défis de notre époque, en termes de financement mais aussi de structuration de la vie publique. Le CESER remplirait ainsi sa mission de conseil auprès des autorités politiques en participant à une réflexion devenue incontournable.



Intervention de Jean-François DELEUME

Initiative Bio Bretagne (IBB)

Par accord avec la Fédération régionale des Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural (FRCIVAM)

Mon intervention va porter sur la sécurité sociale de l'alimentation ou SSA.

Vous avez dû rencontrer cette expression dans le rapport de la section Prospective du CESER sur « L'alimentation en Bretagne à l'horizon 2050 ». Dans son scénario 4, le terme SSA est cité dans une autre acception. Le type de sécurité sociale de l'alimentation, ou SSA, développée notamment par les CIVAM au sein d'un collectif national, se propose, elle, de créer un droit universel à une prestation alimentaire mensuelle attribuée à tous, par une nouvelle branche de la sécurité sociale dénommée sécurité sociale de l'alimentation. Cette prestation consisterait en un crédit mensuel individuel de 150 € pour des achats alimentaires dans des magasins, des restaurants, des cantines, chez des producteurs ou des AMAP conventionnés par une caisse de SSA, comme les médecins sont conventionnés par la sécurité sociale.

Les aliments fournis par ces magasins seraient de préférence d'origine locale, de saison, issus de l'agriculture paysanne, respectant les labels de qualité et les critères de durabilité du développement durable.

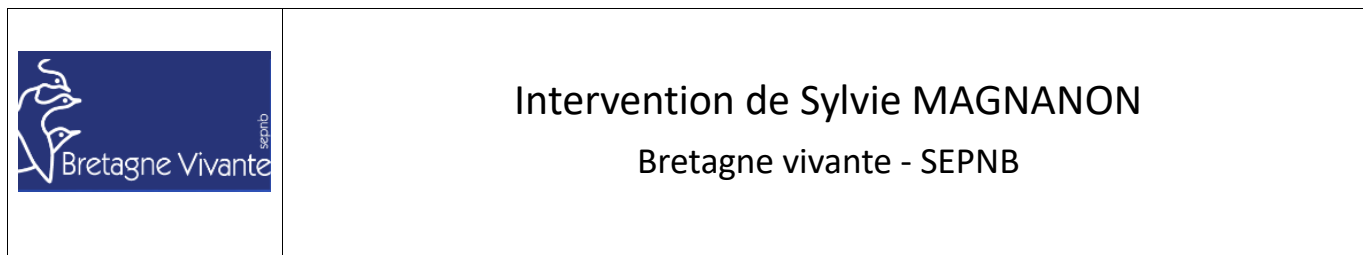
Des expérimentations de ce type existent déjà en Bretagne, à Brest, depuis plusieurs années, mais aussi à Montpellier, Bordeaux ou Strasbourg, pour différents publics.

L'interprofession Bio que je représente ici souhaite s'investir dans ce type de démarche SSA pour offrir à tous un droit universel à des aliments de qualité Bio et qui de plus respecterait les critères de la Loi EGALIM qui impose au moins 20% de bio dans les aliments distribués et au moins 50% de labels de qualité dans la restauration collective.

Cette forme de sécurité sociale de l'alimentation universelle permettrait d'améliorer l'état de santé de la population, notamment des plus précaires, qui sont plus exposés au surpoids, à l'obésité, et à bien d'autres risques sanitaires liés à une mauvaise alimentation.

Cette organisation de la sécurité sociale de l'alimentation pour tous permettrait de respecter une recommandation du Haut Conseil à la Santé Publique de 2018 qui préconise « d'augmenter la consommation de produits Bio de sorte que 100% des Français, donc chacune et chacun d'entre nous, consomment chaque semaine au moins 20% de leurs fruits, légumes, produits céréaliers et légumineuses issus de produits Bio ». Cette recommandation s'applique au Plan National Nutrition Santé (PNNS) du Ministère de la Santé.

J'espère que cette innovation sociale, créant un droit à l'alimentation pour tous, fera son chemin dans notre assemblée. D'ailleurs la Région, à l'occasion du rendu compte prévu en session en 2024 du plan 2023 de « Refus de la misère et de la précarité », se dit attentive aux expérimentations de projets. La sécurité sociale de l'alimentation pourrait être une de ces expérimentations. D'autant plus que les difficultés de financement des Restos du Cœur à l'automne 2023 ont montré les limites des systèmes d'aide alimentaire face à l'augmentation préoccupante de la pauvreté, y compris dans notre région avec 11,2% de personnes au-dessous du seuil de pauvreté selon l'INSEE, principalement des jeunes, des femmes et des familles monoparentales.



Intervention de Bretagne vivante, Eau et rivières de Bretagne, du Réseau d'éducation à l'environnement en Bretagne et du réseau Cohérence

Si le budget régional affecté à la transition énergétique progresse, nous constatons avec un immense regret que le budget fléchi directement sur l'eau et la biodiversité reste extrêmement faible : il couvrira cette année 0,68% du budget total de la Région (0,4 % pour l'eau et 0,28% pour la biodiversité). C'est 0,1% de moins qu'en 2023 !

Certes d'autres actions sur la biodiversité sont financées via d'autres programmes et nous observons avec satisfaction que la politique régionale progresse pour une meilleure prise en compte du patrimoine vivant breton. Mais que ce progrès est faible, lent, timide, difficile à percevoir !

On nous dira qu'on est impatients. C'est vrai, car on le sait tous désormais, l'eau et la biodiversité ne sont pas des options, elles constituent des biens vitaux pour l'humanité, y compris en Bretagne.

On nous dira que les budgets de la Région sont restreints et que la Région ne peut pas tout. C'est vrai. Mais la Région fait aussi des choix (investir dans les ports, soutenir certaines activités...). Pourquoi les budgets liés à l'eau et la biodiversité, au sein même du budget de la transition écologique et du budget régional, sont-ils toujours être à la traîne alors que la Région est cheffe de file sur la biodiversité ?

Certains se demandent si, au vu des dynamiques désastreuses d'érosion de la diversité biologique et de la ressource en eau, cela serait véritablement efficace et utile d'investir davantage d'argent régional dans les politiques liées au patrimoine naturel, si au fond cela changerait véritablement quelque chose... Nous le pensons plus que jamais. Pourquoi ?

Parce que la majeure partie de l'économie et de l'attractivité de la Bretagne est liée à ses ressources naturelles et à sa biodiversité. Les préserver maintenant, c'est un investissement gagnant pour tous.

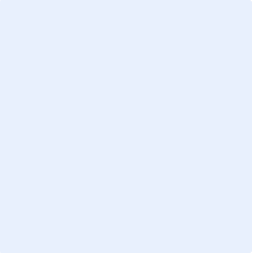
Parce que cela permettrait de rendre plus efficace le rôle de cheffe de file de la Région dans ces domaines. Un budget renforcé donnerait plus de capacités d'actions au service « environnement » de la Région dont le dimensionnement est bien faible au vu des enjeux et des actions à coordonner.

Parce qu'un signal fort pourrait ainsi être donné aux bretons et bretonnes, particulièrement aux plus jeunes, sur l'engagement effectif et massif de la Région dans la préservation de ses ressources naturelles. La mise en œuvre de programmes « eau et biodiversité » dans les lycées, que ce soit en termes de formation ou d'aménagement du foncier, montrerait que la collectivité ne baisse pas les bras, ce qui nous paraît fondamental, notamment en termes d'impact sur la santé mentale des jeunes.

Parce que l'ingénierie de la biodiversité a besoin d'être soutenue, appuyée sur le renforcement des actions de connaissance, de préservation et de restauration du patrimoine naturel. La Région a un rôle important à jouer dans l'appui aux acteurs associatifs et publics qui étudient les ressources en eau et la biodiversité, et qui contribuent à leur préservation. Ces acteurs, qui sont essentiels pour comprendre les dynamiques du monde vivant, sont aujourd'hui épuisés par un fonctionnement basé sur une logique court-termiste d'appel à projets et de financements annuels ; ils ont besoin d'être consolidés et soutenus dans la durée, et de s'inscrire dans une

dynamique claire de l'action publique. C'est encore plus vrai aujourd'hui, au moment où les signaux envoyés au plan national sont déplorables pour la biodiversité.

Pour conclure, nous souhaitons, malgré nos interpellations récurrentes, malgré une certaine lassitude, vous assurer de notre détermination à poursuivre notre action en faveur du bien commun, et à remercier la Région pour son soutien.



Intervention de Arnaud BONNET

Personnalité qualifiée

Budget primitif 2024 – Programme 207

Monsieur le Président, chers collègues,

J'interviens comme nouveau membre du 4^e collège de cette assemblée mais aussi comme acteur engagé dans le jeune mouvement des tiers-lieux de Bretagne.

Je tiens à saluer l'expérimentation menée dans le cadre du programme 207 qui va permettre d'accompagner, en 2024, la montée en charge de 18 tiers-lieux de compétence retenus dans le cadre de l'appel à projets Deffinov.

Deffinov, ce sont 50 millions d'euros de crédits de l'Etat confiés aux Régions, soit près de 3 millions d'euros pour la Bretagne, pour soutenir le rapprochement de tiers-lieux et des acteurs de la compétence pour tester de nouvelles formes d'apprentissage par le faire, et en proximité grâce à l'émergence de nouveaux lieux qui ne sont pour autant pas des lieux de formation « traditionnels ».

Lancé en juillet 2023, la Région Bretagne avait adapté le cadre national pour insister sur la priorité de l'inclusion des publics et encourager les démarches d'expérimentation entre des acteurs qui se connaissent encore assez peu mais qui ont beaucoup à s'apporter mutuellement.

Ces 18 projets lauréats sont particulièrement riches et variés : on peut citer la mobilisation d'une vingtaine d'organismes de formation et tiers-lieux du Centre-Ouest pour faciliter l'accès aux formations sur le territoire ; le tiers-lieu du Parallèle à Redon pour mobiliser des jeunes adultes et leur rendre accessible les formations autour de l'animation jeunesse, ou encore le prototypage d'un diplôme universitaire sur « la résilience des territoires littoraux » co-porté par la Maison Glaz et l'UBS sur la presqu'île de Gâvres.

Cette déclinaison régionale illustre tout le potentiel de la méthode bretonne : en faisant d'un cadre national contraint une opportunité régionale intéressante. Fraichement désignés lauréats, ils ont vocation à être accompagnés durant deux ans par le collectif Bretagne Tiers-Lieux pour outiller, capitaliser, et pourquoi pas demain inspirer plus largement la politique publique régionale de formation : ces tiers-lieux apprenants sont d'ailleurs cités dans le PRIC 2024/2027 évoqué ce matin.

C'est enfin l'occasion de contribuer à structurer ce jeune écosystème des tiers-lieux : ils sont près de 200 en Bretagne, ce qui en fait la région qui en compte le plus par habitant. Il suscite un intérêt grandissant de jeunes entrepreneurs, collectifs citoyens ou encore d'élus et techniciens. Ces derniers sont d'ailleurs appelés à se retrouver le 5 mars prochain dans cet hémicycle pour une rencontre régionale inédite dédiée aux collectivités sur les tiers-lieux.

Ces lieux apprenants, sont aussi des lieux qui s'ancrent dans les petites et moyennes villes pour y réinventer des lieux de vie, ancrés sur leur territoire parce qu'essentiellement de nature citoyenne. Gageons que ces expérimentations contribuent à convaincre de l'intérêt d'amorcer une politique publique bretonne dédiée, à même de renforcer le maillage et la pérennité de ces initiatives citoyennes résolument au service de la transition écologique.



Intervention de Daniel TUNIER

Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Bretagne

Je m'exprime au nom du MEDEF Bretagne.

Le budget présenté s'inscrit dans la trajectoire évoquée dans les orientations budgétaires présentées lors de la session de décembre. Nous notons avec satisfaction la présentation qui est faite de la réindustrialisation comme étant, je cite, « la clé de la création de valeur » et la volonté exprimée, je cite toujours, « d'une rationalisation et d'une recherche de gains d'efficience » de la dépense. Deux axes auxquels nous souscrivons pleinement même si le second peut être difficile à satisfaire compte tenu des contraintes juridiques et administratives pesant sur une collectivité locale.

L'introduction du budget primitif mentionne que les frais de structures ne représentent que 3 % du budget suggérant que les moyens sont adaptés aux missions. Nous tenons à préciser que ces frais de structure ne comprennent pas tous les coûts engagés par la Région pour assurer ses missions. Des sureffectifs dans tel ou tel service peuvent exister sans être intégrés à ces frais de structures. Il nous semblait important de le souligner.

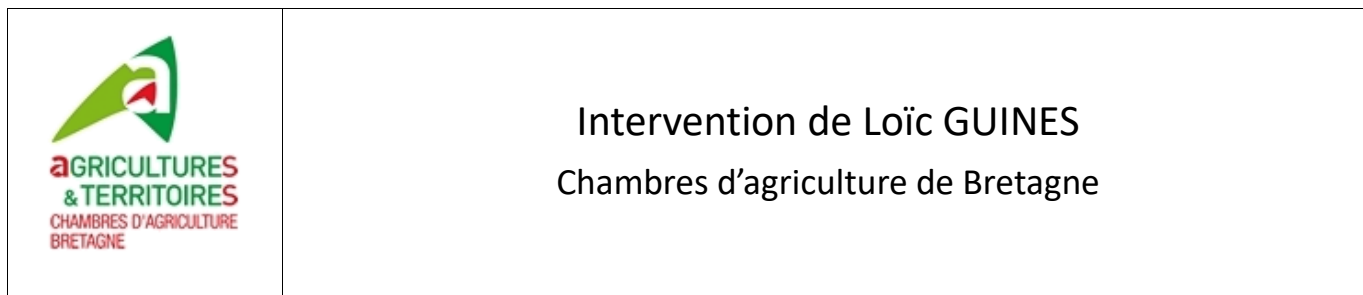
Ce qui marque selon nous l'évolution budgétaire récente de la Région, et nous l'avions dit en commentant les orientations budgétaires, c'est la dégradation de la capacité de désendettement de la Région. Nous étions habitués depuis de nombreuses années à une politique budgétaire de maintien d'une bonne capacité de désendettement et il s'avère que celle-ci se dégrade nettement, et ce alors que ce ratio n'est pas chiffré dans la présentation de ce budget primitif. Mais si l'on se réfère à celui annoncé dans les orientations budgétaires de décembre, cette capacité était de 4 années en 2022 pour passer à 6 années en 2024 et atteindre près de 8 années en 2027.

De même, toujours selon les orientations budgétaires, le ratio Annuité/Epargne de gestion, accuse une hausse significative en passant de l'ordre de 25 % en 2022 à près de 60 % en 2025, flirtant avec la limite requise des 62,5 %.

Ces éléments nous amènent à penser que les finances de la Région sont en train de la faire changer de catégorie dans le concert des Régions. De Région plutôt faiblement endettée, la Région Bretagne serait en train de passer dans celle des Régions aux ratios dégradés. Nous tenons à rappeler ici que les investissements se financent en partie par l'excédent net du budget de fonctionnement. Peut-être faudrait-il dégager un excédent plus important pour maintenir la capacité d'investissement sans recourir excessivement à l'emprunt ?

Enfin, nous regrettons que la Région Bretagne réaffirme sa volonté de faire encore plus contribuer les entreprises par un versement mobilité s'inspirant de ce qui a été fait en Ile de France. Nous le déplorons et pensons qu'une telle approche desservira la Bretagne et cette ambition affichée de réindustrialisation.

Je vous remercie de votre attention.



Je m'exprime au nom de la Chambre d'agriculture de Bretagne.

Le budget d'une collectivité traduit son ambition et les moyens qu'elle y met.

On pourrait dire que le budget est la preuve d'amour, quand les orientations budgétaires en sont la déclaration...

Plus sérieusement, le programme 509 « Agriculture, filière bois et alimentation » précise les engagements de la Région pour 2024 pour ces secteurs d'activités.

Le renouvellement des générations a une place importante dans la stratégie régionale. Nous nous en réjouissons et les 6 axes ont leur pertinence. Un point d'attention cependant pour nous : autant nous partageons que la réussite d'une transmission et d'une installation s'appuie sur un projet bien inséré et compris dans son territoire, autant nous ne comprendrions pas qu'il y ait une démultiplication de moyens dans chaque EPCI et de Points Accueil Formation Installation Transmission. Construire un budget, c'est aussi savoir s'appuyer sur les compétences existantes et éviter les doublons. D'autant que les candidats à l'installation doivent pouvoir accéder à une offre large de possibilités, à l'échelle départementale ou régionale. La cohérence et la complémentarité Région-EPCI sera donc déterminante.

Dans cette perspective, s'appuyer sur la SAFER nous semble aussi un partenariat indispensable

Concernant le soutien aux investissements dans les exploitations avec le nouveau dispositif AGRI Invest, nous attirons l'attention de la Région sur la complexité que nous remontent certains agriculteurs dans le montage de leur dossier. L'obligation de valider un Contrat de transition agro écologique (CTAE) pour bénéficier d'une aide pour un investissement dit « productif » ajoute de la lourdeur, une étape administrative supplémentaire, et de l'incompréhension, car on sait que production et transition agricoles doivent aller de pair pour que les agriculteurs puissent vivre dignement de leur métier. La Chambre d'agriculture a remonté récemment à la Région des éléments très documentés sur ces difficultés concrètes.

Dans l'accompagnement des pratiques et systèmes, nous aurions apprécié un engagement financier plus rapide et plus conséquent sur les MAEC au nom d'un dispositif qui fait ses preuves en Bretagne, ayant pris acte que l'Etat avait, certes, la responsabilité des MAEC surfaciques.

Nous apprécions le soutien annoncé dès le 4 décembre pour la reconstruction des serres froides endommagées par la tempête CIARAN, et confirmons les propos formulés dans la raison d'être de ce programme concernant l'augmentation de risques de vulnérabilité.

A propos de vulnérabilité liée au climat et aux enjeux de biodiversité, nous partageons la nécessité d'une ambition d'accélération du développement de la filière forêt-bois et du bocage.

Vous l'avez entendu ces derniers jours, sur cet enjeu, il faut de l'exigence, mais aussi du bon sens pour embarquer les agriculteurs. Il faut donc un dispositif ouvert, et surtout, une perspective d'intérêt technico-économique pour intégrer l'arbre et la haie dans le système global des exploitations.

Enfin, la région déclinera un Plan Bio 2024-2027, c'est l'objet d'une autre intervention. Nous souhaitons que cet engagement soit durable, malgré les difficultés réelles du marché actuellement.

Nous tenons cette assemblée dans un contexte où la souveraineté alimentaire est reconnue comme une priorité. Nous savons que les défis environnementaux et sociétaux sont également importants.

L'exécution de ce programme budgétaire doit être clairement au service de cette ambition pour laquelle la Bretagne a un rôle majeur à jouer.

Je vous remercie de votre attention.



Intervention de Cyrille LECHEVESTRIER Union régionale CFTC Bretagne

Déclaration de la CFTC à propos des orientations budgétaires

La CFTC soutient les remarques du CESER, elle est globalement satisfaite des orientations budgétaires prudentes proposées dans un environnement incertain caractérisé par un ralentissement de la croissance et de fortes contraintes budgétaires.

Dans le cadre du Budget primitif pour 2024 la CFTC comprend et appui :

La volonté du conseil Régional de poursuivre une politique d'investissement dynamique malgré une augmentation du niveau des dépenses de 3,6% et une détérioration maîtrisée de certains indicateurs financiers (ex : capacité à réduire la dette),

La stratégie politique du Conseil Régional, témoignant de sa volonté de préparer l'avenir toujours dans le contexte du « Bien Vivre en Bretagne », dans le développement des compétences, le soutien aux entreprises innovantes, le développement des mobilités douces mais aussi de s'inscrire dans la lutte de la transition écologique comme une priorité aux forts enjeux sociaux, environnementaux et démocratiques.

La CFTC se fera une priorité en lien avec le CESER d'observer l'impact des dépenses ainsi que les projets d'investissements liés aux enjeux environnementaux avec pour objectif la priorisation de la lutte contre le changement climatique.

Dans la même démarche que le CESER, la CFTC salue la mise en œuvre, de la politique régionale permettant à la Bretagne de rayonner au niveau européen même si à ce stade il est difficile de comprendre les efforts de la région du fait de l'évolution du périmètre budgétaire.

La CFTC sera de même attentive à la rétribution, à la mise en place des moyens nécessaires et à l'accompagnement dans toutes leurs activités de l'ensemble des personnes et des ressources qui concourent au bon fonctionnement et qui bénéficient des droits en rapport avec les politiques publiques sur l'ensemble du territoire régional, notamment les apprentis.

La CFTC souligne l'effort de la région dans la modification n°1 du SRADDET, en juin 2023, malgré la complexité des politiques régionales et approuvé par les élus bretons. La CFTC comme le CESER déplore néanmoins le désaccord entre la Région et l'Etat en ce qui concerne la limitation de la consommation foncière et la lutte contre l'artificialisation des sols.

Merci de votre attention.



Intervention de Stéphane CRÉACH Comité régional CGT de Bretagne

La CGT votera l'avis du CESER sur le budget 2024. Nous avons souligné dans la présentation du Rapporteur Général lundi dernier, dans un exercice nouveau, notre appréciation positive en demandant un léger ajout et c'est à partir de là que nous intervenons ce jour pour adresser quelques messages au Président de Région : comment avoir la traçabilité de l'utilisation de l'argent public ? Comme pour la viande par exemple, eut égard aux exigences indiscutables du monde agricole et des consommateurs ! C'est bien sûr l'éco-socio conditionnalité des aides que nous visons.

Sachant que la CGT est intervenue soit dans la construction des rapports par programmes soit en force de proposition sur ces derniers dans les commissions, nous choisissons un angle d'intervention : la logique de grands blocs dans une version très politique de l'introduction générale -qui vaut discours de politique générale 2024- du Président de Région.

- Budget équilibré en dépenses et en recettes à plus de 1,9 milliards d'euros comme l'écrit le Président du Conseil régional. Président de Région qui précise qu'une fois de plus, la Région Bretagne confirme sa place de premier investisseur public au plan local et de ce fait, d'acteur essentiel du dynamisme économique régional. Près de 2 milliards d'euros injectés dans l'économie régionale, soit environ 600 euros par habitant. Nous comprenons l'exercice des moyennes, mais Mr le Président de Région, il sera utile d'aller plus dans le détail dans l'explication sociologique de ce budget affecté à 97% dans l'exercice des politiques publiques régionales, c'est-à-dire à toutes et tous, dont bien sûr les moins favorisés doivent être les premiers bénéficiaires.
- Pour la première fois, depuis longtemps, l'expression « service public » réapparaît, dans la période ce n'est pas rien. Au point d'écorner au passage l'Etat en Région notamment au motif que l'instance politique régionale se serait substituée en administration opératrice du service public du quotidien pour les habitants de la Bretagne, rien que cela, et l'avis du CESER le note aussi, fort à propos. Il serait utile de vérifier malgré tout, la perception réelle des personnels des services publics en Région pour au moins vérifier qu'ils sachent exactement ce qu'exerce le Conseil régional pour eux-mêmes et les missions qu'ils effectuent.

« Parce qu'il est le capital de ceux qui n'en ont pas, le service public est une priorité fièrement assumée, et à ce titre une boussole pour orienter les arbitrages budgétaires. » Ce n'est pas de moi, cette citation qui revient à l'auteur qui signe le bordereau ne passe pas inaperçue, elle en dit long sur les intentions ! La réalité politique de cet engagement doit dès lors trouver des débouchés en lien avec l'organisation même de la tutelle réelle d'une grande partie de la fonction publique et pour ne prendre que deux exemples, prenons ceux de la santé et de l'école. Une première initiative envers l'ARS, donc l'Etat, pour stopper l'hémorragie des structures de soins publiques par exemple et une avec le rectorat pour s'assurer que le travers idéologique de la Ministre de tutelle de l'Education Nationale n'essaime pas en Bretagne dont la proportion en lycées privés est supérieure au public comme l'indique le document du Budget. Un domaine par exemple à instruire, comme le CESER l'a déjà dit, serait de vérifier la question de la mixité sociale.

Bloc par Bloc thématique maintenant, quelques commentaires :

- Premier budget de la Région, la vie lycéenne et étudiante, 36% du budget soit 685 millions d'euros pour préparer l'avenir. Mais pour préparer l'avenir, il faut, et c'est encore plus vrai à la fin de l'adolescence, pourvoir déjà manger. Les CROUS qui ne peuvent plus servir de repas, des étudiants dans les banques alimentaires et nous en passons, tout n'est certainement pas du ressort de l'échelon régional mais c'est ici

dans cette chambre d'écho que nous tirons la sonnette d'alarme puisque c'est la deuxième Assemblée de Bretagne.

- Deuxième bloc : le soutien aux entreprises, 243 millions d'euros soit 13% du budget régional. Nous faisons court : où va l'argent et pour quoi faire ? Sans suspicion aucune, il est grand temps d'avoir une totale transparence sur l'éco-socio conditionnalité des aides publiques, puisque c'est de l'argent public aux acteurs du « Marché », cette demande du CESER aussi doit permettre véritablement de rentrer dans du concret par des exemples précis, fussent-ils au titre des engagements/contractualisations avec les territoires.
- Troisième bloc : les mobilités, 22% du budget régional et 429 millions d'euros. La CGT -comme le CESER- n'y sont pas pour rien, mais à quand la finalisation du volet du CPER et quand les premiers éléments de cadrage de stratégie du sujet ?
- Quatrième bloc : les ports, et à cet égard l'engagement du Conseil régional est sans précédent comme il l'indique, avec une Autorisation de Programme de plus de 180 millions d'euros. Le défi est immense comme le souligne le Conseil régional et au premier plan sont pointés les enjeux environnementaux, la logistique, l'industrie, l'aménagement du territoire et la question... identitaire, là il faut une explication de texte.

De façon transversale, nous notons l'exigence de la qualité de vie au quotidien et ce n'est pas sans rappeler quelque chose à cette Assemblée. Mais là aussi est pointée la question identitaire, décidément il faut, pour la CGT, que l'on s'entende sur ce sujet. La remise à jour des travaux du SRADDET est identifiée avec l'articulation de l'initiative gouvernementale de planification écologique, rappelée d'ailleurs ici-même par le Préfet de Région lors de l'installation du 11 janvier, mais, depuis le discours de politique générale du Premier Ministre ce n'est peut-être pas besoin d'attendre l'été comme l'indiquait le Préfet pour rendre la copie, elle est peut-être passée au broyeur. Une chose est sûre, le CESER n'a pas été embêté par des travaux sur le sujet de la part de l'Etat dans son souci démocratique.

La solidarité territoriale est une belle expression pour sa cohésion et son pendant, la cohésion sociale, mais c'est 4% du budget soit 75 millions d'euros. Comme l'Etat lui aide les riches, c'est le propre du néo-libéralisme que de se servir de l'argent public à des fins privées, il ne va pas faire tellement bon vivre en Bretagne, comme ailleurs, pour les personnes étant au niveau du salaire minimum par exemple. Je ne parle même pas des jeunes femmes pauvres immigrées, vivant seules, avec enfants et dans la précarité généralisée.

Enfin, pour la culture, le sport et les langues, avec le tourisme et le patrimoine, c'est 100 millions d'euros. A ce propos, en clin d'œil à un ex rapporteur général de notre Assemblée mais c'est surtout pour nous-même, il va être utile d'éclairer ce qu'est la Culture, avec un grand « C », en Bretagne.

Les grandes stratégies étant adoptées désormais, les enjeux de la territorialisation et des transitions étant au cœur du contexte politique, reste les sous !

Le CESER a choisi de démarrer par-là dans son avis sur ce budget primitif. D'un côté, version CESER : quel budget pour quoi faire ? Côté Conseil régional : par choix politiques assumés, faire cela, mais avec quel budget ?

On en arrive ainsi à qui fait quoi, comment avec quels moyens ? Il faut dès lors préciser certains principes : c'est quoi l'Etat qui n'est pas une entreprise, les collectivités territoriales pas plus, l'action publique versus action privée, l'intérêt général, le bien commun, le débat démocratique, la citoyenneté, la décentralisation, le travail et son prix pas son coût, cette question a été tranché au CESER, c'est quoi.... le développement durable en fait ?

Personne n'a 2 heures pour y répondre, cet enjeu à 2 D est sur la table depuis 40 ans.

Nous retenons avant de conclure la référence faite au CESER et à la Conférence sociale qui, un double quinquennat après, n'aborde jamais pour réelle instruction la question de la répartition des richesses, des salaires, par blocage d'une partie de cette dernière. Avec le septennat de la Breizh Cop, cela fait beaucoup d'anniversaires pour constater que pour une partie bien définie des acteurs, la prise d'âge vise le moyen-âge !

Pour confirmer que le sectarisme n'est pas du côté de la Confédération Générale du Travail ; citons un ex Président de la République défunt, pas spécialement proche de cette grande dame qu'est la CGT : « la maison brûle et nous regardons ailleurs » ... nous nous permettons un complément, « alors arrêtons de l'arroser d'essence par doctrine du profit. »



Intervention de Cathy VALLÉE

Chambre de commerce et d'industrie de région Bretagne

Je m'exprime au nom des CCI.

Le projet de budget primitif de la Région pour 2024 affiche un effort accru en faveur de l'investissement, avec un montant de près de 800 millions d'euros affectés à ce poste. Si la progression réelle, de 4%, est à relativiser par rapport à l'inflation, la volonté de maintien du flux d'équipement au profit des territoires, des habitants et des entreprises est bienvenue dans une conjoncture qui s'annonce difficile. Dans un temps de lourdes transitions énergétiques et climatiques mais aussi de concurrences extérieures fortes, l'avenir de nos territoires et la compétitivité des activités économiques requièrent d'importants investissements publics.

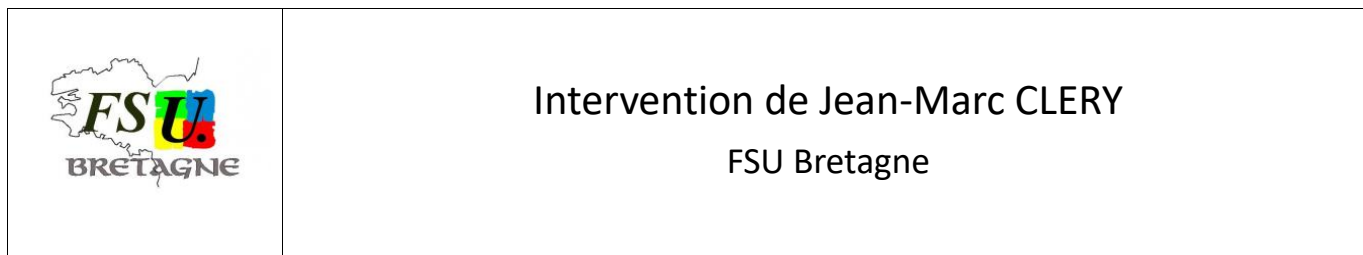
L'équilibre de ce budget est construit cependant avec un recours accru à l'emprunt, signifiant une dégradation des ratios financiers de la Région. Cette détérioration appelle nécessairement à la vigilance. D'autant que, malgré une inflation qui reste assez élevée, la progression des recettes s'est ralentie dès 2023 et devrait ralentir encore en 2024. Notre région, comme le reste du pays, fait face à un changement sensible de la conjoncture économique, avec un taux de croissance qui revient à un faible niveau de 0,6% selon l'INSEE pour 2024. L'enquête réalisée par la CCI Bretagne en décembre dernier auprès des entreprises met en évidence le pessimisme de leurs dirigeants pour le 1^{er} semestre 2024, anticipant une quasi-stagnation de l'activité économique, la diminution continue de la rentabilité et, en conséquence, la contraction des investissements et des embauches.

Face à ces prévisions, nous soulignons l'exigence de renforcer les synergies de l'action de la Région avec les autres acteurs publics et à rechercher leurs complémentarités plutôt que le parallélisme des opérations, tel qu'on peut le voir sur l'accélération des transitions des entreprises projetée par la Région dans son budget et les missions menées par les chambres consulaires. De tels rapprochements seraient porteurs d'efficience de la dépense publique.

De même, nous notons que le Conseil régional maintient une forte implication dans un certain nombre d'actions qui relèvent de compétences facultatives ou partagées avec d'autres collectivités. Ces choix politiques s'appuient sur de louables justifications. Mais ce sont autant de ressources qui ne sont pas consacrées à l'accomplissement par la Région de ses compétences obligatoires, c'est-à-dire exclusives, sur lesquelles aucune autre institution n'apportera de moyens complémentaires. Cette position du Conseil régional peut conduire les autres collectivités publiques à réduire leur effort sur ces domaines partagés.

Dans cette période de difficultés à équilibrer les budgets alors que croissent les besoins, un débat sur l'allocation prioritaire des ressources et les choix des missions nous paraît essentiel.

Je vous remercie de votre attention.



Le CESER a eu raison de relever le caractère toujours plus contraint du Budget régional. La région qui fait la même observation depuis plusieurs années y voit avant tout le fait d'une politique centralisatrice à l'excès, ce qui l'amène à plaider pour une fiscalité traduisant le fait régional. La FSU pour sa part y voit d'abord le fait d'une logique néolibérale dont le principe général est de réduire le périmètre de l'action publique afin d'ouvrir toujours plus d'espace aux profits. L'annonce le 8 janvier dernier par l'inamovible ministre Le Maire d'un plan d'économie de 13 Mds€ pour les finances publiques à l'horizon 2025 sans la moindre volonté d'aller chercher des ressources supplémentaires là où la richesse s'accumule, en est la plus récente manifestation.

La mise sous pression des finances des collectivités n'est donc rien d'autre que l'un des instruments au service de cette politique. Avec au bout deux conséquences : d'une part un État prétendument « stratège » qui abuse du terme de « planification » alors qu'il n'en a pas les moyens et n'a eu de cesse de s'en priver depuis des années ; d'autre part la fragilisation à tous les échelons du territoire des politiques publiques susceptibles de maintenir le lien social.

Quoi qu'il en soit, face à la politique de gribouille d'un gouvernement déjà usé sitôt nommé - et qui défait aujourd'hui des politiques hier laborieusement mises en place afin d'apporter des « réponses d'urgence » dont chacun sait qu'elles ne changeront rien, la constance de la volonté de la Région dans les priorités qu'elle a définies en matière sociale et environnementale a de quoi rassurer.

L'investissement dans l'éducation et la formation font également partie des constantes de la politique régionale, ce que la FSU ne peut que souligner. En matière d'éducation, si l'intervention de la Région ne peut souvent influencer que de manière indirecte sur les politiques nationales, son rôle n'est cependant pas mineur. Il est parfois plus direct lorsqu'il s'agit par exemple de promouvoir le développement des langues régionales ou encore de définir les grandes orientations en matière d'ouverture de formations professionnelles. Cette dernière responsabilité est particulièrement importante pour l'avenir de la voie professionnelle dans les lycées mais ce n'est bien entendu pas la seule.

Les péripéties de la nouvelle ministre de l'Éducation ont, entre autres, mis en lumière les dysfonctionnements du dualisme « public-privé ». Ininterrogé depuis plus de 40 ans le financement public des établissements privés est aujourd'hui sous le feu des projecteurs – ce qui n'a rien d'étonnant puisque le Président de la République dit vouloir faire de l'éducation sa priorité mais que dans le même temps l'École publique subit tous les effets d'un sous-investissement chronique.

Cet automne notre CESER a contribué au projet d'avis du CESE sur le thème « Réussir à l'école, réussite de l'école ». Cette contribution dont l'ensemble du CESER a reconnu l'intérêt s'est penchée sur les multiples formes d'inégalités auxquelles sont confrontés les jeunes bretonnes dans leurs parcours scolaires, en particulier dans le second degré. Elle a ainsi mis en évidence des inégalités socio-scolaires qui ne sont pas mineures dans cette académie que certains recteurs disent « de toutes les réussites ». A cette occasion il a été démontré que, contrairement à certaines idées reçues, l'enseignement privé en Bretagne n'échappait pas autant qu'on aurait pu le croire aux mécanismes de tri social.

Limitée dans le temps comme dans sa portée, cette contribution n'a pu aborder que quelques aspects du dualisme « public-privé » en Bretagne. Au-delà du contexte actuel, la FSU juge qu'il y a un réel intérêt régional à ce que le CESER engage un travail de plus grande ampleur sur cette spécificité bretonne.



Intervention de Sylvère QUILLEROU

Chambre nationale des professions libérales (CNPL) Bretagne

Monsieur le Président, chers collègues,

Je m'exprime au nom de la Chambre Nationale des Professions Libérales.

A la suite du rapport du CESER « Les univers sociaux et culturels des jeunes en Bretagne », le Conseil Régional avait adopté lors d'une précédente mandature une « Charte d'engagement des jeunes en Bretagne » marquant sa volonté de la prise en compte des besoins des jeunes. « L'objectif était bien d'agir pour les jeunes mais également avec les jeunes ».

Plus récemment, dans le même esprit le « Plan breton de mobilisation pour la jeunesse 2020-2025 » dans un des « 16 chantiers pour se mobiliser et agir ensemble, soumet la proposition de « permettre à tout.e.s les jeunes d'être en bonne santé ».

Une priorité devra être donné au renforcement de la prévention contre les situations à risque(s), au renforcement des dispositifs visant à limiter les menaces liées à l'usage des produits psychoactifs, en particulier en milieu festif.

Le dispositif Tendances récentes et nouvelles drogues (TREND), en partenariat avec Liberté couleurs (Rennes) fait le constat que la cocaïne, dans notre région, est de plus en plus facilement accessible.

Par ailleurs, Santé publique France a publié une analyse sur la consommation d'alcool, constatant que la Bretagne est une région où la consommation hebdomadaire chez les 18-30 ans est la plus élevée,

On déplore particulièrement, l'habitude de consommation excessive d'alcool sur une courte durée, le Binge Drinking ou « alcool défonce ». Dans le but de lutter contre cette pratique, le CHU de Brest a mené auprès des adolescents, l'étude PREVADO, avec pour objectif d'évaluer l'efficacité d'un programme de prévention des addictions pour les adolescents âgés entre 14 et 17 ans, considérant que plus la prévention arrive de manière précoce, plus les risques d'addiction sont moindres.

A noter, toutefois, que l'alcool est le produit psychoactif pour lequel l'interdit parental est le moins marqué !

La Bretagne enregistre également les plus hauts niveaux du pays concernant l'expérimentation de tabac (66,5%) et de cannabis (44,7%). De surcroit, nous assistons, aussi, dans notre région, à une véritable ubérisation du trafic de produits illicites.

Quant à l'usage répété du cannabis, régulièrement présenté comme une substance banale et qualifié de drogue douce, nous savons qu'il peut affecter la santé mentale, ce qui nous renvoie au récent rapport du CESER « Il faut une région pour favoriser le bien-être des jeunes en Bretagne- Promouvoir la santé mentale avec elles et avec eux ».

Le consommateur régulier peut développer des troubles comportementaux, présenter une altération de la mémoire, de la concentration, une perte de motivation scolaire, une dépendance ou déclencher une schizophrénie....

Les jeunes breton-ne-s sont donc, très tôt, exposés aux pratiques addictives. Dès lors, une attention particulière doit être portée à cette population. Il devient urgent de renforcer une fonction de veille sanitaire et d'information précoce sur les effets néfastes et méconnus du cannabis, à court et long terme, sur la santé.

Pour cela, la Région, qui a toujours coordonné l'action dans les territoires, pourrait ajouter aux acteurs, déjà cités, les professionnels de santé, dans les territoires, dont l'aspect relationnel de prise en charge des jeunes en difficulté, semble avoir été négligé !

La Région saura apporter une réelle assistance aux collectifs tels que l'Orange bleue et Prév'en ville, aux Points accueil écoute jeunes (PAEJ), entre autres, et s'appuyer sur des études actualisées de l'Observatoire Régional de la Santé Bretagne (ORSB) et du dispositif Tendances récentes et nouvelles drogues (TREND).

Je vous remercie pour votre attention.